

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

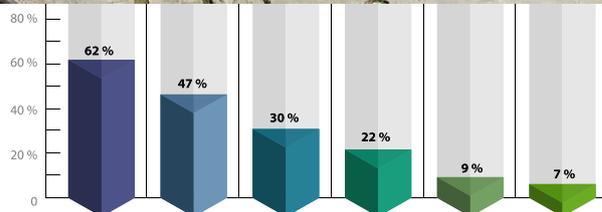
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC



AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
Public Contracts Regulatory Agency

RAPPORT ANNUEL

Situation Générale des Marchés Publics



Exercice 2023



Prix de l'Innovation Managériale 2017



Prix du Public

aux AWARDS DE LA MARQUE OAPI Edition 2021



Archiving Commitment BEPA
Best Practices Archiving
Awards 2022

A travers **Pridesoft®** le *Système Intégré de Gestion Ouvert et Multiplateformes des Marchés Publics*, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) entre de plein pied dans la régulation de seconde génération caractérisée par :

- la **Proactivité** à travers l'analyse prédictive des données collectées ;
- la réactivité en **Temps Réel** grâce à la détection automatique des dysfonctionnements ou des irrégularités ;
- l'**Approche Participative** qui donne l'opportunité à tous les acteurs de l'écosystème de contribuer conformément aux standards de l'Open Contracting aux processus de développement socio-économique au travers des marchés publics.

Faciliter l'accès à l'information sur la commande publique

à travers un système de publication en temps réel des consultations et autres données sur les Marchés Publics par les acteurs ;

Accélérer le renforcement des capacités

des acteurs à travers des outils de facilitation disponibles en ligne ;

Sécuriser l'accès à la commande publique

à travers le renforcement des mesures de contrôle et d'authentications des pièces administratives essentiels dans les processus des Marchés Publics ;

Faciliter la collaboration

entre le Régulateur, les Maîtres d'Ouvrages, les prestataires et les autres acteurs de l'écosystème des Marchés Publics.



RAPPEL DES MISSIONS

Conformément au décret n°2001/048 du 23 février 2001, modifié et complété par les décrets n°2012/076 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et n° 2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est chargée de la régulation du système des Marchés Publics et des conventions des Délégations des Services Publics.

Etablissement Public Administratif doté de l'autonomie financière, l'Agence est placée sous la tutelle technique du Secrétariat Général de la Présidence de la République.

De manière générale, l'Agence remplit deux missions essentielles, à savoir la surveillance et la facilitation du système des marchés publics.

Dans le registre de la surveillance, l'Agence est, entre autres, appelée à :

- formuler des avis à l'Autorité chargée des marchés publics pour la définition et l'amélioration des politiques en la matière ;
- veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre de moyens préventifs permettant de lutter contre les mauvaises pratiques dans les marchés publics ;
- veiller à la bonne application des règles par tous les acteurs à travers des avis et des recommandations ;
- assurer l'animation et l'alimentation du système d'information des marchés publics et en assurer la surveillance ;
- évaluer périodiquement la conformité et la performance du système national de passation des marchés publics au regard des indicateurs et standards internationaux en la matière ;
- instruire les litiges nés des procédures des marchés publics et de formuler les avis techniques au Comité chargé de l'examen des recours des soumissionnaires ;
- proposer des sanctions des procédures à l'Autorité chargée des marchés publics ;
- effectuer des audits spécifiques.

Dans le volet facilitation, l'Agence veille à :

- définir les politiques et les stratégies de formation en matière de marchés publics et développer un cadre professionnel et institutionnel en la matière ;
- agréer les Experts dans le domaine des marchés publics ;
- vulgariser les règles et procédures des Marchés Publics et des Délégations de Services Publics ;
- concevoir et diffuser des documents-types et manuels de procédures ;
- apporter des appuis techniques aux acteurs ;
- éditer le Journal des Marchés Publics ;
- proposer des réformes dans le domaine des Marchés Publics.

AVERTISSEMENT

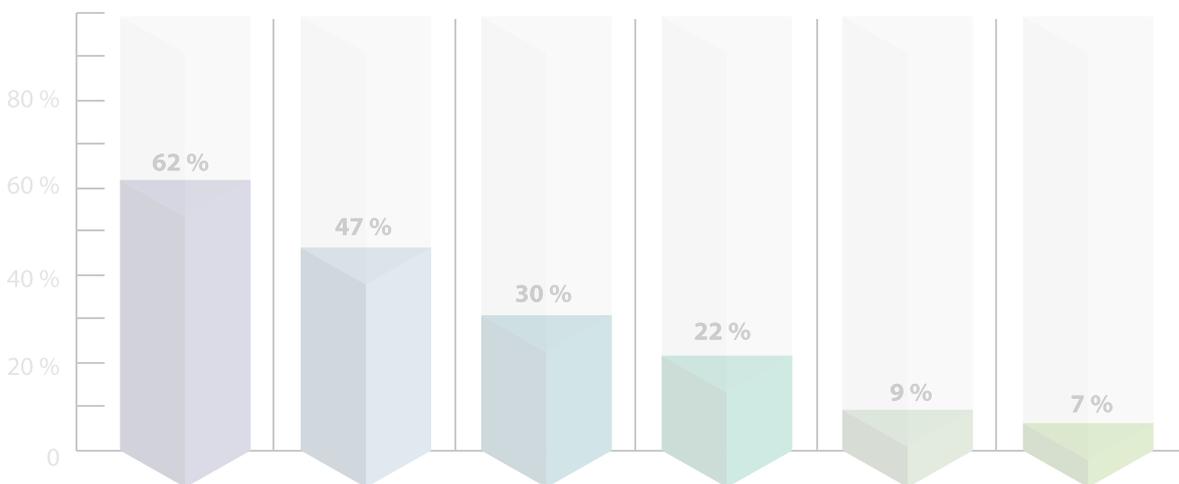
Elaboré en application des dispositions de l'article 3 nouveau du décret n°2001/048 précité, le présent Rapport sur la situation générale des marchés publics a vocation à être un instrument méthodologique qui présente de manière purement descriptive, le cliché global de la mise en œuvre de la politique budgétaire, en ce qui concerne précisément les projets relevant des Marchés Publics arrêtés par l'Etat, au cours de l'exercice. Dépouillé de tout dogmatisme ou parti pris, il n'est pas en soi un rapport analytique et ne vise donc pas à incriminer les acteurs impliqués.

Les résultats qu'il présente sont tributaires des seules informations obtenues, prioritairement du réseau national de collecte d'information mis en place par l'ARMP auprès des acteurs opérationnels de la chaîne de la commande publique, à l'instar des Maîtres d'ouvrage, des Commissions de Passation de Marchés, des Observateurs Indépendants, des Ingénieurs de Marchés, etc. Accessoirement, les chiffres obtenus proviennent de l'exploitation des états statistiques produits par certaines administrations sectorielles, comme le MINEPAT et le MINMAP. Les données étant évolutives, une marge d'erreur peut être constatée.

En rendant compte du niveau d'exécution des activités des Marchés Publics prévues pour l'exercice 2023, les données recueillies peuvent opportunément servir d'instruments de mesure de la performance des acteurs et partant, d'outils d'aide à la décision, en vue des ajustements nécessaires à opérer pour l'atteinte des objectifs fixés.

Ils constituent, en réalité, l'extrant de l'évaluation des opérations de programmation de passation et d'exécution des Marchés Publics des Administrations publiques et parapubliques, des services déconcentrés de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Projets.

En outre, les données contenues dans ce Rapport, pour autant que leur prise en main sera effective, apparaissent comme étant des éléments pertinents à mettre en perspective dans le cadre d'un dialogue de gestion entre l'Agence et l'ensemble des parties prenantes.



SOMMAIRE

RAPPEL DES MISSIONS	3
AVERTISSEMENT	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	8
LISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES	9
RESUME	11
INTRODUCTION	19
PREMIÈRE PARTIE	20
PRÉSENTATION DES ACTEURS ET DES ORGANES	20
SECTION 1 : ACTEURS	21
SECTION 2 : ORGANES DE CONTRÔLE	22
DEUXIÈME PARTIE	25
ACTIVITÉS DE PASSATION ET D'EXECUTION	25
SECTION 1 : PROGRAMMATION DES MARCHES	26
SECTION 2 : ACTIVITÉS DE PASSATION ET D'EXECUTION	31
SECTION 3 : DELAIS DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS	48
SECTION 4 : DEPERDITIONS DES PROCEDURES	54
SECTION 5 : CONTROLE INTERNE DE PASSATION ET D'EXECUTION	58
TROISIEME PARTIE :	60
ACTIVITES DU REGULATEUR	60
SECTION 1 : SURVEILLANCE DU SYSTÈME	61
SECTION 2 : FACILITATION	64
SECTION 3 : INSTRUCTIONS DES LITIGES	66
SECTION 4 : ANIMATION ET ALIMENTATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES MARCHES PUBLICS	68
QUATRIÈME PARTIE :	73
ACTIVITÉS DE L'AUTORITÉ CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS	73
SECTION 1 : ORGANISATION ET BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME	74
SECTION 2 : GESTION DES PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES	75
SECTION 3 : ARBITRAGE DES LITIGES ET DÉSACCORDS	76
SECTION 4 : SANCTIONS	77
CONCLUSION	79
ANNEXES	80
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES MORALES SANCTIONNÉES (2023)	84
ANNEXE 3 : DEMARCHE POUR L'ESTIMATION DES DÉLAIS CONFORMES A LA PASSATION DES MARCHES	101
(DÉCRET 2018/366 DU 20 JUIN 2018 PORTANT CODE DES MARCHÉS PUBLICS)	101
TABLE DES MATIERES	111

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : DONNEES STATISTIQUES DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS	15
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE N°1 : RÉALISATIONS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS INITIALES.....	18
TABLEAU 3 : MAÎTRES D'OUVRAGE/ MAÎTRES D'OUVRAGE DÉLÉGUÉS	21
TABLEAU 4 : ACTEURS DE LA PHASE EXÉCUTION.....	22
TABLEAU 5 : ACTEURS DE CONTRÔLE À PRIORI.....	23
TABLEAU 6 : QUELQUES INGÉNIEURS DES MARCHÉS IDENTIFIÉS.....	23
TABLEAU 7 : COMPOSITION DES COMITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU BIP	24
TABLEAU 8 : PROJETS PROGRAMMÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	26
TABLEAU 9 : PROJETS PROGRAMMÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	27
TABLEAU 10 : PROJETS NON PROGRAMMÉS	28
TABLEAU 11 : PROJETS NON PROGRAMMÉS.....	29
TABLEAU 12 : SYNTHÈSE DES PROJETS IDENTIFIÉS.....	30
TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DES PROJETS IDENTIFIÉS (FINANCEMENT NATIONAL).....	30
TABLEAU 14 : SYNTHÈSE DES PROJETS IDENTIFIÉS (FINANCEMENT EXTÉRIEUR)	31
TABLEAU 15 : ACTIVITÉS DES MINISTÈRES ET ASSIMILÉS.....	32
TABLEAU 16 : ACTIVITÉS DES CELLULES D'EXÉCUTION DE PROJETS.....	33
TABLEAU 17 : ACTIVITÉS DES GOUVERNEURS ET PRÉFETS	35
TABLEAU 18 : ACTIVITÉS DES GOUVERNEURS ET PRÉFETS	36
TABLEAU 19 : ACTIVITÉS DES CONSEILS RÉGIONAUX	38
TABLEAU 20 : ACTIVITÉS DES CONSEILS RÉGIONAUX.....	39
TABLEAU 21 : ACTIVITÉS DES CTD	41
TABLEAU 22 : ACTIVITÉS DES CTD	42
TABLEAU 23 : ACTIVITÉS DES EPA	43
TABLEAU 24 : ACTIVITÉS DES EP	44
TABLEAU 25 : SYNTHÈSE GLOBALE DES RÉALISATIONS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS, EN NOMBRE.....	44
TABLEAU 26 : SYNTHÈSE GLOBALE DES RÉALISATIONS PAR RAPPORT AUX PROJETS IDENTIFIÉS, EN NOMBRE.....	45
TABLEAU 27 : SYNTHÈSE GLOBALE DES RÉALISATIONS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS, EN MONTANTS	45
TABLEAU 28 : SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS, PAR NATURE DE PROCÉDURE ET PAR TYPE DE CONTRATS	46
TABLEAU 29 : SYNTHÈSE GLOBALE DES RÉALISATIONS (MARCHÉS ATTRIBUÉS).....	46
TABLEAU 30 : SYNTHÈSE GLOBALE SELON LE MODE DE PASSATION (MARCHÉS PROGRAMMÉS ET NON PROGRAMMÉS)	46
TABLEAU 31 : SYNTHÈSE GLOBALE PAR TYPE DE FINANCEMENT (NATIONAL).....	47
TABLEAU 32 : SYNTHÈSE GLOBALE PAR TYPE DE FINANCEMENT (EXTERNE).....	47
TABLEAU 33 : SYNTHÈSE DES DELAIS REGLEMENTAIRES POUR LES ACTEURS ASSUJETTIS AU CODE DES MARCHES PUBLICS.....	49
TABLEAU 34 : CHRONOGRAMME DES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES.....	49
TABLEAU 35 : DELAIS DE PASSATION DES MARCHES PASSES EN CPM	50
TABLEAU 36 : DELAIS DE PASSATION DES MARCHES PASSES EN CCCM	52
TABLEAU 37 : DELAIS MOYENS PAR TYPES DE PROCEDURES ET ACTEURS (CPM).....	53
TABLEAU 38 : DELAIS MOYENS PAR TYPES DE PROCEDURES ET ACTEURS (CCCM).....	53
TABLEAU 39 : DÉLAIS D'EXÉCUTION DES MARCHÉS.....	54
TABLEAU 40 : APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX ET ANNULÉS.....	55
TABLEAU 41 : ATTRIBUTIONS ANNULÉES.....	55
TABLEAU 42 : MARCHES RESILIES.....	56
TABLEAU 43 : CHANTIERS ABANDONNÉS PAR TYPE D'ACTEURS.....	56
TABLEAU 44 : CHANTIERS ABANDONNÉS PAR NATURE DES PRESTATIONS	56
TABLEAU 45 : SYNTHÈSE DES DÉPERDITIONS DE LA PHASE EXÉCUTION DES PROCÉDURES LANCÉES EN 2023	57
TABLEAU 46 : SITUATION DES PÉNALITÉS PAR TYPES D'ACTEURS.....	57
TABLEAU 47 : RÉCAPITULATIF DES AVIS ÉMIS PAR TYPE DE COMMISSIONS	58
TABLEAU 48 : RÉCAPITULATIF DES EXPERTS UTILISÉS PAR TYPE DE COMMISSIONS.....	59

TABLEAU 49 : SYNTHÈSE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LES OI.....	59
TABLEAU 50 : SYNTHÈSE DES ACTES DE RÉGULATION PAR TYPE DE MESURE.....	61
TABLEAU 51 : SYNTHÈSE DES ACTES DE RÉGULATION PAR ÉTAPES DE PROCÉDURE.....	62
TABLEAU 52 : IRRÉGULARITÉS PAR SOURCES D'INFORMATIONS.....	63
TABLEAU 53 : IRRÉGULARITÉS PAR ÉTAPES DE PROCÉDURE ET RÉGION, EN NOMBRE.....	63
TABLEAU 54 : VENTILATION DES IRRÉGULARITÉS PAR TYPE DE MESURE, EN NOMBRE.....	64
TABLEAU 55 : PARTICIPATION AU CAER.....	64
TABLEAU 56 : ÉTAT DES FORMATIONS ET APPUIS TECHNIQUES DISPENSÉS AUX ACTEURS.....	64
TABLEAU 57 : AGRÉMENT ET ENRÔLEMENT DES EXPERTS.....	65
TABLEAU 58 : CNE EMIS PAR TYPE DE COMMANDE PUBLIQUE.....	65
TABLEAU 59 : PUBLICATION DES ACTES DE PROCEDURES ET PRODUCTION DES DOCUMENTS DE FACILITATION.....	66
TABLEAU 60 : RÉCAPITULATIF DES RECOURS ET REQUÊTES DES SOUMISSIONNAIRES.....	66
TABLEAU 61 : RECOURS JUGÉS RECEVABLES ET TRAITÉS PAR ÉTAPE DE PROCÉDURE.....	66
TABLEAU 62 : RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS.....	68
TABLEAU 63 : CONSULTATIONS ET DOSSIERS DE CONSULTATIONS COLLECTES EN 2023.....	69
TABLEAU 64 : DÉCISIONS D'ATTRIBUTIONS COLLECTÉES EN 2023.....	69
TABLEAU 65 : ORDRES DE SERVICES DE DÉMARRAGE DES TRAVAUX COLLECTÉS EN 2023.....	70
TABLEAU 66 : PROCÈS-VERBAUX DE RÉCEPTION COLLECTÉS EN 2023.....	70
TABLEAU 67 : DOCUMENTS COLLECTES AU NIVEAU CENTRAL ET PAR REGION.....	71
TABLEAU 68 : NOMBRE DE PUBLICATIONS DES ACTES ET PROCÉDURES DES ACTEURS PAR RÉGIONS.....	71
TABLEAU 69 : PUBLICATION DES TEXTES.....	74
TABLEAU 70 : COMMISSIONS CRÉÉES ET PRÉSIDENTS NOMMÉS PAR TYPES D'ACTEURS.....	74
TABLEAU 71 : ENTREPRISES CATÉGORISÉES EN 2023.....	75
TABLEAU 72 : SITUATION DES AUTORISATIONS DE GRÉ À GRÉ.....	75
TABLEAU 73 : SITUATION DES TRAVAUX EN RÉGIE.....	76
TABLEAU 74 : PROCÉDURES PASSÉES EN LIGNE À TRAVERS LA PLATEFORME COLEPS.....	76
TABLEAU 75 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES EN PHASE PASSATION.....	77
TABLEAU 76 : REQUETES DES COCONTRACTANTS.....	77
TABLEAU 77 : PROCÉDURES SANCTIONNÉES.....	78

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1: REPARTITION DES MAITRES D'OUVRAGE/MAITRES D'OUVRAGE DELEGUES	21
GRAPHIQUE 2: POURCENTAGE DES PROJETS PROGRAMMES PAR TYPE D'ACTEURS EN DEBUT D'EXERCICE.....	27
GRAPHIQUE 3: POURCENTAGES DES PROJETS PROGRAMMES PAR REGIONS EN DEBUT D'EXERCICE.....	27
GRAPHIQUE 4: POURCENTAGES DES PROJETS PROGRAMMES EN DEBUT D'EXERCICE PAR REGIONS	27
GRAPHIQUE 5: POURCENTAGES DES PROJETS PROGRAMMES EN DEBUT D'EXERCICE PAR TYPE D'ACTEURS.....	27
GRAPHIQUE 6: POURCENTAGE DES PROJETS NON PROGRAMMES PAR REGION.....	29
GRAPHIQUE 7: POURCENTAGES DES PROJETS PROGRAMMES PAR TYPE D'ACTEURS	29
GRAPHIQUE 8: POURCENTAGE SUR LES PROJETS NON PROGRAMMES PAR TYPE D'ACTEURS ET REGIONS	29
GRAPHIQUE 9: SYNTHESE DES PROJETS IDENTIFIES EN MONTANT.....	30
GRAPHIQUE 10: SYNTHESE DES PROJETS IDENTIFIES EN NOMBRE.....	30
GRAPHIQUE 11: SYNTHESE DES PROJETS IDENTIFIES (FINANCEMENT NATIONAL)	31
GRAPHIQUE 12: SYNTHESE DES PROJETS IDENTIFIES (FINANCEMENT EXTERIEUR)	31
GRAPHIQUE 13: REPRESENTATION DE LA PHASE DE PROGRAMMATION ET DE PASSATION EN NOMBRE (MIN)	32
GRAPHIQUE 14: REPRESENTATION DE LA PHASE DE PROGRAMMATION ET DE PASSATION EN NOMBRE (CEP).....	33
GRAPHIQUE 15: POURCENTAGES DES MARCHES RECEPTIONNES ET DEMARRES (ACTIVITES DES GOUVERNEURS ET PREFETS)....	37
GRAPHIQUE 16: POURCENTAGES DES MARCHES RECEPTIONNES ET DEMARRES (ACTIVITES DES CONSEILS REGIONAUX).....	40
GRAPHIQUE 17: POURCENTAGES DES MARCHES RECEPTIONNES ET DEMARRES (ACTIVITES DES CTD).....	43
GRAPHIQUE 18: SYNTHESE GLOBALE DES REALISATIONS PAR RAPPORT AUX PREVISIONS, EN NOMBRE.....	45
GRAPHIQUE 19: POURCENTAGES DES SYNTHESES GLOBALES PAR TYPE DE FINANCEMENT NATIONAL ET EXTERNE.....	48
GRAPHIQUE 20: DELAIS MOYEN DE PASSATION DES MARCHES EN CPM	50
GRAPHIQUE 21: DELAIS MOYEN DE PASSATION DES MARCHES SOUMIS A LA REVUE PREALABLE DES CCCM.....	52
GRAPHIQUE 22: POURCENTAGE SUR LES DELAIS D'EXECUTION DES MARCHES	54
GRAPHIQUE 23: POURCENTAGE SUR LA SITUATION DES PENALITES PAR TYPE D'ACTEURS	58
GRAPHIQUE 24: REPRESENTATION PAR NATURE D'ACTES DE REGULATION	61
GRAPHIQUE 25: REPRESENTATION PAR NATURE D'ACTES DE REGULATION	61
GRAPHIQUE 28: RECAPITULATIF DES SANCTIONS PAR NATURE.....	68
GRAPHIQUE 29: RECAPITULATIF DES SANCTIONS PAR NATURE.....	68
GRAPHIQUE 26: RECAPITULATIF DES SANCTIONS PAR NATURE ET TYPE D'ACTEURS.....	68
GRAPHIQUE 27: RECAPITULATIF DES SANCTIONS PAR NATURE ET TYPE D'ACTEURS.....	68
GRAPHIQUE 30: POURCENTAGES DU NOMBRE DE PUBLICATIONS DES ACTES ET PROCEDURES PAR TYPE (PAR REGION).....	72
GRAPHIQUE 31: POURCENTAGES DU NOMBRE DE PUBLICATIONS DES ACTES ET PROCEDURES PAR TYPE (PAR REGION).....	72

AVRÉVIATIONS

ET SIGLES

AC	: Autorité Contractante
AD	: Adamaoua
AG	: Approvisionnements Généraux
AI	: Autres infrastructures
AMI	: Appel à Manifestation d'intérêt
AO	: Appel d'offres
AONO	: Appel d'offres national ouvert
AONR	: Appel d'offres national restreint
AOIO	: Appel d'offres international ouvert
AOIR	: Appel d'offres international restreint
ARMP	: Agence de Régulation des Marchés Publics
ART	: Agence de Régulation des Télécommunications
BEC	: Bâtiments et Equipements Collectifs
BIP	: Budget d'Investissement Public
CDC	: Cameroon Development Corporation
CE	: Centre
CER	: Comité d'Examen des Recours
CEP	: Cellule d'Exécution des Projets
CMD	: Chefs de Mission Diplomatique
CPM	: Commission de Passation des Marchés
CCPM	: Commission Centrale de Passation des Marchés
CONAC	: Commission Nationale Anti-Corruption
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
CR	: Conseil Régional
DAO	: Dossier d'Appel d'offres
DC	: Demande de Cotation
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EN	: Extrême-Nord
ES	: Est
ESPP	: Entreprise du Secteur public et parapublic
EP	: Entreprises Publiques
EPA	: Etablissement Public Administratif
FEICOM	: Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
GG	: Gré à gré
Gouv	: Gouverneur
HGD	: Hôpital Général de Douala
JDM	: Journal des Marchés Publics

ABREVIATIONS

SIGLES

LT	: Littoral
MIN	: Ministère
MINDCAF	: Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEE	: Ministère de l'Energie et de l'Eau
MINHDU	: Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINJUSTICE	: Ministère de la Justice
MINTP	: Ministère des Travaux Publics
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINMAP	: Ministère des Marchés Publics
MO	: Maître d'Ouvrage
MV	: Mairie de Ville
NO	: Nord
NW	: Nord-Ouest
OU	: Ouest
PIP	: Programme d'Investissement Prioritaire
PREF	: Préfet
PRJ	: Projet
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
RIR	: Routes et Infrastructures Routières
SCAO	: Sous-Commission d'Analyse des Offres
SC	: Services Centraux
SNLCC	: Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
SPI	: Services et Prestations Intellectuelles
SONARA	: Société Nationale de Raffinage
SOPECAM	: Société de Presse et d'Éditions du Cameroun
SU	: Sud
SW	: Sud-Ouest

RESUME

Le présent Rapport rend compte des activités de programmation, de passation, d'exécution, de surveillance et de facilitation des Marchés Publics au Cameroun, du 1er janvier au 31 décembre 2023.

I. DE LA PRESENTATION DES ACTEURS

En 2023, 23048 acteurs ont animé les activités des Marchés Publics. Ces derniers se répartissent en cinq (5) grands groupes notamment, les acteurs de la sphère stratégique, passation, exécution, de contrôle à priori et à postériori.

II. DE LA PROGRAMMATION DES MARCHES PUBLICS

Pour le compte de l'exercice 2023, 7 208 projets ont été programmés pour un montant global de FCFA 872 605 153 420.

A ce décompte, se sont ajoutés 3 287 projets non-programmés répertoriés tant au niveau des Services Centraux, des Régions qu'au niveau des Administrations Publiques et Parapubliques, pour une valeur de FCFA 382 497 161 288, représentant 43.83% des projets programmés.

Par ailleurs, 4429 projets évalués à FCFA 223 381 480 665 ont chevauché entre les exercices antérieurs.

Il en résulte une projection globale de 14 924 Projets évalués à FCFA 1 478 483 795 373 toutes catégories d'Autorités Contractantes considérées, à réaliser au cours dudit exercice.

III. ACTIVITES DE PASSATION ET DES ORGANES DE CONTROLE INTERNE DE L'EXECUTION

Au cours de l'exercice 2023, l'on enregistre globalement 6 573 Appels d'Offres lancés incluant les marchés non-programmés. Les projets initiés au cours des exercices antérieurs, sont au nombre 4 429 pour une valeur de FCFA 223 381 480 665.

De l'ensemble de ces consultations, 7 135 Marchés ont été attribués, pour une valeur de FCFA 775 002 562 681, et 5 714 contrats signés correspondant à FCFA 615 797 058 361.

Cependant, par rapport aux prévisions et aux projets identifiés au cours de l'exercice 2023, l'évaluation de la mise en œuvre des opérations de passation et d'exécution des Marchés Publics se présente de la manière suivante :

En phase passation :

- 6 739 Appels d'Offres ont été lancés sur les 6573 identifiés en prévision, relatifs aux projets programmés et non-programmés, soit un taux de lancement de 102.%. Les ministères, les CTD, les CEP, les gouverneurs et les préfets ont lancé plus de projets que ceux identifiés initialement.

Les Ministères affichent un taux global de lancement d'Appels d'Offres de 160% correspondant à 731 Appels d'Offres lancés. Quant aux CTD, ils affichent le nombre d'appels d'offres lancés le plus élevé soit 4 118. Cela peut s'expliquer à travers le processus de décentralisation, qui prend de plus en plus corps, en termes de transfert de ressources.

- 7 135 Marchés ont été attribués sur les 7 811 identifiés en prévision (attributions programmées et non programmées), soit un taux d'attribution de 91%.

Les Ministères (136%) pour 828 attributions, les Gouverneurs et Préfets (105%) pour 392 attributions, les EP (138%) pour 545 attributions, les EPA (61%) pour 452 attributions, les

Conseils Régionaux (87%) pour 271 attributions, enfin, les CTD qui enregistrent un taux d'attribution de 93% pour 4 439 attributions.

- 5 714 Marchés ont été signés sur les 7 277 Marchés à contractualiser (projets programmés et non-programmés), soit un taux de 78,52 % répartis ainsi qu'il suit : Les Ministères (121%) pour 698 contrats ; les Gouverneurs et préfets (103%) pour 332 contrats ; Entreprises Publiques (188%) pour 384 contrats ; EPA (53%) soit 358 contrats ; CEP (22%) soit 128 contrats ; les Conseils Régionaux (194%) pour 237 contrats ; enfin les CTD enregistrent un taux de marchés signés de 75% correspondant à 3 577 contrats signés.

S'agissant des délais de procédures de passation des marchés, il a été relevé de manière globale que ceux-ci ne sont pas toujours respectés. En effet, l'on enregistre entre l'étape de l'examen du DAO et de la signature du marché, un délai moyen de 112,18 jours pour les appels d'offres nationaux ouverts, du seuil des Commissions des Passations des marchés, et près de 31% des marchés qui sont passés sous des marges acceptables (entre 80 et 110 jours), et 25% sous une marge de performance (inférieure à 80 jours).

Pour les marchés soumis à la revue préalable des Commissions Centrales, l'on enregistre un délai moyen de 168,7 jours pour les appels d'offres nationaux ouverts, un taux de 14% des marchés passés dans les marges acceptables, et 33% sous une marge de performance (inférieure à 130 jours) .

En ce qui concerne les marchés de gré à gré, il a été dénombré, au cours de cet exercice que 420 Autorisations de gré à gré ont été recensés pour une valeur de FCFA 216 298 052 030.

Sur l'ensemble des 6 573 Appels d'Offres lancés et 7 135 Marchés attribués, il est enregistré 59 annulations de procédures et 141 infructuosités.

En outre, 284 avenants ont été signés dont 46 à incidence financière, d'une valeur de FCFA 220 490 225 883 au cours de cette période.

En phase exécution :

Les résultats ci-après ont été enregistrés en fin d'exercice en ce qui concerne les marchés programmés et les marchés non-programmés, relativement aux prévisions :

- 4 607 marchés ont démarré, sur les 7 439 marchés programmés, soit un pourcentage de 62%.
- 1 671 marchés ont été réceptionnés, sur les 4 607 marchés démarrés, soit un taux de 36,27%.

Concernant les sanctions : 131 contrats ont été résiliés au cours de l'exercice 2023.

En outre, 121 entreprises ont été exclues de la commande publique pour les périodes allant de six (06) mois à deux (02) ans. S'agissant des sanctions infligées aux autres acteurs du système, seize (16) personnels intervenant dans les commissions de passation des marchés publics, ont été sanctionnés pour des faits avérés de mauvaises pratiques dans la passation de certains marchés.

IV. ACTIVITES DU REGULATEUR

IV-1 Surveillance du Système

Les activités de surveillance ont principalement porté sur l'identification des Commissions actives, la collecte des documents, le suivi des activités des Observateurs Indépendants (OI), la détection des irrégularités et la sanction des procédures, l'examen des recours ainsi que les opérations spécifiques de lutte contre la corruption.

Comme principaux résultats, on note que :

- Le chiffre 23048 représente les acteurs opérationnels dont 748 Commissions de Passation des Marchés (CPM) actives ont été identifiées.
- En ce qui concerne la collecte des documents toutes phases confondues, sur 408 540 documents attendus, 122 396 ont été collectés pour les projets initiés en 2023 ; ce qui représente un taux de 30% par rapport au nombre de documents attendus ;
- 118 Observateurs Indépendants ont produit 3 513 rapports, dont 2 381 relatifs aux séances des CPM, 1 132 aux sessions des Sous-Commissions d'Analyses et 117 rapports périodiques ;
- 298 recours ont été reçus au niveau de l'Agence. Il convient de souligner que d'autres recours sont également adressés au MINMAP et ne parviennent pas systématiquement à l'ARMP, 54 d'entre eux ont été jugés fondés ;
- Sur 3 136 irrégularités constatées, 04 types de mesures de régulation ont été prescrites par l'ARMP à différentes étapes des procédures. Dans le détail, il s'agit de 1 563 mesures correctives, 1 293 mesures didactiques, 148 mesures répressives et 132 mesures conservatoires.

Dans le cadre de la diffusion de l'information, nous relevons que 15 970 documents d'informations sont destinés à la publication dans le Journal des Marchés Publics (www.armp.cm).

IV-2 Facilitation

a) Formation

L'ARMP en tant que facilitateur du système des marchés publics a, au cours de l'exercice 2023, formé 174 acteurs relevant des Maîtres d'Ouvrage (Entreprises Publiques et Etablissements Publics). Les deux catégories d'acteurs ont eu respectivement 88 et 86 personnels formés.

b) Agrément des experts

En 2023, cette activité n'a pas été menée, néanmoins, les experts retenus en 2022 restent mobilisables jusqu'à l'actualisation du fichier.

c) Production des documents de facilitation

L'élaboration des documents permettant d'alléger la tâche aux intervenants reste une zone de vigilance pour l'Agence. C'est pourquoi en 2023, d'autres documents types ont été élaborés en plus de ceux de 2022. C'est un signe patent que l'Agence joue pleinement son rôle, et dans la perspective des évolutions dans le domaine des marchés publics, elle reste disposée à produire tout document tendant à améliorer la performance des acteurs.

IV-3 Animation et Alimentation du système d'information

La collecte, l'archivage des documents des marchés publics, et l'alimentation des données sont les piliers sur lesquels l'Agence s'appuie pour animer le système d'information des marchés publics.

a) La collecte et l'archivage des documents des marchés publics.

Au cours de l'exercice 2023, l'Agence a enregistré un nombre de 122 396 documents collectés sur 408 540 attendus soit un taux de collecte de 30%.

- (i) En phase passation : 112 351 documents ont été collectés.
- (ii) En phase exécution : 10 045 documents ont été collectés.

En 2023, 15 970 actes de procédures ont fait l'objet de publication dans le Journal Des Marchés Publics (JDM). Ces actes concernent tous les types de consultations, les décisions d'attributions, les communiqués, les décisions sanctionnant les procédures (infructuosités et annulations), on dénombre :

- 5241 Avis d'Appels d'Offres, Demandes de Cotations et Avis à Manifestations d'Intérêts,
- 2778 Décisions d'attributions,
- 4434 Communiqués portant notamment sur les résultats d'attributions.

b) Alimentation de la banque de données Pridesoft

Tous les documents des marchés publics collectés sont exploités et les données extraites, alimentées dans la banque de données Pridesoft. Le critère d'appréciation d'une bonne alimentation, est le taux qualité et quantité des données des marchés publics qui est fixé à 90%.

En termes qualitatif et quantitatif ce taux est respectivement de 83,36% et 78,64% au cours de l'exercice 2023.

V. ACTIVITES DE L'AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS

En 2023 l'Autorité chargée des Marchés Publics a mené les activités suivantes :

- 02 textes d'applications signés ;
- 01 Commission de Passation des Marchés créée ;
- 19 présidents de commissions et 124 Représentants désignés ;
- 420 autorisations de gré à gré ont été accordées par l'Autorité chargée des Marchés Publics, pour un montant global de 83 636 925 724 FCFA ;
- 14 autorisations de régie pour un montant global de 943 327 090 FCFA.
- 16 personnes physiques et 121 entreprises ont été sanctionnées, pour divers motifs ;

Tableau 1 : Données statistiques du système des marchés publics

I- PRESENTATION DES ACTEURS			
Type de commissions	04	Soumissionnaires distincts	5069
Maître d'Ouvrage actifs	701	Cocontractants distincts	3412
Commissions de passation des marchés actives	748	Commissions Centrales	5
Commissions créées en 2023	02	Maitres d'œuvre privé	87
Commissions inactives	-	Ingénieurs de marché distinct	5714
Présidents nommés en 2023	19	Chefs de service du marché distinct	5714
Décisions de constatation	19	Experts	1455
Observateurs indépendants	118	Structures internes de gestion des Marchés Publics (SIGAMP)	-

II-ACTIVITES DES ACTEURS					
Activités	Nombre	Montant	Activités	Nombre	Montant
Projets identifiés	14924	1478 483 795 373	Marchés de gré à gré	382	113 264 799 226
Projets programmés	7208	872 605 153 420	Avenants	284	220 490 225 883
Projets non programmés	3287	382 497 161 288	Marchés spéciaux	0	0
Appels d'offres et DC lancés	6739		Marchés en régie	14	943 327 090
Marchés attribués	7135	775 002 562 681	Appels d'offres et DC infructueux	392	86 504 377 946
Marchés signés	5714	615 797 058 361	Attributions annulées	59	-

III-ACTIVITES DE REGULATION			
Publicité des informations			
Activités	Nombre	Activités	Nombre/Pourcentage
Consultations lancées (appels d'offre+DC+AMI)	7282	% de publication des marchés attribués	39%
Consultations publiées	6819	Appels d'offres passés en ligne	303
Décisions d'attribution publiées	2778	Appel d'offres dont les offres ont été déposées en ligne	-
Marchés attribués en ligne	174	% Publication des consultations	94%
DOCUMENTS COLLECTÉS			
Documents collectés passation	112 351	% Collecte passation	41%
Documents collectés Exécution	10 045	% Collecte exécution	8%

IV- OPERATIONS DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS							
IV.1 SERVICES CENTRAUX							
MO/MOD	AO lancés	Marchés attribués		Marchés signés		Marchés démarrés	Marchés réceptionnés
		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Nombre
MINISTERES	731	828	313 554 033 681	698	335 773 557 117	422	95
CEP	236	208	33 652 820 558	128	12 342 689 742	142	37
Total	967	1036	347 206 854 239	826	348 116 246 859	564	132
IV.2 SERVICES DECONCENTRES /EP/EPA/CTD							
MO/MOD	AO lancés	Marchés attribués		Marchés signés		Marchés démarrés	Marchés réceptionnés
		Nombre	Montant	Nombre	Montant		
EPA	528	452	64 900 062 003	358	21 208 287 921	329	100
EP	515	545	96 370 983 700	384	74 209 603 870	96	3
CTD	4118	4439	229 078 220 941	3577	139 740 342 687	3145	1285
GOUV et Pref	392	392	18 236 430 555	321	16 779 229 967	265	83
Conseils Reg	215	271	19 210 011 243	237	15 743 347 057	208	68
Total	5772	6099	427 795 708 442	4877	267 680 811 502	4043	1671
V- MARCHES DE GRE A GRE							
MO/MOD	Marchés de Gré à Gré			Marchés attribués			
	Nombre	Montant		Nombre	Montant		
MIN	97	64 748 156 037		828		313 554 033 681	
CEP	34	614 202 957		208		33 652 820 558	
EPA	100	3 660 743 391		452		64 900 062 003	
EP	19	3 875 212 114		545		96 370 983 700	
CTD	97	4 870 704 860		4439		229 078 220 941	
Gouv et Pref	12	1 574 173 447		392		18 236 430 555	
Conseils Rég	28	4 293 732 918		271		19 210 011 243	
TOTAL	420	83 636 925 724		7135		775 002 562 681	

VI-SYNTHESE PAR TYPE DE FINANCEMENT						
Financement	Marchés attribués		Marchés signés		%marchés attribués	%marchés signés
	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Marchés programmés/ Marchés non-programmés						
Financement National	6 855	538 562 795 364	5 532	353 714 553 673	96,08%	96,81%
Financement Extérieur	280	236 439 767 317	182	262 082 504 688	3,92%	3,19%
TOTAL VII	7 135	775 002 562 681	5 714	615 797 058 361	100%	100%

VIII- SURVEILLANCE			
Nombre de Documents collectés	122 396	Recours et requêtes reçus et traités	298
Nombre de rapports produits par les OI	3367	Nombre d'entreprises sanctionnées	121
Nombre d'actes de régulation pris	3136	Nombre de personnes physiques sanctionnées	16
Rapports produits	3367	Avis émis relatifs aux offres anormalement basses	-
Dysfonctionnements	3372	Recours reçus	193
Intérêts moratoires	-	Requêtes directes	7
Pénalités de retard	2 109 876 880	Acteurs formés	174

IX- ACTIVITES DE L'AUTORITE DES MARCHES PUBLICS			
Activités	Nombre	Activités	Nombre
Avis émis par les commissions centrales	280	Experts utilisés par les CCCM	71
Commissions créées	01	Présidents nommés	19
Autorisations de gré à gré	420	Autorisation régie	14
Décisions de l'ACMP relatifs aux recours	-	Procédures sanctionnées	278
Entreprises sanctionnées	121	Personnes physiques sanctionnées	16

X – SITUATION DES DEPERDITIONS	
Procédures initiées en 2022	
Nombre d'appels d'offres infructueux	35
Nombre d'appels d'offres annulés	10
Nombre de chantiers abandonnés	-
Nombre de marchés résiliés	16

Tableau 2 : Synthèse n°1 : réalisations par rapport aux prévisions initiales

Type MO	AO LANCES			MARCHES ATTRIBUES			MARCHES SIGNES			MARCHES DEMARRES			MARCHES RECEPTIONNES		
	Prévisions	Réalisations	Taux(%)	Prévisions	Réalisations	Taux(%)	Prévisions	Réalisations	Taux(%)	Prévisions	Réalisations	Taux(%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
I-ADMINISTRATION CENTRALE															
Ministères	458	731	160%	609	828	136%	577	698	121%	604	422	70%	476	95	20%
Projets	466	236	51%	616	208	34%	585	128	22%	649	142	22%	355	37	10%
Total (I)	924	967	105%	1225	1036	85%	1162	826		1253	564	45%	831	132	16%
II-REGION															
II.1- EP,EPA et CTD															
EP	381	515	135%	395	545	138%	204	384	188%	201	96	48%	95	3	14%
EPA	640	528	83%	741	452	61%	671	358	53%	734	329	45%	556	100	18%
CR	239	215	90%	313	271	87%	122	237	194%	266	208	78%	224	68	30%
CTD	4059	4118	101%	4763	4439	93%	4797	3577	75%	4665	3145	67%	4592	1285	28%
Total (II.1)	5319	5376		6212	5707	92%	5794	4556		5866	3778	64%	4816	1456	28%
II.2-Gouverneurs, Préfets															
Gouverneurs et Préfets	330	396	120%	330	392	120%	321	332	103%	320	265	83%	318	83	26%
Total (II.2)	330	396	120%	330	392	120%	321	332	103%	320	265	83%	318	83	26%
TOTAL GENERAL (I+II)	6573	6739	103%	7767	7135	92%	7277	5714	79%	7439	4607	62%	5965	1671	26%

INTRODUCTION

Le présent Rapport, synthétise les opérations de passation et d'exécution des Marchés Publics au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice sous revue, les marchés publics se sont exécutés dans un contexte marqué d'une part, par l'évolution du cadre normatif avec la signature de trois importants textes à savoir (i) l'Arrêté No 007/A/MINMAP du 31/01/2022 fixant les modalités de passation et d'exécution des accords-cadres, (ii) la Circulaire No 00001/PR/MINMAP/CAB du 25/04/2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics, (iii) l'Arrêté No 166/A/MINMAP du 07/06/2022 fixant les modalités de catégorisation des Entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics. D'autre part, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le plan global contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation à travers l'opérationnalisation des Régions, le maintien d'une veille sécuritaire sur l'étendue du territoire national, la poursuite de la reconstruction des Régions affectées par les crises sécuritaires (Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-nord).

S'agissant de l'ordonnancement juridique, ce rapport ne se penchera pas sur la question de son impact sur les activités de passation et de l'exécution des marchés publics pour le compte de la période considérée.

En 2023, l'enveloppe globale affectée à l'investissement public de l'Etat, et de ses démembrements a été portée à FCFA 1 478 483 795 373 pour le financement de 14 924 projets.

Au plan de la répartition des allocations budgétaires, les secteurs des infrastructures, de la santé, de l'éducation et de l'énergie détiennent comme en 2022, les dotations les plus importantes du budget annuel de l'Etat. Ce qui traduirait la volonté des pouvoirs publics, de poursuivre les efforts entamés pour une croissance économique durable.

En ce qui concerne les opérations de passation, l'on note la persistance du phénomène des projets non-programmés, soit 3287 au total, pour une valeur de FCFA 382 497 161 288 inférieure à la valeur des projets programmés. En outre, au terme de la période considérée, les taux globaux de mise en œuvre de la programmation ne sont pas satisfaisants. Ils sont de 102.53 % pour les AO lancés, de 91% pour les marchés attribués et de 78.25% pour les marchés signés (ces valeurs sont obtenues en prenant en compte des projets identifiés c'est-à-dire les projets programmés ; non programmés et ceux qui ont chevauché entre les exercices 2022 et 2023).

Ces résultats mettent en évidence plusieurs facteurs de sous-performance de notre système des Marchés Publics, en l'occurrence : la lourdeur des procédures de passation des marchés, la gouvernance dans le domaine des marchés publics, la faiblesse du régime de sanctions (acteurs et procédures).

Comme suite logique des résultats de la passation, seuls 4 607 Marchés ont connu un démarrage, sur les 14 924 Programmés 30.86% de l'ensemble des marchés prévus.

Le rapport rend ainsi compte des développements sur la programmation des marchés, en termes de répartition des crédits et d'agenda des opérations de passation et d'exécution (Ière partie). Ensuite suivra, la déclinaison du déroulement concret desdites opérations (IIème partie). Il fait le récapitulatif des interventions du régulateur à l'occasion de ces activités, soit dans le volet de la surveillance, soit dans celui de la facilitation (IIIème partie). Pour enfin aborder, l'activité de l'Autorité chargée des Marchés Publics (IVème partie).

PREMIERE PARTIE

PRÉSENTATION DES ACTEURS ET DES ORGANES

SECTION 1 : ACTEURS

I.1 ACTEURS DE LA SPHÈRE STRATÉGIQUE

Les acteurs de la sphère stratégique, ont principalement un rôle dédié à assurer le fonctionnement normal des pouvoirs publics, et la continuité de l'Etat.

- le Président de la République ;
- le Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- l'Autorité Chargée des Marchés Publics ;
- le Ministre de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- le Ministre des Finances ;
- l'Organisme en charge de la Régulation des Marchés Publics.

I.2 ACTEURS DE LA PHASE PASSATION ET D'EXÉCUTION

Les phases de passation et d'exécution des marchés publics impliquent, précisément : le MINMAP, l'ARMP les Maîtres d'Ouvrage, les Maîtres d'Ouvrage Délégués, les SIGAMP, les CPM, les CCCM, le CER, les Observateurs Indépendants, les Chefs services des marchés, les ingénieurs des marchés.

I.2.1- ACTEURS DE LA PHASE PASSATION

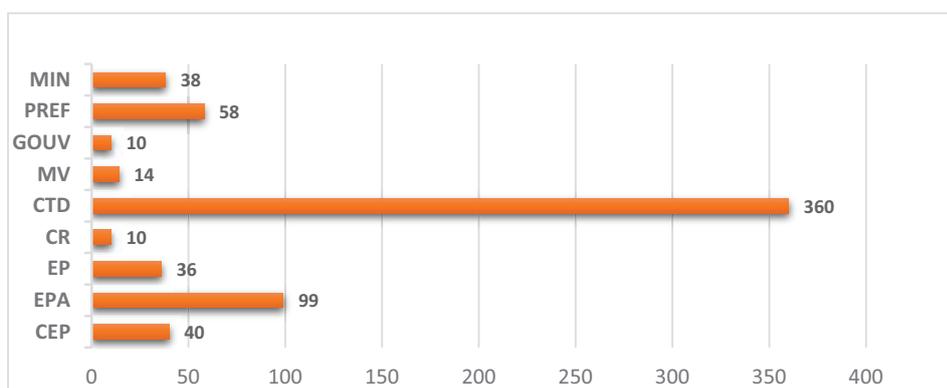
1.1 Les Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués

Au 31 décembre 2023, on a dénombré, tel qu'il ressort du tableau ci-après : 566 Maîtres d'Ouvrages, et 135 Maîtres d'Ouvrage Délégués.

Tableau 3 : Maîtres d'Ouvrage/ Maîtres d'Ouvrage Délégués

N°	Catégorie d'Acteurs	Type	Effectif
1	Maîtres d'Ouvrage	Ministères et assimilés	38
		Établissements Publics Administratifs	104
		Entreprises Publiques	40
		Conseils Régionaux	10
		Collectivités Territoriales Décentralisées	360
		Mairies de la Ville	14
2	Maîtres d'Ouvrage Délégués	Gouverneurs	10
		Préfets	58
		Personnes de droit privée bénéficiant d'un concours financier de l'État	-
		Chefs de Mission diplomatique	-
		CELLULES D'EXECUTION DES PROJETS	67
Total			701

Graphique 1 : Répartition des Maîtres d'Ouvrage/Maîtres d'Ouvrage Délégués



1.2.2- ACTEURS DE LA PHASE EXÉCUTION

Les acteurs concernés par cette phase en 2023 et répertoriés dans le tableau suivant sont, les Chefs de service des marchés, les Ingénieurs de marchés, les missions de contrôle, les commissions de réception provisoires et de recettes techniques, les comités de suivi de l'exécution du BIP, spécifiquement leurs missions sont de s'assurer de l'effectivité, l'efficacité et la qualité des prestations, conformément aux clauses contractuelles.

Tableau 4 : Acteurs de la phase exécution

N°	Type MO	Ingénieurs du marché	Chef service du marché	Cocontractant	Commission de réception/commission de recettes techniques	Total
1	MIN	698	698	698	698	2 792
2	CEP	128	128	128	128	512
3	EPA	358	358	358	358	1 432
4	EP	384	384	384	384	1 536
5	CTD	3577	3577	3577	3577	14 308
7	Gouv et Pref	332	332	332	332	1 328
8	Conseils Rég	273	273	273	273	1092
Total		5 714	5 714	5 714	5 714	22856

SECTION 2 : ORGANES DE CONTRÔLE

2.1- ACTEURS DU CONTRÔLE À PRIORI

A- Les commissions centrales de contrôle de passation des marchés publics

Les Commissions Centrales de contrôle des marchés sont des organes techniques placés auprès du MINMAP. Elles sont chargées du contrôle à priori des procédures de passation des marchés publics initiées par les Maîtres d'Ouvrages, ou les Maîtres d'Ouvrages Délégués dont le seuil relève de leurs compétences, on en dénombre 05 à savoir : la Commission centrale de Contrôle des Marchés des Travaux routiers ; la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des autres infrastructures ; la Commission Centrale de Contrôle de Marchés des travaux de bâtiments et des équipements collectifs et la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des approvisionnements généraux.

B- Les observateurs indépendants

L'Observateur Indépendant est une personne physique ou morale, chargée de veiller au respect de la réglementation par les Commissions, pour le compte de l'Agence de Régulation des Marchés Publics. Au cours de cet exercice, 118 Observateurs Indépendants ont été repartis auprès des différentes Commissions de Passation des Marchés.

C- Les Experts

Conformément aux dispositions de l'article 48(2)(h) du Code des Marchés Publics, L'Agence a mis à la disposition du système 1 411 experts pour assister techniquement certains acteurs spécifiques du domaine des marchés publics, principalement les CPM (Sous-Commissions d'analyses) et les CCCM (Rapporteurs).

Tableau 5 : Acteurs de contrôle à priori

N°	Type MO	CCCM	Observateurs indépendants	Experts	
				CCCM	SCAO
1	MIN	05	14	300	1111
2	CEP	-	18		
3	EPA	-	36		
4	EP	-	05		
5	CTD	-	17		
6	CR	-	10		
7	Gouv	-	09		
8	PREF	-	09		
Total (*)		05	118	1411	

2.2- ACTEURS DU CONTRÔLE À POSTÉRIORI

Les acteurs impliqués dans cette phase, sont en particulier : le MINMAP, MINEPAT, MINFI, CONSUPE, CONAC, ANIF, ANOR, ARMP (Auditeurs Indépendants), les comités de suivi de l'exécution du BIP, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

2.3 Contrôle physique de l'exécution

Il s'agit des Maîtres d'œuvres publiques dans l'administration centrale, et dans les services déconcentrés (Ingénieurs des marchés) et les maîtrises d'œuvres privées.

a) Maîtrise d'œuvre publique

Elle peut être interne ou externe : elle est interne lorsqu'elle est exécutée par une personne physique ou une personne morale de droit public interne au Maître d'Ouvrage, ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Lorsqu'elle est externe elle est exécutée par une personne physique, ou une personne morale de droit public externe au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Ouvrage Délégué.

Il s'agit des Maîtres d'œuvres publiques dans l'administration centrale, et dans les services déconcentrés (Ingénieurs des marchés).

Tableau 6 : Quelques Ingénieurs des marchés identifiés

N°	ACTEURS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PUBLIQUE DANS L'ADMINISTRATION CENTRALE	ACTEURS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PUBLIQUE DANS LES REGIONS	ACTEURS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PUBLIQUE DANS LES DEPARTEMENTS	NATURE DES PRESTATIONS CONCERNEES
1	Directeur de l'Habitat du MINDUH	Délégué Régional (MINDUH)	Délégué Départemental (MINDUH)	BEC (Etudes architecturales) et travaux routiers en zone urbaine
2	Directeur des Routes (MINTP)	Délégué Régional des Routes (MINTP)	Délégués Départementaux (MINTP)	RIR (Ouvrages routiers et acquisitions d'engins)
3	Directeur des Travaux de Télécommunications (MINPOSTEL)	Délégué Régional des Travaux de Télécommunications (MINPOSTEL)	Délégué Départemental (MINPOSTEL)	Etudes et travaux de Télécommunications
4	Chef Division Cellule Informatique (MO concerné)	Contrôleur Financier Régional	Contrôleur Financier Départemental	AG (Acquisition du matériel informatique)
5	Représentant du MINDCAF	Délégué Régional (MINDCAF)	Délégué Départemental (MINDCAF)	BEC (Réhabilitation des bâtiments) et AG (Acquisition matériel roulant)
6	Représentant du MINEE	Délégué Régional (MINEE)	Délégué Départemental (MINEE)	AI (Electrification et adduction d'eau)
7	Représentant du MINADER	Délégué (MINADER)	Délégué Départemental (MINADER)	AG (Acquisition produits phytosanitaires, micro-infrastructures rurales) et routes et infrastructures routières (travaux du génie rurale)

N°	ACTEURS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PUBLIQUE DANS L'ADMINISTRATION CENTRALE	ACTEURS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PUBLIQUE DANS LES REGIONS	ACTEURS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PUBLIQUE DANS LES DEPARTEMENTS	NATURE DES PRESTATIONS CONCERNEES
8	Représentant du MINEPIA	Délégué Régional (MINEPIA)	Délégué Départemental (MINEPIA)	AG (Produits vétérinaires)
9	Représentant du MINSANTE	Délégué Régional MINSANTE	Délégué Départemental (MINSANTE)	AG (Médicament et équipements médicaux et biomédicaux)
10	Représentant du MINFOF ou MINEPDED	Délégué Régional du MINFOF ou du MINEPDED	Délégué Départemental du MINFOF ou du MINEPDED	AI (Reboisement)
11	LABOGENIE	LABOGENIE	LABOGENIE	RIR, AI, SPI
12	MATGENIE	MATGENIE	MATGENIE	RIR, AI,

b) Maîtres d'œuvre privée (Mission de contrôle privée)

La mission de maîtrise d'œuvre privée a pour objectif d'assurer la défense des intérêts du Maître d'ouvrage, aux différentes étapes du cycle de vie d'un projet. Au 31 décembre 2023, on enregistre un total de 87 entreprises attributaires des marchés de contrôle et de maîtrise d'œuvre privée.

c) Les Comités de suivi de l'exécution du BIP

Les comités de suivi de l'exécution du BIP sont des instances de suivi de l'effectivité de l'exécution mises sur pied par le MINEPAT au niveau central ; régional ; départemental, et communal.

Tableau 7 : Composition des Comités de suivi de l'exécution du BIP

N°	COMITE SUIVI DU BIP DANS L'ADMINISTRATION CENTRALE	COMITE SUIVI BIP DANS LA REGION	COMITE SUIVI BIP DANS LES DEPARTEMENTS	COMITE COMMUNAL SUIVI BIP
1	Président de la commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale ou son représentant	Délégué Régional MINEPAT	Délégués Départementaux du MINEPAT	Président : Maire ou son représentant
2	V/Président : Un membre de la Société Civile	Représentant Services du Gouverneur	TPG et Contrôleurs financiers départementaux de la Région	
3	Secrétaire : le Directeur Général de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics	Chef de Brigade Régionale de Contrôle des Marchés Publics	Les Préfets Départementaux de la Région	Secrétaire : Secrétaire Général de la commune
4	Membre : Directeur Général du Budget	Contrôleur Financier Régional	Les Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés	Membres : Représentant du préfet
5	Tous les Présidents des Comités Régionaux	Les Maires des Communes concernées	////////////////	Représentant du Délégué départemental du MINEPAT
6	Tous les Vice-Présidents des Comités Régionaux	Président de la CRPM	////////////////	Chef de Brigade Délégué Départemental du MINMAP
7	Un Représentant des Communautés villageoises par Région	Les Responsables locaux des projets à financement conjoint	////////////////	Receveur Municipal
8	Un Maire par Région	Les Responsables des départements ministériels	////////////////	Représentant du personnel technique
9	Les Responsables de toutes les Administrations	Le représentant régional de l'ARMP	////////////////	Ingénieur intervenant dans l'exécution des projets communaux
10	Les Responsables nationaux des projets à financement conjoints	////////////////	////////////////	////////////////

N°	COMITE SUIVI DU BIP DANS L'ADMINISTRATION CENTRALE	COMITE SUIVI BIP DANS LA REGION	COMITE SUIVI BIP DANS LES DEPARTEMENTS	COMITE COMMUNAL SUIVI BIP
11	Le Directeur Général de l'ARMP	Les Chefs de Centres Régionaux de Régulation des Marchés Publics	Les Assistants de régulation des marchés publics	Les Assistants de régulation des marchés publics

DEUXIEME PARTIE

ACTIVITÉS DE PASSATION ET D'EXECUTION



SECTION 1 : PROGRAMMATION DES MARCHES

1.1- PROJETS PROGRAMMES

Les conférences de programmation effectuées en fin d'exercice 2022 ont porté sur 7 208 marchés pour une valeur globale de 872 605 153 420 FCFA, répartis ainsi qu'il suit :

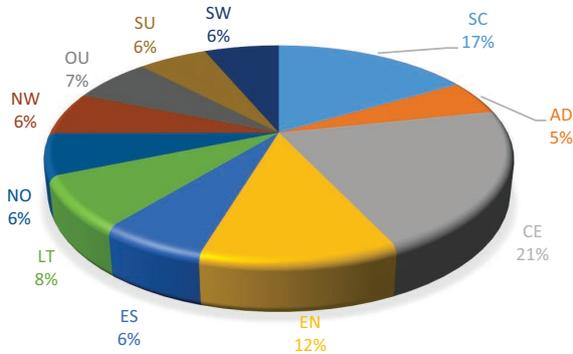
- Pour les Départements Ministériels, 609 marchés d'une valeur de 197 697 896 034 FCFA ;
- Pour les cellules d'exécution des Projets/Programmes, 616 marchés correspondant à 384 787 171 594 FCFA,
- Pour les Établissements Publics Administratifs, 768 marchés correspondants à un montant total de 99 230 780 949FCFA ;
- Pour les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), 4 654 marchés d'un montant total de 155 389 573 510 FCFA ;
- Les Gouverneurs, 101 marchés correspondants à un montant de 8 110 789 210 FCFA ;
- Les Préfets, 298 marchés correspondants à un montant de 14 158 383 153 FCFA ;
- Les Conseils Régionaux, 162 marchés correspondants à un montant de 13 230 558 970 FCFA.

Les tableaux ci-dessous illustrent l'activité de la programmation en début de l'exercice 2023 aussi bien en nombres qu'en montants.

Tableau 8: Projets programmés en début d'exercice (en nombre)

Niveau de suivi	Ministères et Assimilés	Cellules d'exécution de projet	Etablissements Publics et administratifs	Entreprises Publiques	Collectivités territoriales décentralisées	Gouverneurs	Préfets	Conseils Régionaux	Total
SC	609								609
AD			3		327	8	32		370
CE		580	549		892	16	72	12	2 121
EN		30	4		750	8	33	11	836
ES					429	6	17		452
LT			103		411	5	24	18	561
NO			35		393	15	11		454
NW			38		350	13	30	23	454
OU			10		387	8	34	42	481
SU			1		373	17	28		419
SW		6	25		342	5	17	56	451
Total (11)	609	616	768	12	4654	101	298	162	7208

Graphique 3: Pourcentages des Projets programmés par Régions en début d'exercice (en nombre)



Graphique 2: Pourcentage des Projets programmés par Type d'Acteurs en début d'exercice (en nombre)

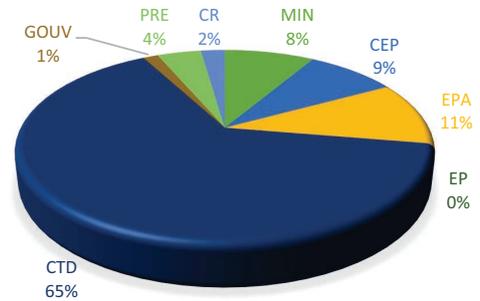
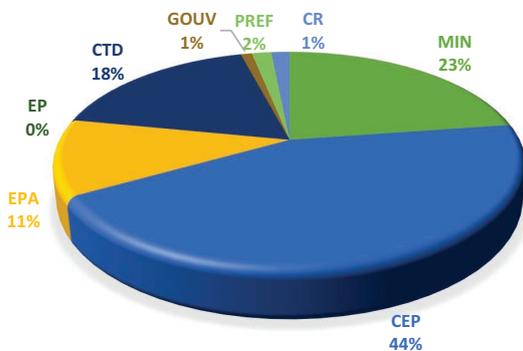


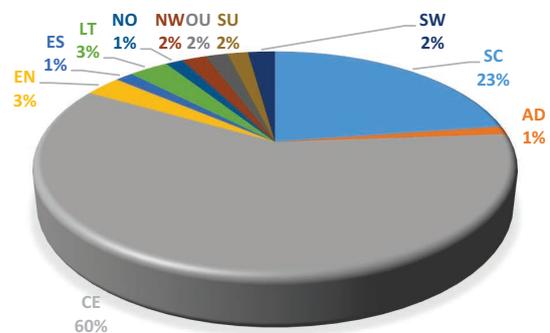
Tableau 9: Projets programmés en début d'exercice (en montant)

Niveau de suivi	Ministères et Assimilé	Cellules d'exécution de projet	Etablissement Public et administratif	Entreprises Publiques	Collectivités territoriales décentralisées	Gouverneurs	Préfets	Conseils Régionaux	Total
SC	197 697 896 034								197 697 896 034
AD			85 000 000		8 647 682 014	289 873 442	1 067 401 543		10 089 956 999
CE		380 855 219 094	85 118 021 109		43 351 946 506	1 768 511 000	5 344 205 000	2 770 000 000	519 207 902 709
EN		3 070 952 500	65 100 000		20 010 449 832	297 014 000	1 163 114 980	1 460 300 000	26 066 931 312
ES					10 703 928 531	366 925 000	1 377 151 315		12 448 004 846
LT			7 518 153 697		17 877 947 047	187 345 746	1 027 000 000	1 546 142 500	28 156 588 990
NO			1 444 605 940		8 921 156 740	1 694 300 000	324 220 815		12 384 283 495
NW			2 138 175 203		9 602 692 350	1 017 501 000	993 380 000	3 213 129 787	16 964 878 340
OU			617 450 000		11 727 680 655	359 000 000	1 051 261 500	2 142 784 683	15 898 176 838
SU			50 000 000		11 293 487 964	2 024 222 022	1 183 250 000		14 550 959 986
SW		861 000 000	2 194 275 000		13 252 601 871	106 097 000	627 398 000	2 098 202 000	19 139 573 871
Total(11)	197 697 896 034	384 787 171 594	99 230 780 949	0	155 389 573 510	8 110 789 210	14 158 383 153	13 230 558 970	872 605 153 420

Graphique 5: Pourcentages des Projets programmés en début d'exercice par Type d'Acteurs (en montant)



Graphique 4: Pourcentages des Projets programmés en début d'exercice par Régions (en montant)



1.2- PROJETS NON PROGRAMMÉS

Au cours de l'exercice 2023, après l'évaluation de l'activité de passation, le fait saillant est que certains projets sont apparus dans le processus de passation des marchés, dont les acteurs concernés n'avaient pas assisté aux conférences de programmation tenues en fin d'année. Tel est le cas de certains acteurs des régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord, et du Sud, ainsi que ceux des entreprises publiques.

Ces projets non programmés, se répartissent ainsi qu'il suit :

- Pour les Départements Ministériels, 562 projets, pour un montant de 92 310 258 540 FCFA
- Pour les cellules d'exécution des Projets/Programmes, 289 projets, pour un montant de 22 609 007 117 FCFA
- Pour les Établissements Publics et Administratifs, 341 projets, correspondants à un montant de 33 691 791 614 FCFA ;
- Pour les Entreprises Publiques, 502 projets, pour un montant de 76 028 438 149 FCFA
- Pour les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), 1197 projets, pour un montant total de 116 039 778 186 FCFA ;
- Les Gouverneurs 43 projets, correspondants à un montant de 7 515 498 540 FCFA ;
- Les Préfets 68 projets, correspondants à un montant de 3 712 451 955 FCFA ;
- Les Conseils Régionaux 285 projets, correspondants à un montant de 30 589 937 187 FCFA.

Les tableaux ci-dessous présentent cette situation.

Tableau 10: Projets non programmés (en nombre)

Niveau de suivi	Ministères et Assimilé	Cellules d'exécution de projet	Etablissement Public et administratif	Entreprises Publiques	Collectivités territoriales décentralisées	Gouverneurs	Préfets	Conseils Régionaux	Total
SC	562								562
AD			1		69		1	46	117
CE		223	254	258	350	3	22	22	1132
EN		34	3	5	127	13	12	31	225
ES					92	2	3	63	160
LT		4	41	38	209		2	5	299
NO	0	22	17	85	91	7	4	57	283
NW			5		64	8		20	97
OU		4			79		10	4	97
SU				14	69	7	13	9	112
SW		2	20	102	47	3	1	28	203
Total	562	289	341	502	1197	43	68	285	3287

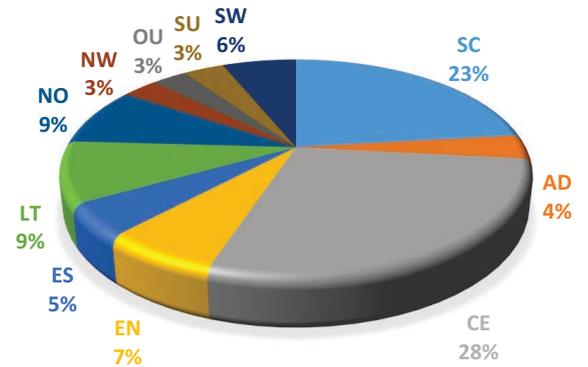
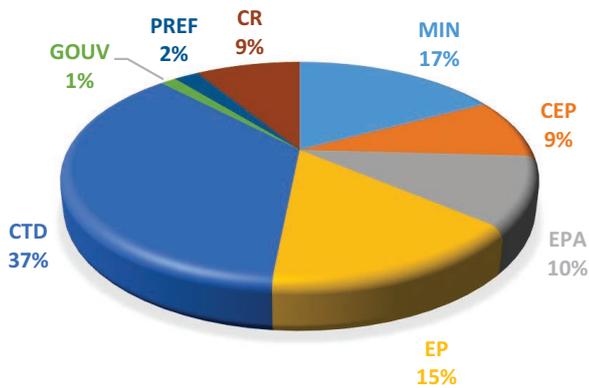
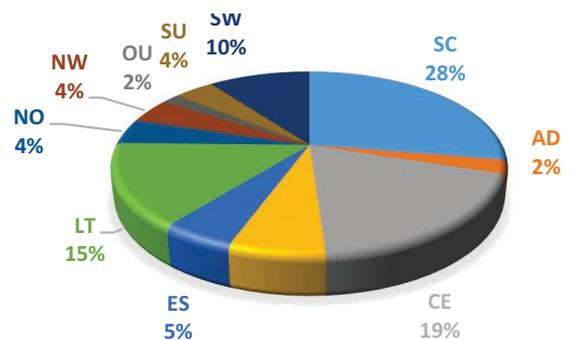
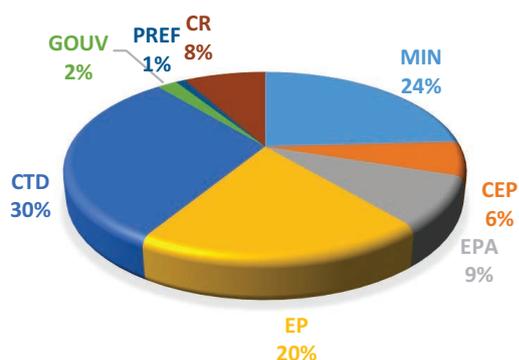


Tableau 11: Projets non programmés (en montants)

Niveau de suivi	Ministères et Assimilé	Cellules d'exécution de projet	Etablissement Public et administratif	Entreprises Publiques	Collectivités territoriales décentralisées	Gouverneurs	Préfets
SC	92 310 258 540						
AD			550 000 000		4 731 290 678		30 000 000
CE		14 215 177 967	29 659 446 661	20 316 687 147	15 036 260 521	119 000 000	1 537 651 450
EN		6 147 846 780	29 900 000	130 100 000	16 142 356 843	499 628 941	408 620 041
ES					15 754 993 507	67 500 000	25 000 000
LT			1 743 690 002	16 927 359 399	35 985 047 555		37 000 000
NO		1 255 982 370	660 601 576	4 542 725 973	4 728 201 672	60 500 000	59 500 000
NW			171 750 000		13 827 199 510	266 000 000	
OU		748 000 000				5 367 869 599	531 177 535
SU				1 780 930 144	5 025 730 890	1 020 000 000	983 502 929
SW		242 000 000	876 403 375	32 330 635 486	4 808 697 010	115 000 000	100 000 000
Total	92 310 258 540	22 609 007 117	33 691 791 614	76 028 438 149	116 039 778 186	7 515 498 540	3 712 451 955

Graphique 8: Pourcentage sur les Projets non programmés par Type d'Acteurs et Régions (en montants)



1.3- PROJETS IDENTIFIÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

Durant l'exercice passé au crible, 14 924 projets programmés et non programmés ont été identifiés, pour un montant de 1 478 483 795 373 FCFA. En supplément, 4 429 projets des exercices antérieurs sont encore en activité.

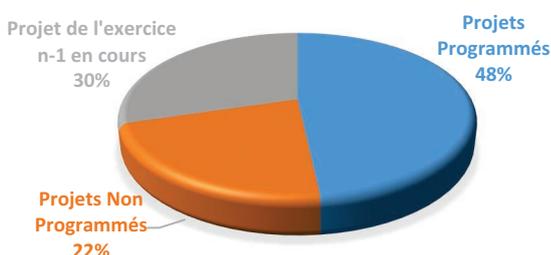
Il est idéal de mentionner que, comparativement à l'exercice 2022, on enregistre une diminution des projets identifiés. En effet, au cours de cette période antérieure nous avons 15 175 projets identifiés pour un montant de 1 713 127 469 643 FCFA.

Les tableaux ci-dessous exposent en détail la synthèse des projets, et leur répartition par type de financement pour l'exercice 2023.

Tableau 12 : Synthèse des projets identifiés

Libellé	Nombre	%	Montant	%
Projets Programmés	7 208	48,30	872 605 153 420	59
Projets Non Programmés	3287	22,02	382 497 161 288	26
Projets des exercices antérieurs	4429	29,68	223 381 480 665	15
Total	14 924	100%	1 478 483 795 373	100%

Graphique 10: Synthèse des projets identifiés en nombre



Graphique 9: Synthèse des projets identifiés en montant

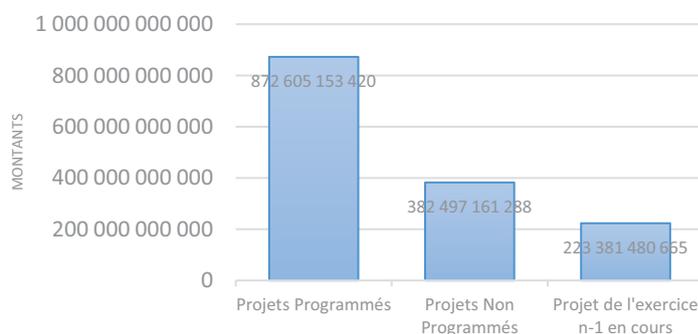


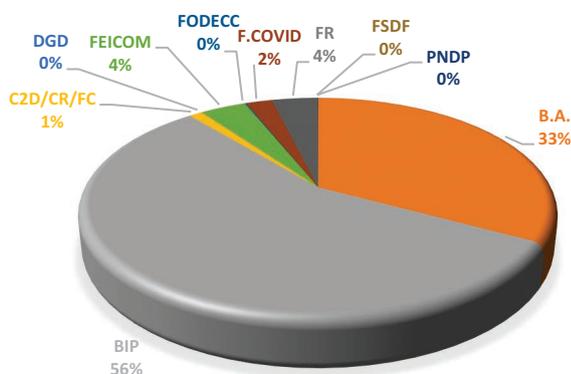
Tableau 13 : Synthèse des projets identifiés (financement national)

Financement	Nombre	Montant	Pourcentage (Montant)
BUDGET AUTONOME	1762	247 917 479 615	33,0%
BIP	6018	422 082 884 927	56,1%
BUDGET DU PROGRAMME C2D/CR/FONDS DE CONTREPARTIE	35	8 394 473 149	1,1%
DGD	5	180 000 000	0,0%
FEICOM	314	28 222 484 803	3,8%
FODECC	15	857 479 324	0,1%
FOND SPECIAL DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE COVID ET SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES	1	15 970 000 000	2,1%
FOND ROUTIER	183	28 260 818 231	3,8%
FSDP	1	100 000 000	0,0%
PNDP	7	357 530 000	0,0%
Total	8341	752 343 150 049	100%

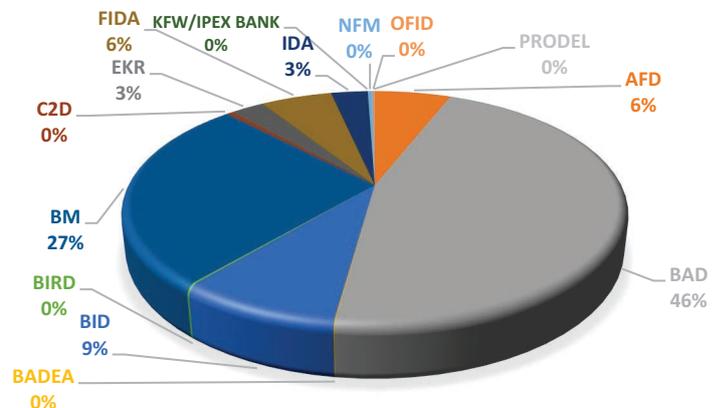
Tableau 14 : Synthèse des projets identifiés (financement extérieur)

Financement	Nombre	Montant	Pourcentage (Montant)
AFD	29	2 600 651 650	5,9%
BAD	28	20 231 419 840	46,2%
BADEA	1	22 060 000	0,1%
BID	26	3 908 247 526	8,9%
BIRD	11	62 000 000	0,1%
BM	86	11 700 963 559	26,7%
C2D	4	198 500 000	0,5%
EKR	27	1 163 540 674	2,7%
FIDA	47	2 427 568 138	5,5%
IDA	98	1 241 542 929	2,8%
KFW/IPEX BANK	2	15 500 000	0,0%
NFM	9	166 859 954	0,4%
OFID	2	53 000 000	0,1%
PRODEL	1	17 850 000	0,0%
Total	371	43 809 704 270	100%

Graphique 11 : Synthèse des projets identifiés (Financement national)



Graphique 12 : Synthèse des projets identifiés (Financement extérieur)



SECTION 2 : ACTIVITÉS DE PASSATION ET D'EXÉCUTION

2.1- SERVICES CENTRAUX

2.1.1- MINISTÈRES ET ASSIMILÉS

Au titre de la période en révision l'activité des marchés des ministères et assimilés est marquée, par un nombre de marchés signés inférieur par rapport à celui de l'exercice précédent. En 2022 ce nombre était de 785 marchés signés, contre 698 en 2023.

S'agissant du taux des marchés réceptionnés sur les marchés démarrés, on relève qu'il est relativement plus faible, que celui de l'exercice précédent. En 2023 ce taux est de 22,25 % tandis que celui de

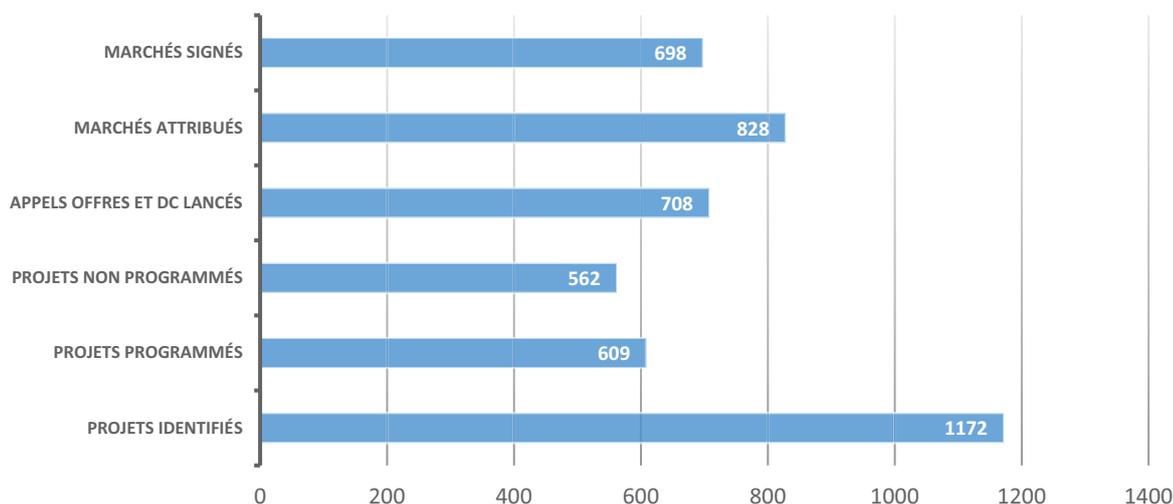
2022, était de 37,01% pour une consommation moyenne des crédits alloués de l'ordre de 22,63% en 2023 et 47,87% en 2022.

En outre, 199 avenants ont été signés par cet acteur en 2023, dont 31 à incidence financière de l'ordre de 220 309 887 793 FCFA, soit un taux de 17% en nombres et de 73% en montants, par rapport aux projets identifiés. Ces taux sont révélateurs des lacunes, pouvant être attribuées, à la maturation des projets, objet du Décret N°2018/4992/PM du 21 juin 2018.

Tableau 15 : Activités des Ministères et Assimilés

Rubriques	Nombre	Montant
Phase de programmation		
Projets Identifiés	1172	303 351 765 444
Projets Programmés	609	197 697 896 034
Projets Non Programmés	562	105 653 869 410
Phase passation		
Appels Offres et DC lancés	708	93 287 909 682
Marchés Attribués	828	313 554 033 681
Marchés Signés	698	335 773 557 117
Marchés de Gré à Gré	97	64 748 156 037
Avenants signés	199	220 309 887 793
Appels Offres et DC Infructueux	63	44 119 210 179
Appels Offres et DC Annulés	17	6 091 668 025
% des GG/Marchés Attribués	11,71%	20,65%
Phase exécution		
Marchés Démarrés	422	59 626 012 523
Travaux en Régie	3	78 687 780
Marchés Réceptionnés	95	13 503 537 996
% Marchés Réceptionnés/ Marchés Démarrés	22,25%	22,63%
% Marchés exécutés par rapports aux Marchés identifiés	33,15%	15,84%

Graphique 13: Représentation de la phase de programmation et de passation en nombre (MIN)



2.1.2 – CELLULES D'EXECUTION DES PROJETS

Au titre de la période évaluée, l'activité des cellules d'exécution des projets est marquée, par un nombre de marchés signés supérieur par rapport à celui de l'exercice précédent. En 2022 ce nombre était de 101 marchés signés, contre 128 en 2023.

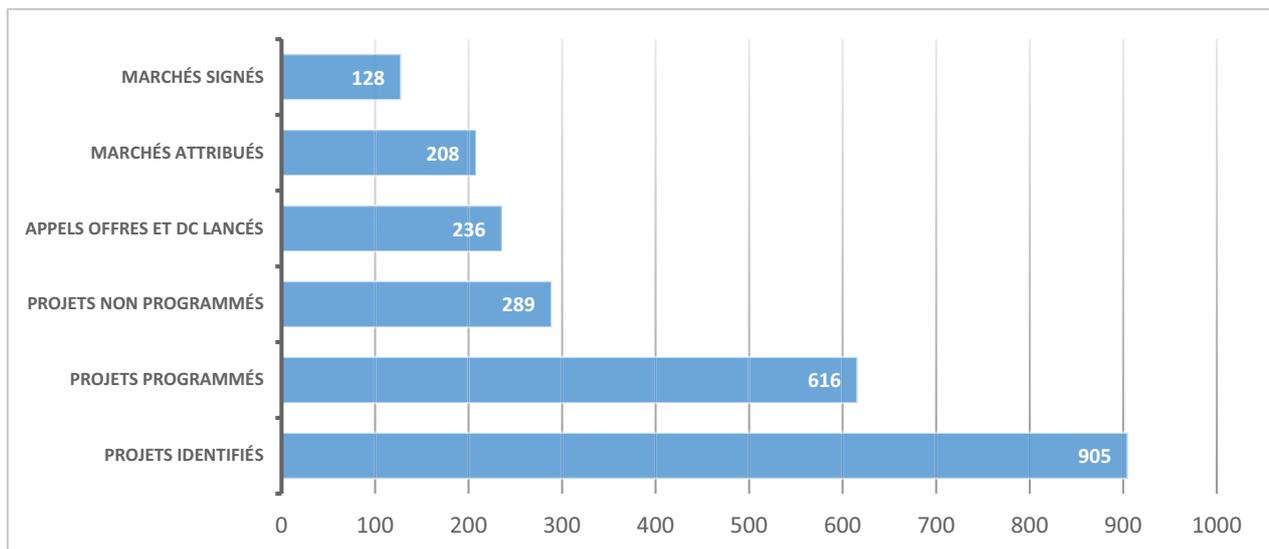
S'agissant du taux des marchés réceptionnés sur les marchés démarrés, on observe qu'il est relativement plus faible, que celui de l'exercice précédent. En 2023 ce taux est de 26 % tandis que celui de 2022, était de 35 %.

Les avenants identifiés chez ce type d'acteur sont sans incidence financière.

Tableau 16 : Activités des cellules d'exécution de projets

Rubriques	Nombre	Montant
Phase de programmation		
Projets Identifiés	905	407 396 178 711
Projets Programmés	616	384 787 171 594
Projets Non Programmés	289	22 609 007 117
Phase passation		
Appels Offres et DC lancés	236	30 855 001 683
Marchés Attribués	208	20 441 086 029
Marchés Signés	128	12 342 689 742
Marchés de Gré à Gré	34	614 202 957
Avenants signés	2	-
Appels Offres et DC Infructueux	43	4 607 782 531
Appels Offres et DC Annulés	18	5 583 303 546
% des GG/Marchés Attribués	16,35%	3,00%
Phase exécution		
Marchés Démarrés	142	9 686 708 743
Travaux en Régie		
Marchés Réceptionnés	37	1 998 123 636
% Marchés Réceptionnés/ Marchés Démarrés	26,56%	25,62%
% Marchés exécutés par rapports aux Marchés identifiés	4,08%	0,95%

Graphique 14: Représentation de la phase de programmation et de passation en nombre (CEP)



2.2- SERVICES DÉCONCENTRÉS

2.2.1- GOUVERNEURS ET PRÉFETS

Pour ce qui est du nombre de projets identifiés au niveau des Gouverneurs et des Préfets, comme au courant de l'exercice précédent, la Région du Centre hérite du plus grand nombre de projets, soit 113, suivies du Sud, de l'Extrême Nord, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Le nombre des projets identifiés toutes régions confondues, culmine à 473. On note une augmentation de 22 projets par rapport à l'exercice 2022 au cours duquel nous avons 451 projets pour ces acteurs.

Tableau 17 : Activités des Gouverneurs et Préfets (en nombre)

Éléments	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	NORD-OUEST	OUEST	SUD	SUD-OUEST	TOTAL
Phase Programmation											
Projets Identifiés	41	113	33	59	39	38	42	55	69	26	473
Projets Programmés	40	88	28	41	37	27	36	42	49	22	374
Projets Non Programmés	1	25	5	18	2	11	6	12	20	5	99
Phase Passation											
Appels Offres et DC lancés	38	79	27	47	30	32	29	55	43	16	396
Marchés Attribués	33	78	25	44	33	37	27	52	47	16	392
Marchés Signés	32	67	17	33	27	36	22	45	43	10	332
Marchés de Gré à Gré	0	2	0	2	0	0	0	2	6	0	12
Avenants signés	0	0	0	0	0	0		0		0	0
Marchés spéciaux											
Appels Offres et DC Infructueux	0	1	3	0	3	0	3	0	1	0	11
Appels Offres Annulés	0	0	0	4	0	0		2		0	6
% des GG/Marchés Attribués	0,00%	2,56%	0,00%	4,55%	0,00%	0,00%	0,00%	3,85%	12,77%	0,00%	3,06%
Phase Exécution											
Marchés Démarrés	27	64	16	31	15	30	14	38	29	1	265
Travaux en Régie											
Marchés Réceptionnés	6	7	10	6	4	12	11	20	6	1	83
% Marchés exécutés dans les délais											
% Marchés exécutés par rapports aux Marchés identifiés	65,85%	56,64%	48,48%	52,54%	38,46%	78,95%	33,33%	69,09%	42,03%	3,85%	56,03%

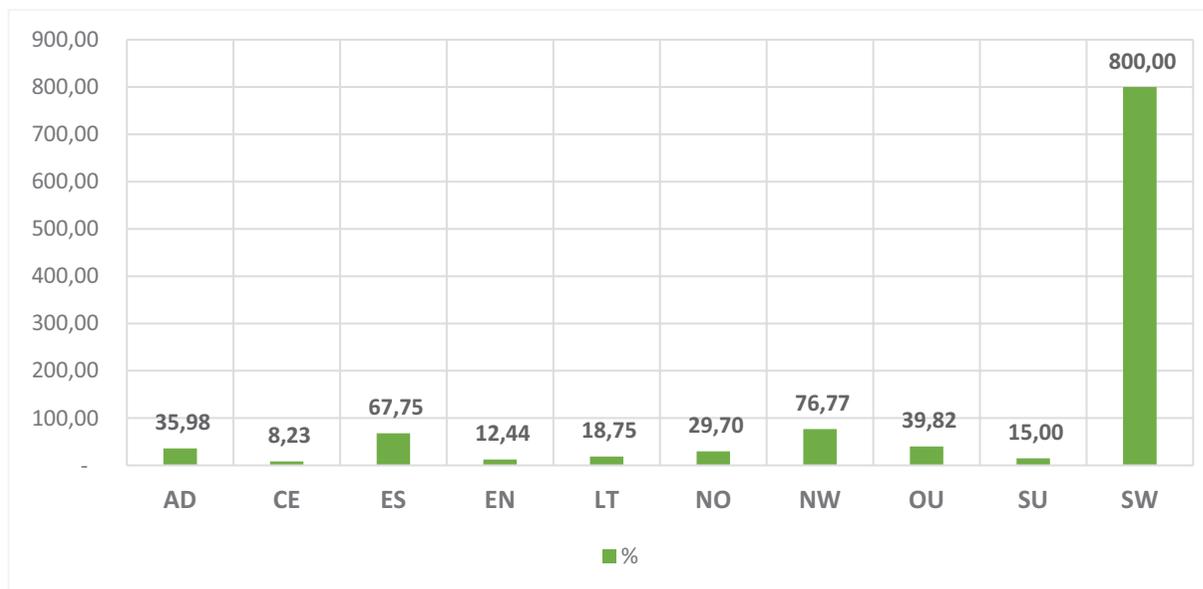
Les Régions qui ont été plus performantes en termes de taux des Marchés réceptionnés sur les Marchés démarrés, sont les Régions du Sud-Ouest avec un taux de réalisation 34,20%, suivies respectivement du Littoral avec un taux de 31,90 % et de l'Adamaoua avec 22,89%. Le Sud et le Centre, sont le ventre mou des MOD.

En 2022 c'est la région du Nord-Ouest, qui occupait la première place le centre et le sud faisaient office de lanterne rouge.

Tableau 18 : Activités des Gouverneurs et Préfets (en montants)

Rubriques	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	NORD-OUEST	OUEST	SUD	SUD-OUEST	TOTAL NATIONAL
Phase Programmation											
Projets Identifiés	1 417 274 985	8 769 367 450	1 854 076 315	2 368 377 962	289 167 280	2 338 520 815	2 048 306 000	216 338 9	5 513 974 951	948 495 000	25 549 724 147
Projets Programmés	1 387 274 985	7 112 716 000	1 744 576 315	1 460 128 980	252 167 280	2 218 520 815	1 806 306 000	1 410 261 500	3 510 472 022	733 495 000	21 635 918 897
Projets Non Programmés	30 000 000	1 656 651 450	109 500 000	908 248 982	37 000 000	120 000 000	242 000 000	753 127 608	2 003 502 929	215 000 000	6 075 030 969
Phase Passation											
Appels Offres et DC lancés	1 308 774 985	5 242 570 325	1 621 576 315	1 697 379 982	1 083 020 266	1 143 986 593	925 286 000	1 962 180 857	2 544 776 827	616 263 000	18 145 815 150
Marchés Attribués	1 097 255 188	5 780 553 566	814 972 965	1 654 356 479	1 087 503 637	921 417 221	841 443 893	1 605 477 030	3 867 976 394	565 474 182	18 236 430 555
Marchés Signés	1 072 263 282	4 982 927 431	519 232 040	1 169 704 882	778 324 986	982 253 686	870 219 847	1 466 865 967	4 705 880 933	231 556 913	16 779 229 967
Marchés de Gré à Gré	0	344 989 620	0	99 000 000	0	0	0	58 000 000	1 072 183 827	0	1 574 173 447
Avenants signés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés spéciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés en Régie	-	30 000 000	-	109 500 000	65 000 000	-	-	-	35 000 000	-	239 500 000
Appels Offres et DC Infructueux	0	30 000 000	47 000 000	0	65 000 000	0	174 780 000	0	8 500 000	0	325 280 000
Appels Offres Annulés	78 000 000	0	0	6 000 000	0	0	0	82 000 000	0	0	166 000 000
% des GG/Marchés Attribués	1 886 774 985	5 945 570 325	1 685 576 315	1 963 526 962	1 246 667 280	1 187 570 815		1 924 241 857	4 657 449 079	616 263 000	21 113 640 618
Phase Exécution											
Marchés Démarrés	901 899 265	4 722 863 447	489 232 040	1 155 479 375	492 005 795	749 229 215	330 382 479	1 212 971 807	1 811 265 272	8 500 000	11 873 828 695
Marchés Réceptionnés	324 468 196	388 736 194	331 472 650	143 780 819	92 249 685	222 489 421	253 645 676	483 039 114	271 766 720	68 000 000	2 579 648 475
Travaux en Régie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
% Marchés exécutés dans les délais	10	8	11	1	7	9	37	17	6		11
% Marchés exécutés par rapports aux Marchés identifiés	64%	1	0	0	2	0	0	561	0	0	0

Graphique 15: pourcentages des marchés réceptionnés et démarrés (Activités des Gouverneurs et Préfets en montants)



2.2.2- CONSEILS RÉGIONAUX

Sur les dix Conseils régionaux, celui du Sud-Ouest enregistre le plus grand nombre des projets (65) sur un total global de 470, suivies des Régions de l’Est et de l’Ouest avec respectivement 63 et 55 projets. Le pourcentage le plus élevé des marchés passés par la procédure exceptionnelle de gré-à-gré revient au Conseil Régional de l’Adamaoua, soit 11 gré-à-gré sur un total de 28. En 2022, le Conseil Régional du Sud-Ouest avait toujours enregistré le plus grand nombre de projet mais c’est celui du Nord qui avait un pourcentage élevé des marchés passés par la procédure exceptionnelle de gré-à-gré avec 29/32.

Tableau 19 : Activités des Conseils régionaux (en nombre)

Rubriques	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	NORD-OUEST	OUEST	SUD	SUD-OUEST	TOTAL
Phase Programmation											
Projets Identifiés	46	34	63	42	54	57	26	55	28	65	470
Projets Programmés	17	12	28	11	49	43	23	55	19	56	313
Projets Non Programmés	29	22	35	31	5	14	3	0	9	6	157
Phase Passation											
Appels Offres et DC lancés	25	15	32	13	26	11	20	27	8	38	215
Marchés Attribués	47	14	29	18	40	16	19	44	13	31	271
Marchés Signés	41	13	23	9	58	10	9	43	9	22	237
Marchés de Gré à Gré	11	4	1	0	2	0	2	5	3	0	28
Avenants signés	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Marchés spéciaux	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Appels Offres et DC Infructueux	0	1	1	0	4	4	2	2	2	0	16
Appels Offres Annulés	0	0	0	0	0	0		0		0	0
% des GG/Marchés Attribués	23,40%	28,57%	3,45%	0,00%	5,00%	0,00%	10,53%	11,36%	23,08%	0,00%	10,33%
Phase Exécution											
Marchés Démarrés	41	13	15	8	56	9	6	40	9	11	208
Travaux en Régie	0	0			0	0	0	0			0
Marchés Réceptionnés	2	0	10	12	8	10	0	18	0	8	68
% Marchés Réceptionnés/ Marchés Démarrés	5%	0%	67%	150%	14%	111%	0%	45%	0%	73%	33%

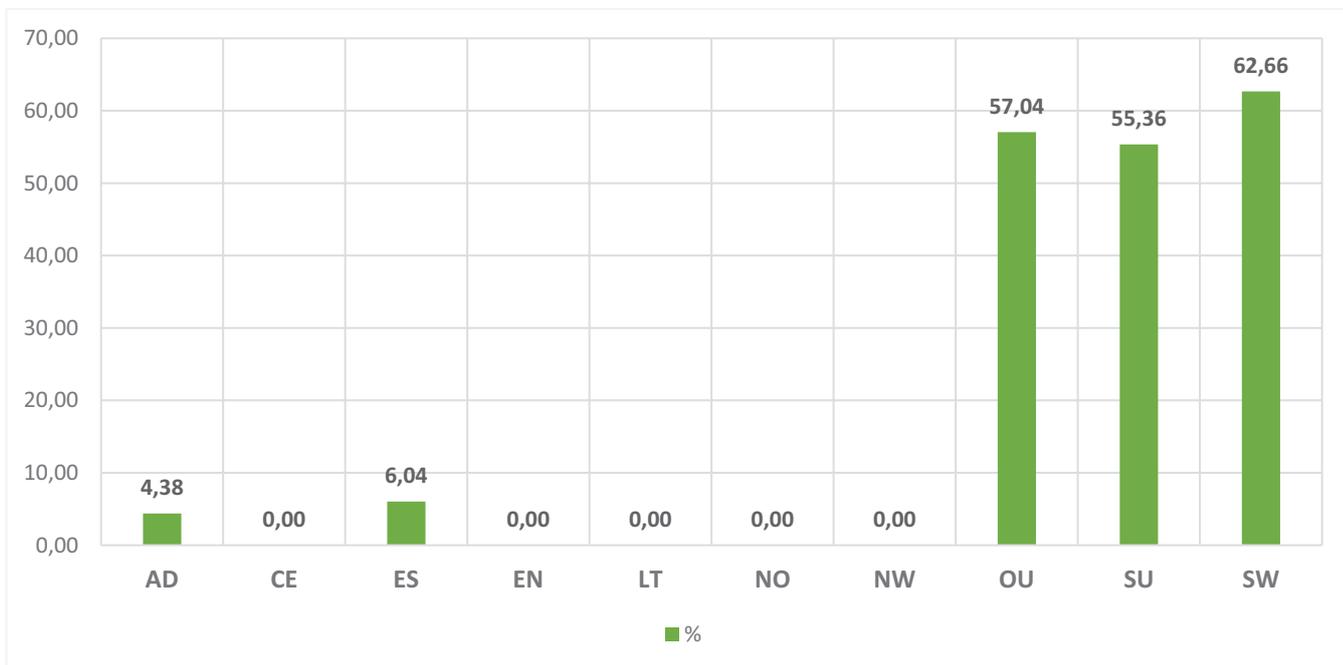
Relativement aux montants, le Conseil Régional du centre, selon les données disponibles, culmine à 7 328 975 109FCFA, soit un taux partiel de 17,45% sur le global ; suivi de celui du Sud et du Nord. Le Conseil régional le moins doté est celui du Sud-Ouest, contrairement à l'exercice 2022 où le Conseil régional de l'Extrême nord culminait 1 674 500 000FCFA.

Quant au taux des marchés réceptionnés sur les Marchés démarrés, le Conseil régional de l'extrême nord révèle un taux de 100% des marchés réceptionnés par rapport aux Marchés démarrés. En 2022 c'était le Conseil régional de l'Adamaoua qui occupait la première place alors que le Centre ; le Sud et le Nord-Ouest enregistrent 0%.

Tableau 20 : Activités des Conseils régionaux (en montants)

Rubriques	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	NORD-OUEST	OUEST	SUD	SUD-OUEST	TOTAL
Phase Programmation											
Projets Identifiés	3 963 775 243	7 328 975 109	3 724 095 176	3 696 508 054	5 037 770 000	5 568 848 219	-	4 006 998 933	6 364 000 000	2 287 253 000	41 978 223 734
Projets Programmés	2 387 559 219	2 770 000 000	2 811 120 192	1 460 300 000	3 645 770 000	4 724 000 000	-	4 006 998 933	4 279 000 000	2 088 202 000	28 172 950 344
Projets Non Programmés	1 576 216 024	4 558 975 109	912 974 984	2 236 208 054	1 392 000 000	844 848 219	-	0	2 085 000 000	199 051 000	13 805 273 390
Phase Passation											
Appels Offres et DC lancés	2 839 569 218	3 629 542 716	3 724 095 176	1 968 000 000	4 322 127 500	3 504 974 125	1 149 859 289	1 450 045 135	2 540 200 000	1 224 253 000	25 202 806 870
Marchés Attribués	2 513 114 829	2 196 274 754	2 297 013 240	1 339 800 000	4 061 202 259	2 030 037 492	585 088 538	1 854 142 845	2 070 200 000	848 225 824	19 210 011 243
Marchés Signés	2 485 574 925	2 196 274 754	2 297 013 240	260 858 151	4 060 775 492	1 536 423 023	1 507 737 280	1 124 982 362	1 193 498 825	587 946 285	15 743 347 057
Marchés de Gré à Gré	1 327 469 131	429 175 255	25 000 000	0	732 990 822	0	-	426 097 710	1 353 000 000	0	4 293 732 918
Avenants signés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés spéciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés en Régie	-	-	-	-	-	1 075 000 000	-	12 895 955	87 000 000	0	1 174 895 955
Appels Offres et DC Infructueux	0	0	0	0	225 000 000	0	-	0	-	0	225 000 000
Appels Offres Annulés	0	20	0	0	0	0	-	1	0	0	21
% des GG/Marchés Attribués	2 839 569 218	3 629 542 716	3 724 095 176	1 968 000 000	4 322 127 500	3 504 974 125	-	1 450 045 135	2 540 200 000	1 224 253 000	25 202 806 870
Phase Exécution											
Marchés Démarrés	2 282 714 998	2 625 450 009	2 297 013 240	197 882 226	3 360 784 670	1 506 423 539	-	1 124 982 362	1 193 498 825	280 281 917	14 869 031 786
Travaux en Régie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés Réceptionnés	100 000 000	-	138 842 777	-	-	-	-	641 692 820	660 693 383	175 622 539	1 716 851 519
% Marchés Réceptionnés/ Marchés Démarrés	4,38%	0,00%	6,04%	0,00%	0,00%	0,00%	-	57,04%	55,36%	62,66%	11,55%

Graphique 16: pourcentages des marchés réceptionnés et démarrés (Activités des Conseils Régionaux en montants)



2.2.3- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

Au terme de la période en révision, les CTD ont constitué une part importante de l'activité de passation des Marchés publics, avec un total de 5 953 projets identifiés.

Comme en 2022, les CTD du Centre et de l'Extrême Nord viennent respectivement en tête des statistiques avec 1 412 et 877 projets identifiés. Au niveau de l'exécution, l'on enregistre une moyenne globale de l'ordre de 41% des Marchés réceptionnés sur les Marchés démarrés. Le leader dans cette rubrique étant comme en 2022, la Région du Nord avec un taux d'exécution de 72%, suivie de l'Est avec 59%. Les taux les plus faibles sont relevés au niveau de la Région du Sud avec 19% suivie du Centre avec 14%.

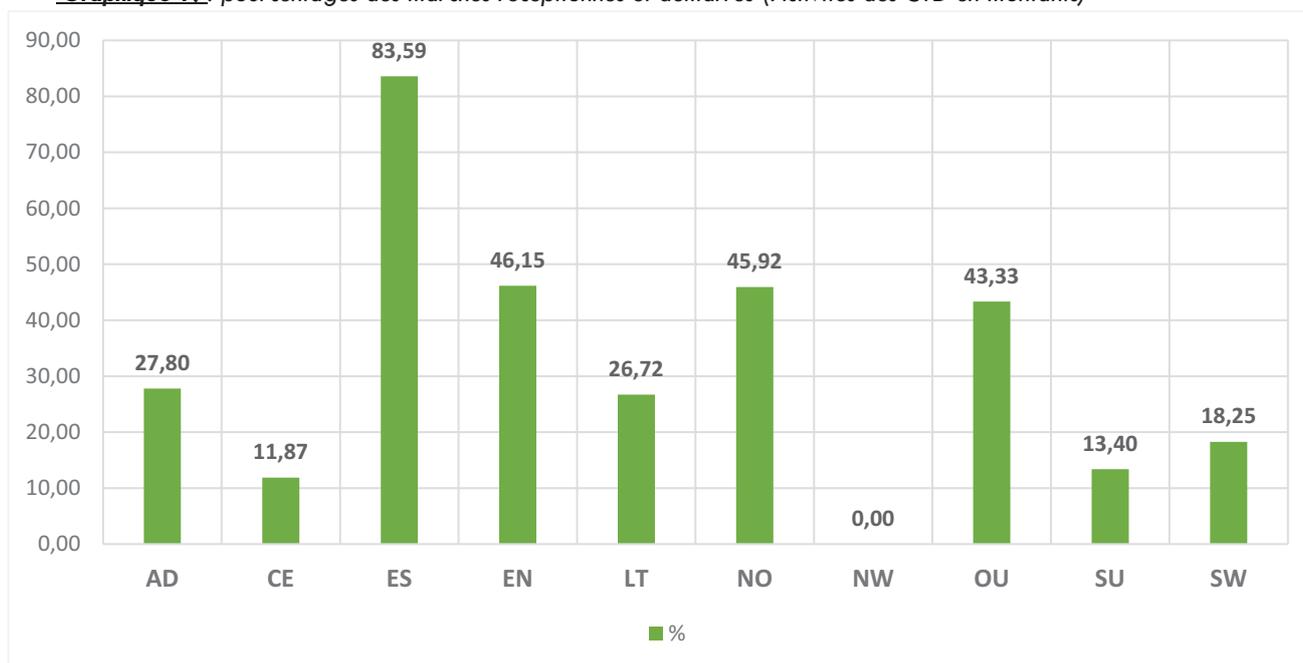
Tableau 21 : Activités des CTD (en nombre)

Rubriques	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	NORD-OUEST	OUEST	SUD	SUD-OUEST	TOTAL
Phase Programmation											
Projets Identifiés	397	1 242	521	877	640	504	416	500	450	406	5 953
Projets Programmés	328	892	429	750	431	406	369	418	381	359	4 763
Projets Non Programmés	69	350	92	127	209	92	47	82	69	47	1 184
Phase Passation											
Appels Offres et DC lancés	294	789	337	667	436	258	339	374	310	314	4 118
Marchés Attribués	360	755	358	715	494	419	278	412	335	313	4 439
Marchés Signés	345	516	182	647	410	375	241	342	290	229	3 577
Marchés de Gré à Gré	16	18	0	30	0	15	7	6	3	2	97
Avenants signés	-	5	-	-	9	-	-	1	-	-	15
Marchés spéciaux	0	0		0	0	0		0		0	0
Appels Offres et DC Infructueux	11	21	10	6	34	8	7	5	9	0	111
Appels Offres Annulés	7	9	1	3	1	3	0	3	5	0	32
% des GG/Marchés Attribués	4%	2%	0%	4%	0%	4%	3%	1%	1%	1%	2%
Phase Exécution											
Marchés Démarrés	319	506	141	630	304	341	196	298	265	145	3145
Travaux en Régie	0	0	0	0	0	7		1	0	0	9
Marchés Réceptionnés	105	71	83	345	99	246	70	183	51	32	1285
% Marchés Réceptionnés/ Marchés Démarrés	33%	14%	59%	55%	33%	72%	36%	61%	19%	22%	41%

Du point de vue de l'exécution financière, celle-ci reflète sensiblement le même taux d'exécution globale toujours à peine acceptable de 33%. Le pourcentage d'exécution financière le plus élevé est porté par les CTD de la Région de l'Est avec 84% suivies des Régions de l'extrême Nord et du Nord avec des taux identiques de 46% et celle de l'Ouest avec 43%. Le taux le plus faible revient comme en 2022 aux CTD des Régions du Centre avec 12% du nombre des Marchés réceptionnés sur le nombre des Marchés démarrés, suivies de celles du Sud et du Sud-Ouest avec respectivement des taux de 13% et 18%.

Tableau 22 : Activités des CTD (en montant)

Rubriques	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	NORD-OUEST	OUEST	SUD	SUD-OUEST	TOTAL
Phase Programmation											
Projets Identifiés	13 405 972 692	58 388 207 027	26 458 922 038	36 152 806 676	6 0079 0843 52	14 437 269 564	19 288 590 428	19 471 168 779	17 742 525 773	18 834 513 575	284 259 060 904
Projets Programmés	8 674 682 014	43 351 946 506	10 703 928 531	20 010 449 833	24 094 036 797	9 709 067 892	13 328 208 384	13 880 705 034	12 717 525 773	14 025 816 565	170 496 367 329
Projets Non Programmés	4 731 290 678	15 036 260 521	15 754 993 507	16 142 356 843	35 985 047 555	4728201672	5 960 382 044	5 685 463 745	5 025 000 000	4 808 697 010	113 857 693 575
Phase Passation											
Appels Offres et DC lancés	9 386 387 823	27 305 720 417	10 182 394 775	28 395 939 161	34 786 251 926	7 790 939 708	14 238 185 742	15 383 993 951	11 327 775 603	10 643 974 928	169 441 564 034
Marchés Attribués	12 099 353 750	41 217 005 916	10 956 966 039	21 666 833 351	52 734 509 849	20 930 922 129	16 880 426 978	15 185 967 095	18 812 587 690	18 593 648 144	229 078 220 941
Marchés Signés	11 583 712 317	19 233 137 765	5 281 599 890	16 071 270 939	28 835 654 542	18 537 904 125	8 197 528 373	12 338 552 901	10 186 304 809	9 474 677 026	139 740 342 687
Marchés de Gré à Gré	1 080 158 475	899 935 579	-	872 843 356	-	861 932 262	515 002 809	362 859 285	172 973 094	105 000 000	4 870 704 860
Avenants signés	0	0	-	0	0	0	-	0	-	-	0
Marchés spéciaux	0	0	-	0	0	0	-	0	-	-	0
Appels Offres et DC Infructueux	730 640 000	2 058 095 028	297 715 286	109 500 000	11 489 539 013	153 982 000	154 974 926	308 987 500	653 777 000	-	15 957 210 753
Appels Offres Annulés	371 470 000	524 300 000	18 250 000	94 000 000	40 491 000	79 650 394	-	58 000 000	1 075 484 623	-	2 261 646 017
% des GG/Marchés Attribués	9%	2%	0%	4%	0%	4%	3%	2%	1%	1%	2%
Phase Exécution											
Marchés Démarrés	10 160 144 997	188 491 41 892	3 946 506 994	16 940 817 792	13 055 446 120	17 292 814 234	6 394 904 441	10 941 051 255	9 435 168 334	5 343 935 588	112 359 931 647
Travaux en Régie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés Réceptionnés	2 824 761 089	2 238 101 293	3 298 791 470	7 818 905 898	3 488 223 248	7 941 123 840	2 166 888 754	4 740 776 971	1 264 427 298	975 406 019	36 757 405 880
% Marchés Réceptionnés/ Marchés Démarrés	28%	12%	84%	46%	27%	46%	34%	43%	13%	18%	33%

Graphique 17: pourcentages des marchés réceptionnés et démarrés (Activités des CTD en montants)


2.2.4- ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

Au titre de la période bilan, l'activité des Marchés des EPA est marquée par un taux des marchés réceptionnés élevé par rapport au nombre de Marchés démarrés de l'exercice précédent, en 2023 ce taux est de 30 % alors qu'en 2022, il était de 27,05% pour une consommation moyenne des crédits alloués de l'ordre de 22,63% en 2023 et 17,65% en 2022.

Aussi, ont été signés 5 avenants sans incidence financière.

Enfin, il se dégage de ces statistiques l'observation suivante : les projets non programmés représentent 28,58 % des projets identifiés, dont 20 appels d'offres et DC infructueux.

Tableau 23: Activités des EPA (en nombre et en montant)

Rubriques	Nombre	Montant
Phase Programmation		
Projets Identifiés	1062	126 712 036 998
Projets Programmés	741	94 172 195 384
Projets Non Programmés	321	32 808 941 614
Phase Passation		
Appels Offres et DC lancés	528	39 485 613 297
Marchés Attribués	452	64 900 062 003
Marchés Signés	358	21 208 287 921
Marchés de Gré à Gré	42	3 660 743 391
Avenants signés	05	0
Marchés spéciaux	0	0
Appels Offres et DC Infructueux	20	1824111753
Appels Offres Annulés	26	328324354
% des GG/Marchés Attribués	9%	6%
Phase Exécution		
Marchés Démarrés	329	14 208 431 284
Travaux en Régie	1	10 000 000
Marchés Réceptionnés	100	1 903 231 544
% Marchés Réceptionnés/ Marchés Démarrés	30%	13%

2.2.5- ENTREPRISES PUBLIQUES

Au cours de l'exercice 2023, il émane de l'activité des EP que le taux des marchés réceptionnés est en deçà du nombre de Marchés démarrés, soit 34 ,43 % pour une consommation très faible des crédits octroyés de l'ordre de 1,09%.

Par ailleurs, 62 avenants ont été signés dont 15 à incidence financière.

Tableau 24 : Activités des EP (en nombre et en montant)

Rubriques	Nombre	Montant
Phase Programmation		
Projets Identifiés	937	199 105 624 974
Projets Programmés	395	
Projets Non Programmés	542	199 105 624 974
Phase Passation		
Appels Offres et DC lancés	515	41 411 375 988
Marchés Attribués	545	26 134 435 440
Marchés Signés	384	10 808 036 286
Marchés de Gré à Gré	19	3 875 212 114
Avenants signés	62	180 388 090
Marchés spéciaux	0	-
Appels Offres et DC Infructueux	25	-
Appels Offres Annulés	13	2 704 013 000
% des GG/Marchés Attribués	-	115 700 080
Phase Exécution		
Marchés Démarrés	86	9 114 743 669
Travaux en Régie	0	-
Marchés Réceptionnés	13	768 344 787
% Marchés Réceptionnés/ Marchés Démarrés	-	99 890 419

2.3- SYNTHÈSE GLOBALE DES RÉALISATIONS (MARCHÉS PROGRAMMÉS ET NON-PROGRAMMÉS)

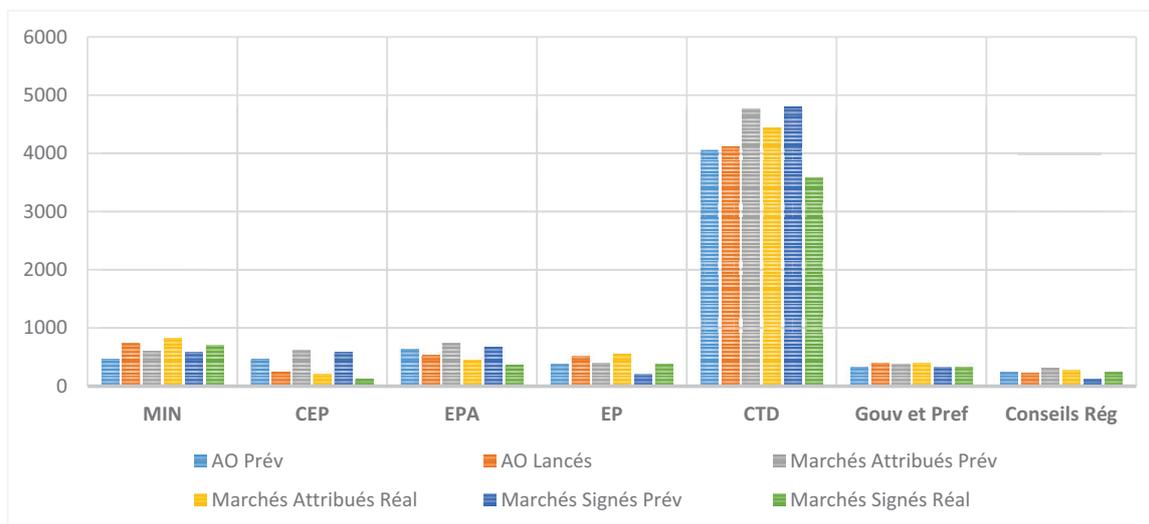
Au cours de cet exercice, 6 573 appels d'offres ont été programmés. La synthèse globale des réalisations, fait état de 6 739 consultations effectivement lancées, 7 135 Marchés attribués et 5 714 Marchés signés, soit des taux respectifs de 102,5% ,91% et 78,52%.

Tableau 25 : Synthèse globale des réalisations par rapport aux prévisions, en nombre

AC	Consultations lancées			Marchés Attribués			Marchés Signés		
	Prév	Réal	%	Prév	Réal	%	Prév	Réal	%
MIN	458	731	160%	609	828	136%	577	698	121%
CEP	466	236	51%	616	208	34%	585	128	22%
EPA	640	528	83%	741	452	61%	671	358	53%
EP	381	515	135%	395	545	138%	204	384	188%
CTD	4059	4118	101%	4763	4439	93%	4797	3577	75%
Gouv et Pref	330	396	120%	374	392	105%	321	332	103%
Conseils Rég	239	215	90%	313	271	87%	122	237	194%

AC	Consultations lancées			Marchés Attribués			Marchés Signés		
	Prév	Réal	%	Prév	Réal	%	Prév	Réal	%
TOTAL	6573	6739	102,53%	7811	7135	91%	7277	5714	78,52%

Graphique 18: synthèse globale des réalisations par rapport aux prévisions, en nombre



Les réalisations au cours de l'exercice 2023 montrent que les taux des consultations lancées, marchés attribués et marchés signés, par rapport aux projets identifiés sont respectivement de 74,28%, 72,83%, et 70,12%.

Tableau 26 : Synthèse globale des réalisations par rapport aux projets identifiés, en nombre

Désignation	Projets identifiés (Prévisions + projets non-programmés réalisés)	Réalisation globale*	%
Appels d'offres lancés	9157	6802	74,28%
Marchés attribués	9796	7135	72,83%
Marchés signés	8148	5714	70,12%

*Comprend les projets programmés, non programmés et ceux initiés au cours des exercices précédents mais attribués en 2022.

Les réalisations en montants au cours de l'exercice montrent que le taux des Marchés attribués est de 76,51% et celui des Marchés signés de 65,39% par rapport aux prévisions.

Tableau 27 : Synthèse globale des réalisations par rapport aux prévisions, en montants

Type Maître Ouvrage	Marchés attribués			Marchés signés		
	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
MIN	197 697 896 034	313 554 033 681	158,60%	216 400 866 652	335 773 557 117	155%
CEP	384 787 171 594	33 652 820 558	8,75%	334 372 096 861	12 342 689 742	4%
EPA	94 172 195 384	64 900 062 003	68,92%	90 389 861 829	21 208 287 921	23%
EP	116 038 139 581	96 370 983 700	83,05%	113 707 102 081	74 209 603 870	65%
CTD	170 496 367 329	229 078 220 941	134,36%	160 239 343 168	139 740 342 687	87%

Gouv et Pref	21 635 918 897	18 236 430 555	84,29%	15 837 542 341	16 779 229 967	106%
Conseils Rég	28 172 950 344	19 210 011 243	68,19%	10 840 874 192	15 743 347 057	145%
TOTAL	1 013 000 639 163	775 002 562 681	76,51%	941 787 687 124	615 797 058 361	65,39%

Le tableau de synthèse des réalisations par types de procédures au cours de la période sous revue révèle d'une part que, sur les 7 356 marchés toutes procédures confondues, 6 960 sont issus des consultations et 382 relèvent des Gré à Gré, d'autre part, il apparaît que sur le montant global des contrats qui est de 999 618 460 322 FCFA, les Marchés passés par Appel d'Offres représentent 94,8% en nombres, et 85% en montants. Alors que les Gré à Gré sont de 5,2% en nombres et 15% en montants.

Tableau 28 : Synthèse des réalisations, par nature de procédure et par type de contrats

Type de Procédure	Nombre				Montant			
	LC	Marché	Avenants	Total	LC	Marché	Avenants	Total
Marchés sur AO	5251	1425	284	6960	112 719 152 705	552 200 905 418	220 490 275 883	885 410 334 006
Gré à Gré attribués	208	174	0	382	4 037 116 745	109 227 682 481		113 264 799 226
Régies	14	-	-	14	943 327 090	-	0	943 327 090
TOTAL	5473	1599	284	7 356	117 699 596 540	661 428 587 899	220 490 275 883	999 618 460 322

Comme en 2022, les CTD ont passé le plus grand nombre de Marchés, soit 4 439 pour un montant FCFA 229 078 220 941, suivies des Ministères et des Entreprises Publiques.

Tableau 29 : Synthèse globale des réalisations (marchés attribués)

Type Maître Ouvrage	Nombre		Montant	
	Valeur	%	Valeur	%
MIN	828	12%	313 554 033 681	40%
CEP	208	3%	33 652 820 558	4%
EPA	452	6%	64 900 062 003	8%
EP	545	8%	96 370 983 700	12%
CTD	4 439	62%	229 078 220 941	30%
Gouv et Pref	392	5%	18 236 430 555	2%
Conseils Régionaux	271	4%	19 210 011 243	2%
Projets relevant des travaux en Régie	0	0%		0%
TOTAL	7 135	100%	775 002 562 681	100%

Le recours à la procédure d'appel d'offres national ouvert est demeuré significatif. En effet, 74% en nombre et 38% en volume des projets attribués pour un montant de FCFA 292 945 867 710 ont été passés suivant cette norme. Les Demandes de Cotation attribuées sont quant à elles estimées à 15% pour un montant total de FCFA 18 690 856 861 correspondant à un taux de 2 % en rapport à la valeur globale des marchés attribués soit FCFA 775 002 562 681. Il convient de relever que le recours au type de procédure d'Appel d'Offres International Restreint représente 4% des attributions pour un montant de FCFA 36 668 480 138 y compris que, les grés à gré sont estimés à 5% pour un montant total de FCFA 113 264 799 226, soit 15 % du montant total des marchés attribués.

Tableau 30: Synthèse globale selon le mode de passation (marchés programmés et non programmés)

Type de procédures	Attribution			
	Nombre	%	Montant	%
AONO	5304	74%	292 945 867 710	38%
DC	1037	15%	18 690 856 861	2%
AONR	266	4%	36 668 480 138	5%
AOIO	111	2%	239 162 484 670	31%
AOIR	6	0%	59 855 103 001	8%

Type de procédures	Attribution			
	Nombre	%	Montant	%
GG	382	5%	113 264 799 226	15%
DP	29	0%	14 414 971 075	2%
TOTAL	7135	100%	775 002 562 681	100%

D'après le tableau ci-dessous, on remarque qu'au cours de l'exercice 2023, 6 828 Marchés d'une valeur de 611 461 577 525 F CFA ont bénéficié des appuis divers (BIP, FR, BF et BA, le FEICOM).

Bien évidemment, le Budget d'Investissement Public (BIP) étant le principal pourvoyeur des financements alloués aux projets d'investissements publics, l'Etat y a consenti une enveloppe globale d'environ 371 275 904 148 FCFA au titre de l'exercice sous revue pour un volume numéral de 5 073 projets.

A côté du BIP, les organismes et les programmes tels que le PNDP, le FEICOM, le Fonds Routier et autre budgets autonomes ont constitué des véritables bras séculiers de l'Etat pour le financement des projets en 2023, avec un nombre significatif des projets financés.

Il convient de relever ici que le budget de fonctionnement (BF) est essentiellement orienté sur le fonctionnement et non sur l'investissement public, d'où l'affichage du chiffre nul à savoir le zéro (0)

Tableau 31: Synthèse globale par type de financement (national)

Financement National	Nombre Réalisation	Montant Réalisation	Pourcentage	Pourcentage (Montant)
BUDGET AUTONOME	1335	183 367 484 281	19,55%	30,0%
BIP	5073	371 276 904 148	74,30%	60,7%
BUDGET DU PROGRAMME C2D/CR/FONDS DE CONTREPARTIE	29	10 322 677 599	0,42%	1,7%
DGD	5	179506019	0,07%	0,0%
FEICOM	225	20 853 485 171	3,30%	3,4%
FODECC	7	800900505	0,10%	0,1%
FOND ROUTIER	148	24 251 856 708	2,17%	4,0%
FSDF	3	370 986 607	0,04%	0,1%
PNDP	3	37 776 487	0,04%	0,0%
Total	6828	611 461 577 525	100%	100%

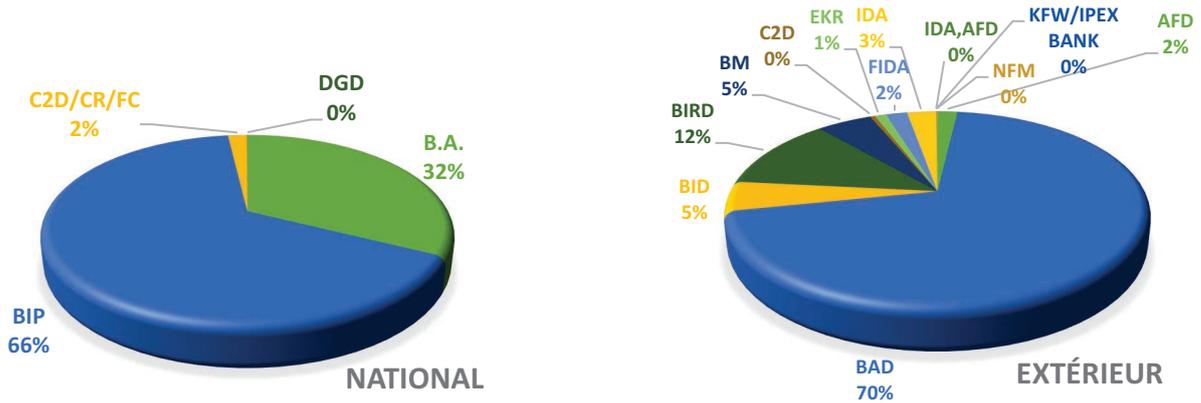
Pour réaliser les projets d'investissements publics, l'Etat camerounais fait recours, aussi bien aux ressources propres qu'aux bailleurs de fonds et autres partenaires financiers externes. Au titre de l'exercice 2023, les principaux partenaires ont apporté un concours financier d'un montant de 117 634 425 240 F.CFA pour 233 projets. La plupart des projets susvisés a été financé par la banque Mondiale (BM), soit au total 54 sur les 233, pour un montant de 5 979 200 530 F.CFA.

Tableau 32: Synthèse globale par type de financement (externe)

Financement extérieur	Nombre Réalisation	Montant Réalisation	Pourcentage (Nombre)	Pourcentage
AFD	20	2 162 970 462	8,6%	1,8%
BAD	5	82 244 075 196	2,1%	69,9%
BID	22	5 732 966 653	9,4%	4,9%
BIRD	5	14 147 768 248	2,1%	12,0%
BM	54	5 979 200 530	23,2%	5,1%
C2D	4	533 586 442	1,7%	0,5%
EKR	18	1 227 879 374	7,7%	1,0%
FIDA	33	2 320 637 663	14,2%	2,0%
IDA	64	3 169 828 123	27,5%	2,7%

IDA,AFD	1	8 329 887	0,4%	0,0%
KFW/IPEX BANK	1	14 853 500	0,4%	0,0%
NFM	6	92 329 162	2,6%	0,1%
Total	233	117 634 425 240	100%	100%

Graphique 19: pourcentages des synthèses globales par type de financement national et externe



SECTION 3 : DELAIS DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Le cadre rénové de la passation des marchés publics issu des réformes opérées à travers la mise en vigueur des décrets n° 2018/366 portant Code des Marchés Publics, n°2018/355 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques des 20 et 12 juin 2018 et la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics, fixe les règles favorables à des processus de passation des marchés de plus en plus flexibles.

Malgré ce cadre réglementaire, l'on observe des goulots d'étranglements tout au long du cycle des projets au niveau des acteurs de la chaîne, notamment les Maîtres d'Ouvrage, les Maîtres d'Ouvrage Délégués, les Structures Internes de Gestion des Marchés, les Commissions de Passation des Marchés et les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés qui ont un impact significatif sur les délais de passation.

Pour le compte de l'exercice 2023, la cartographie desdits délais est présentée ci-après, sur la base des délais conformes. Elle porte à la fois sur les marchés passés par les acteurs soumis au Code des Marchés Publics et sur les Règles Communes. Certaines procédures de la passation de ces marchés sont soumises au contrôle à priori des Commissions Centrales

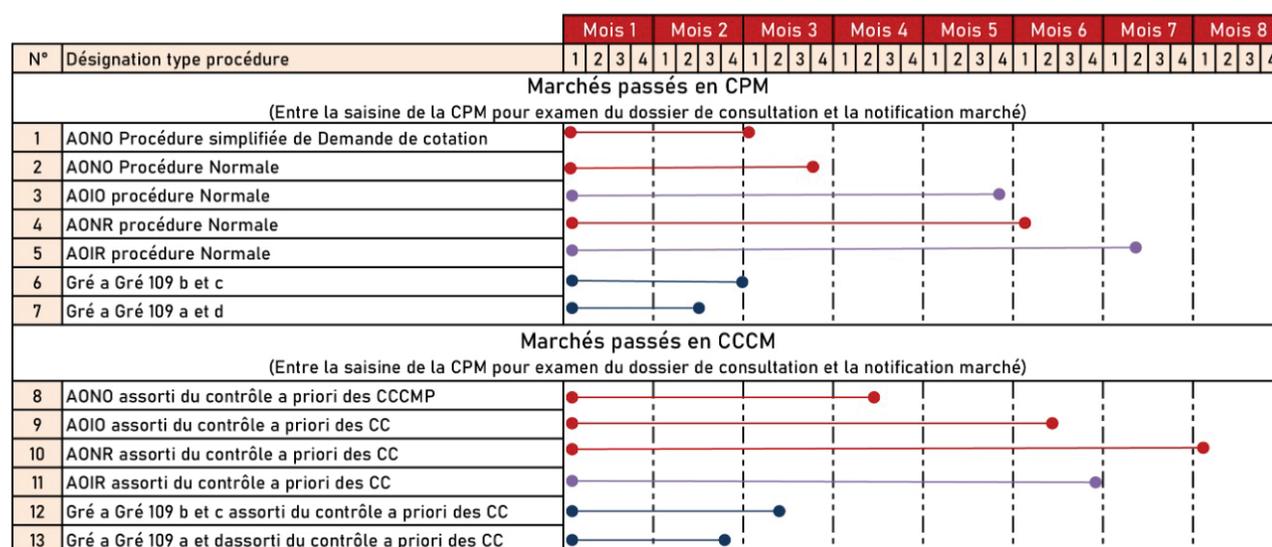
3.1- DELAIS CONFORMES

Le tableau ci-après présente les délais globaux de passation des marchés. Ils sont évalués sur la base des délais prescrits par le Code des Marchés Publics et des usages réglementaires aux différentes étapes et en fonction du type de procédure, tel que présenté dans le tableau synoptique des délais en annexe. Ceux-ci sont calculés à partir de la date de saisine de la CPM, pour examen du Dossier d'Appel d'Offres jusqu'à la notification du marché au cocontractant.

N°	Désignation type procédure	Nombre de jours	Nombre de mois
1	AONO Procédure simplifiée de Demande de cotation	64	2 mois 4 jours
2	AONO Procédure Normale	83	2 mois 23 jours
3	AOIO procédure Normale	148	4 mois 28 jours
4	AONR procédure Normale	155	5 mois 5 jours
5	AOIR procédure Normale	195	6 mois 15 jours
6	AONO assorti du contrôle a priori des CCCMP	107	3 mois 17 jours
7	AOIO assorti du contrôle a priori des CC	172	5 mois 22 jours
8	AONR assorti du contrôle a priori des CC	219	7 mois 9 jours
9	AOIR assorti du contrôle a priori des CC	179	5 mois 29 jours
10	Gré a Gré 109 b et c	60	2 mois
11	Gré a Gré 109 a et d	45	1 mois 15 jours
12	Gré a Gré 109 b et c assorti du contrôle a priori des CC	70	2 mois 10 jours
13	Gré a Gré 109 a et d assorti du contrôle a priori des CC	55	2 mois 5 jours

Tableau 33 : Synthèse des délais réglementaires pour les acteurs assujettis au Code des marchés publics

Tableau 34 : Chronogramme des délais de passation des marchés



3.2- DÉLAIS GLOBAUX PAR TYPE DE PROCÉDURE

Conformément à la **réglementation et aux usages en matière de passation des marchés au Cameroun**, le délai moyen pour les projets passés en CPM est de 83 jours pour les Appels d'Offres Nationaux Ouverts (AONO), 155 jours pour les Appels d'Offres Nationaux Restreints (AONR).

Ce délai est de 148 jours pour les Appels d'Offres Internationaux Ouverts (AOIO), 195 jours pour les Appels d'Offres Internationaux Restreints (AOIR) et de 45 jours pour les marchés de Gré à gré (en procédure d'urgence). Quant à la procédure simplifiée de Demande de Cotation, ce délai est de 64 jours.

Pour les marchés passés en Commission Centrale de Contrôle, le délai conforme est de 107 jours pour les Appels d’Offres nationaux ouverts, 172 jours pour les Appels d’Offres Internationaux, 179 jours pour les Appels d’Offres Internationaux restreints, 219 jours pour les Appels d’Offres nationaux restreints et 55 jours pour les marchés de gré à gré.

Les résultats effectivement enregistrés pour le compte de l’exercice 2023 sont présentés ci-après.

3.2.1- Marchés passés en procédures relevant de la compétence exclusive des CPM

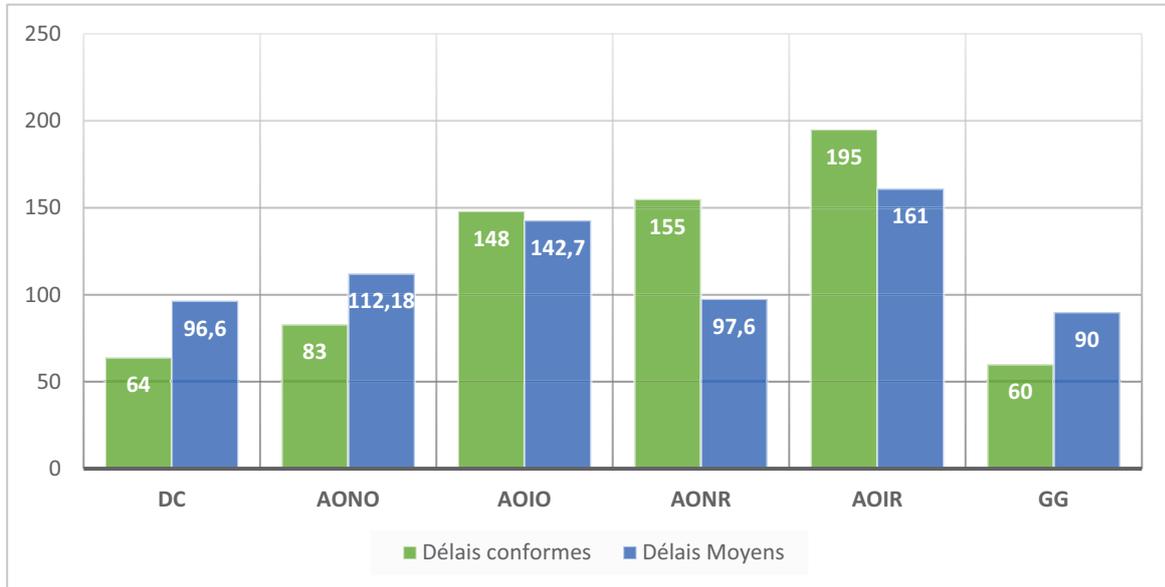
Au titre de l’exercice 2023, l’on observe que les procédures nationales ouvertes ont été les plus utilisées au cours de la période, et n’ont pas été conformes aux délais réglementaires. A titre d’illustration, 49 et 45% des procédures de Demandes de Cotation et Appels d’Offres nationaux ouverts ont été passés au-delà de la marge acceptable (Entre 60 et 90 jours pour les DC et 80 et 110 jours pour les AONO) Par ailleurs, en comparaison à l’exercice 2022, l’on relève une amélioration marginale au niveau des délais moyens pour ce type de procédure, ainsi que pour les Appels d’Offres nationaux restreints et Appels d’Offres internationaux ouverts.

Tableau 35 : Délais de passation des marchés passés en CPM

Type de procédure	Délais conformes	Nombre de contrats	Délais consommés par tranche en jours				Délais Moyens
			Inférieur MP	Marge de performance (MP)	Marge Acceptable (MA)	Marge critique (MC)	
DC	64	747	<=40]40 et 60[[60 et 90]	> 90	96,6
			4%	14%	32%	49%	
AONO	83	3914	<=60]60 et 80[[80 et 110]	> 110	112,18
			9%	16%	31%	45%	
AOIO	148	21	<=120 jrs]120 et 140[[140 et 180]	> 180	142,71
			19%	24%	48%	10%	
AONR	155	102	<=140 jrs]140 et 165[[165 et 190]	> 190 jrs	97,6
			87%	6%	1%	6%	
AOIR	195	1	<=160 jrs]160 et 205]	[205 et 250]	> 250 jrs	161
				100%			
GG	60	2	<=45 jrs]45 et 60]	[60 et 90]	>90 jrs	90
					50%	50%	

NB : la date d’autorisation du Gré à Gré a été considérée comme départ de l’évaluation des délais

Graphique 20: Délais moyen de passation des marchés en CPM



3.2.2- Marchés soumis à la revue préalable des CCCM

Concernant les procédures soumises à la revue préalable des Commissions Centrales, il y'a lieu de relever qu'au cours de la période indiquée, seul les délais moyens pour les marchés passés par appels d'offres nationaux restreints sont conformes aux délais réglementaires. Cependant, l'on enregistre toujours un grand nombre de projets qui sont passés au-delà de la marge acceptable soit 44% en 2023 et 47% en 2022.

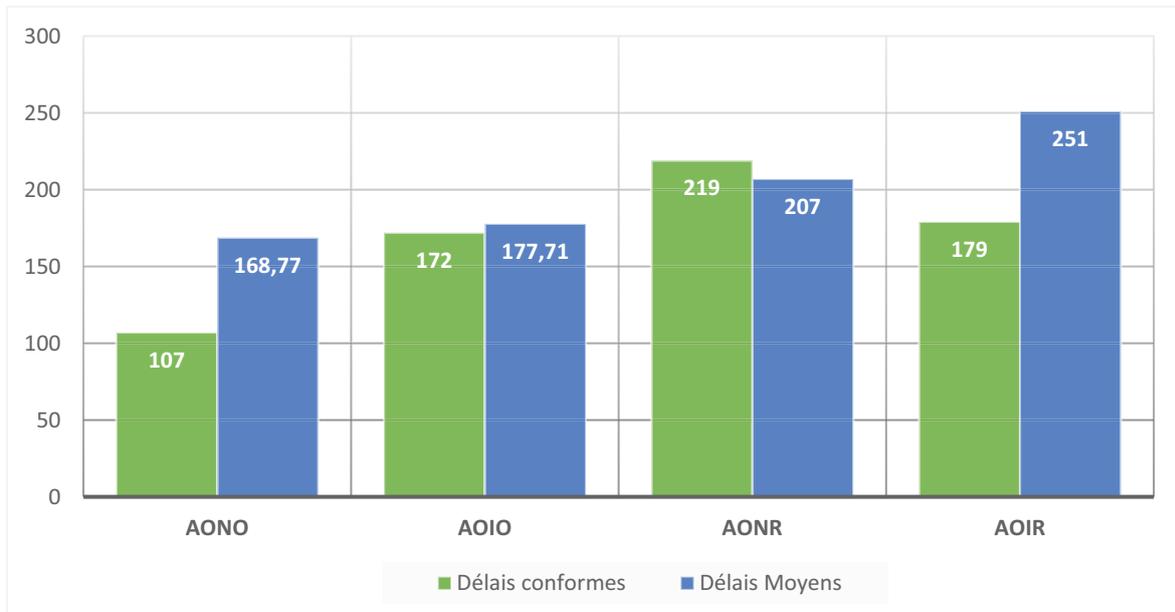
C'est également le cas des appels d'offres nationaux et internationaux ouverts avec 43% des projets passés dans les marges critiques (respectivement supérieurs à 130 et 190 jours).

Tableau 36 : Délais de passation des marchés passés en CCCM

Type de procédure	Délais conformes	Nombre de contrats	Délais consommés par tranche en jours				Délais Moyens
			inférieur MP	Marge de performance (MP)	Marge Acceptable (MA)	Marge critique(MC)	
AONO	107	70	<=80]80 et 130[]100 et 130[> 130 jrs	168,77
			29%	14%	14%	43%	
AOIO	172	7	<=140]140 et 160[]160 et 190[> 190 jrs	177,71
			29%	14%	14%	43%	
AONR	219	9	<=165]165 et 185[]185 et 210[> 210 jrs	207
			44%	0%	11%	44%	
AOIR	179	1	<=200]200 et 225[]225 et 250[> 250 jrs	251
			0%	0%	100%	0%	

NB : la date d'autorisation du Gré à Gré a été considérée comme départ de l'évaluation des délais

Graphique 21 : Délais moyen de passation des marchés soumis à la revue préalable des CCCM



3.3- DÉLAIS GLOBAUX PAR TYPES D'ACTEURS ET TYPES DE PROCÉDURES

3.3.1- Délais moyens des marchés passés en procédure normale (CPM)

Au cours de l'exercice 2023, l'on note que les projets passés au niveau décentralisé ont des délais moyens globaux toute nature de prestations confondues qui oscillent entre 90 et 110 jours, et sont largement au-dessus des délais conformes de passation pour les procédures normales (DC et AONO) qui sont respectivement de 64 et 83 jours pour les marchés passés en CPM.

De manière spécifique, l'on relève que les CTD et les Ministères ont passé respectivement 3 223 et 466 marchés dans les délais moyens de 111 et 114 jours, les EPA, les Gouverneurs et les Préfets ont passé les marchés dans des marges acceptables compris entre 80 et 110 jours.

Tableau 37 : Délais moyens par types de procédures et acteurs (CPM)

Type MO	AOIO	AOIR	AONO	AONR	GG	DC	Echantillon globale	Délais moyens globaux
MIN	82		115	103		116	466	114
CEP		161	133			80	116	103
EPA	129		100	106		90	254	99
EP	151		119	107		102	211	119
CTD			114	112	90	98	3223	111
CR	109		109	74		81	174	102
GOUV			105	49		91	63	101
PREF			91			86	204	90
Délais moyens	143	161	112	98	90	97	4711	110

3.3.2- Délais moyens des marchés soumis à la revue préalable des CCCM

Au cours de la période sous en examen, en dehors des Conseils Régionaux et des Etablissements Publics et Administratifs dont les projets sont passés en commission centrale dans des délais acceptables, les projets passés par les Ministères et Assimilés et les Cellules d'Exécution des Projets par contre atteignent des seuils critiques quelques soit le type de la procédure.

Tableau 38 : Délais moyens par types de procédures et acteurs (CCCM)

Type MO	AOIO	AOIR	AONO	AONR	GG	Echantillon globale	Délais moyens globaux
MIN			139	266		8	218
CEP		251	1032	199		6	763
EPA			127			8	127
EP	178		107	112		52	117
CTD			367			1	367
CR			111			11	111
Délais moyens	178	251	169	207		87	173

3.3.3- Délais en phase d'exécution des marchés

Sur un échantillon de 1350 marchés réceptionnés au cours de l'exercice 2023, 847 marchés ont été passés en respectant les délais d'exécution prévus, soit un taux de 63%. Les Etablissements Publics

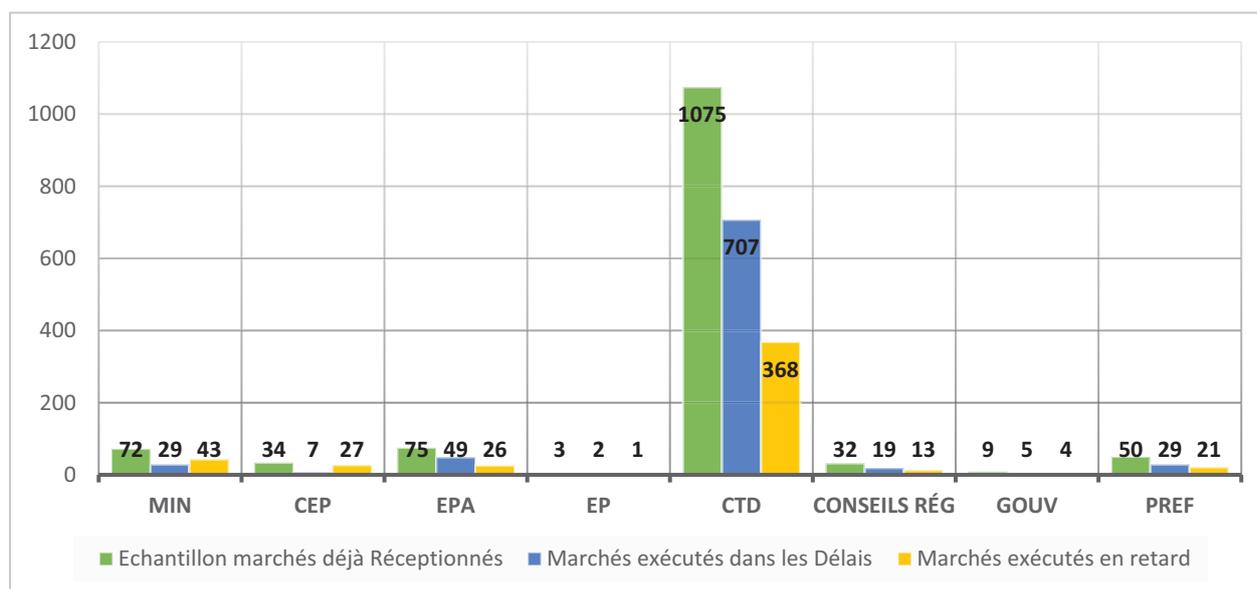
Administratifs, les Entreprises Publiques et les Collectivités Territoriales Décentralisées ont des taux supérieurs à 60%, tandis que les Ministères et les Cellules d'Exécution des Projets, ont des taux assez faibles, soit respectivement 40% et 21%.

Toutefois, il y'a lieu de souligner que 2936 marchés soit une proportion de 64%, étaient encore en cours d'exécution au terme de l'exercice budgétaire 2023.

Tableau 39 : Délais d'exécution des marchés

Type de Maître d'Ouvrage	Nombre de Marchés réceptionnés	Echantillon marchés déjà Réceptionnés		Marchés exécutés dans les Délais		Marchés exécutés en retard	
		(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)	(Nbre)	(%)
MIN	95	72	76%	29	40%	43	60%
CEP	37	34	92%	7	21%	27	79%
EPA	100	75	75%	49	65%	26	35%
EP	3	3	100%	2	67%	1	33%
CTD	1285	1075	84%	707	66%	368	34%
Conseils Rég	68	32	47%	19	59%	13	41%
Gouverneurs	21	9	43%	5	56%	4	44%
Préfets	62	50	81%	29	58%	21	42%
Total(24)	1671	1350	81%	847	63%	503	37%

Graphique 22: Pourcentage sur les délais d'exécution des marchés



SECTION 4 : DEPERDITIONS DES PROCEDURES

4.1- DEPERDITION EN PHASE PASSATION

Les déperditions concernent toutes les procédures, qui n'ont pas abouti à l'étape de contractualisation. Au cours de l'exercice 2023, l'on a enregistré 287 appels d'offres infructueux, et 124 appels d'offres annulés soit un pourcentage respectif de 4,3% et de 1,8% par rapport aux consultations lancées.

Tableau 40 : Appel d'offres infructueux et annulés

Appel d'offres infructueux			
Autorité Contractante	AO Infructueux (Projets lancés en 2023)	AO Infructueux (Projets lancés en 2022)	TOTAL
MIN	63		63
CEP	35	8	43
EPA	14	6	20
EP	15	10	25
CTD	100	11	111
GOUV ET PRE	11		11
CR	14		14
Total	252	35	287
Appel d'offres annulés			
Autorité Contractante	AO Annulés (Projets lancés en 2023)	AO Annulés (Projets lancés en 2022)	TOTAL
MIN	17		17
CEP	15	3	18
EPA	25	1	26
EP	12	1	13
CTD	27	5	32
GOUV ET PRE	18		18
CR	0	0	0
Total	114	10	124

4.1.2- ATTRIBUTIONS ANNULÉES

A l'étape d'attribution, l'on enregistre 59 décisions d'attributions annulées, soit moins de 1% de l'ensemble des marchés attribués sur la période. Les Etablissements publics et Administratifs enregistrent le plus grand nombre de décisions annulées, suivies des Cellules d'Exécution des Projets et des Entreprises Publiques.

Tableau 41 : Attributions annulées

Type MO	Marchés attribués	Attributions Annulées	Taux (%)
MIN	802	0	0%
CEP	238	15	6,3%
EPA	489	25	5,1%
EP	545	12	2,2%
CTD	4 637	1	0,02%
GOUV ET PREFETS	332	6	1,8%
CR	92	0	0%
Total	7 1 35	59	0,8%

4.2- ETAT DES DEPERDITIONS DES OPERATIONS D'EXECUTION

Les déperditions des opérations d'exécution présentées ci-après, concernent aussi bien les marchés formellement résiliés par les maîtres d'ouvrage, et ceux abandonnés par les cocontractants.

4.2.1- Marchés résiliés

Au cours de la période sous revue, l'on enregistre un total de 131 marchés résiliés soit 16 marchés dont la procédure a été lancée en 2022 et 115 en 2023. Les Ministères affichent le plus grand nombre de marchés résiliés soit un total de 46, suivis des Etablissements Publics Administratifs avec 38 marchés et les Collectivités Territoriales Décentralisées 21 marchés.

Tableau 42 : Marchés résiliés

TYPE MO	Marchés résiliés		Nombre de marchés 2023		%
	2022	2023	Démarrés	Abandonnés	
MIN	2	44	422	0	0,00%
CEP	1	11	142	0	0,00%
EPA	5	33	329	0	0,00%
EP	0	11	96	0	0,00%
CTD	6	15	3145	197	6,26%
GOUV et PREF	2	1	265	9	3,40%
CR			208	11	5,29%
TOTAL	16	115	4607	217	4,71%

4.2.2- Chantiers abandonnés

Au cours de la période sous étude, l'on a identifié 217 chantiers abandonnés par les acteurs. Les collectivités territoriales enregistrent à elles seules 197 marchés abandonnés, soit un taux de 91%.

Tableau 43 : Chantiers abandonnés par type d'acteurs

TYPE MO	Abandonnés 2023	Nombre de marchés Démarrés	%
MIN	0	422	0%
CEP	0	142	0%
EPA	0	329	0%
EP	0	96	0%
CTD	197	3145	6%
GOUV et PREF	9	265	3%
CR	11	208	5%
TOTAL	217	4607	5%

En termes d'abandon au cours de l'exercice 2023, les marchés des infrastructures occupent la première position. Ceci s'explique à travers un nombre de 186 projets, représentant 86% du total. Il s'en suit aussi 128 projets des bâtiments et équipements collectifs, 26 projets d'infrastructures routières, et 32 marchés d'Autres Infrastructures.

Tableau 44: Chantiers abandonnés par nature des prestations

Type MO/MOD	Marchés/Chantiers abandonnés					Total
	AG	AI	SPI	IR	BEC	
MIN	0	0	0	0	0	0
CEP	0	0	0	0	0	0
EPA	0	0	0	0	0	0
EP	0	0	0	0	0	0
CTD	18	32	5	25	117	197
CR	4	0	4	0	3	11
GOUV	0	0	0	0	2	2
PREFET	0	0	0	1	6	7
TOTAL	22	32	9	26	128	217

4.3- SYNTHÈSE DES DÉPERDITIONS DES OPÉRATIONS D'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Au terme de l'exercice analysé, l'on compte au total 348 déperditions avec 131 marchés résiliés, et 217 marchés abandonnés. Le total des déperditions représente 8% des marchés démarrés. Le tableau ci-dessous présente la situation par type de Maître d'Ouvrage et type de déperdition selon qu'il s'agisse des marchés abandonnés ou résiliés.

Tableau 45 : Synthèse des déperditions de la phase exécution des procédures lancées en 2023

Type de Maître d'Ouvrage	Nombre marchés signés	Nombre marchés démarrés	Nombre chantiers abandonnés	Nombre marchés résiliés	Total déperditions	%
MIN	698	422	0	46	46	10%
CEP	128	142	0	12	12	8%
EPA	358	329	0	38	38	10%
EP	384	96	0	11	11	11%
CTD	3577	3145	197	21	218	7%
Gouv et Pref	332	265	9	3	12	4%
Conseils Rég	237	208	11		11	5%
TOTAL	5714	4607	217	131	348	7%

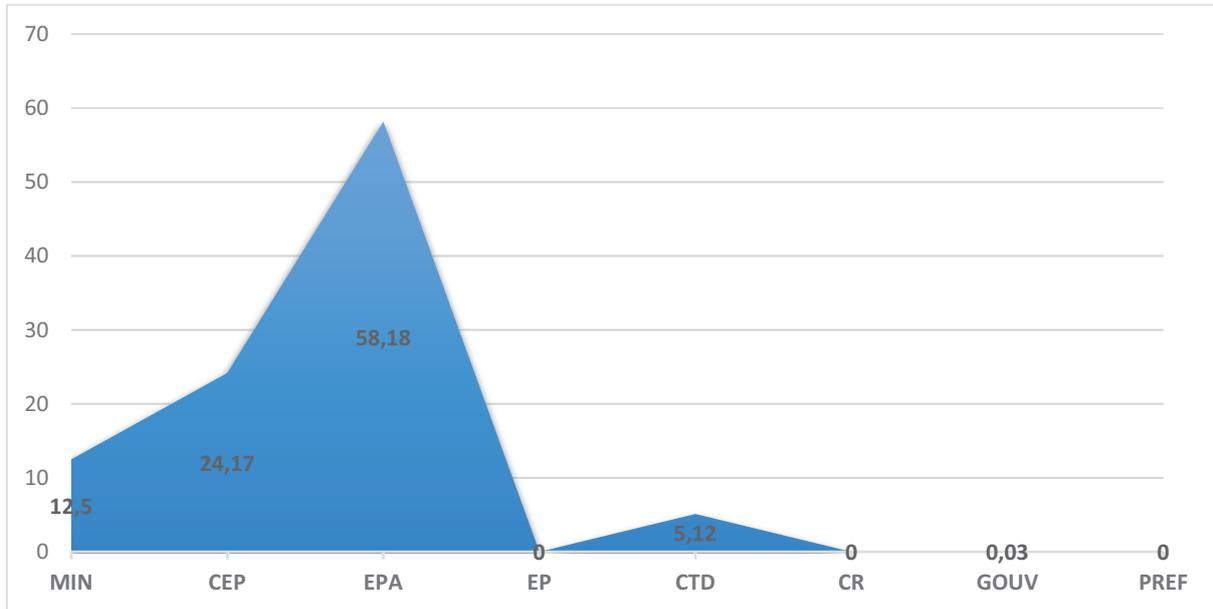
4.3.1- SITUATION DES PÉNALITÉS DE RETARD

Conformément à l'article 168 du Code des Marchés Publics, il est imputé au titulaire d'un marché une pénalité de retard en cas de dépassement des délais contractuels. La remise desdites pénalités, ne peut se faire qu'après avis favorable de l'Organisme Chargé de la Régulation des Marchés Publics. Au cours de l'exercice 2023, des pénalités d'une valeur de **2 109 876 880 FCFA** ont été identifiées sur 196 marchés exécutés hors délais. Le tableau ci-après, présente l'ensemble des pénalités recensées par type de Maître d'Ouvrage.

Tableau 46 : situation des pénalités par types d'acteurs

Type MO/MOD	Nombre des marchés identifiés	Pénalités identifiées	Pourcentage
MIN	15	263 767 390	12,50%
CEP	28	510 049 997	24,17%
EPA	106	1 227 430 654	58,18%
EP			
CTD	46	108 014 904	5,12%
CR			
GOUV	1	613935	0,0003
PREF			
TOTAL	196	2 109 876 880	100%

Graphique 23: Pourcentage sur la situation des pénalités par Type d'Acteurs



SECTION 5 : CONTROLE INTERNE DE PASSATION ET D'EXECUTION

5.1- CONTRÔLE À PRIORI DES PROCÉDURES PAR LES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS

5.1.1 Par les commissions centrales de contrôle des Marchés.

Les commissions centrales de contrôle des Marchés ont émis en 2023 280 avis selon la nature des prestations :

- les Bâtiments et Equipements Collectifs : BEC 156,
- Approvisionnements Généraux : (AG) 49,
- les Autres les Services et Prestations Intellectuelles : (SPI) 44,
- les Autres Infrastructures (AI) et les Infrastructures routières avec respectivement : 14 et 17 avis.

Sur ces 280 avis 86 étaient favorables, 123 défavorables et 71 assortis de réserves.

Tableau 47 : Récapitulatif des avis émis par type de commissions

Commissions	AG	AI	SPI	TR	BEC	Total
Avis favorables	22	08	27	7	22	86
Avis défavorables	13	01	08	1	100	123
Avis assortis de réserves	14	05	09	9	34	71
TOTAL	49	14	44	17	156	280

5.1.2 Par les Experts

Au terme dudit exercice, 71 Experts ont été utilisés au sein des différentes CCCM. A cet effet, 129 avis ont été émis et recensés par ces derniers comme suit :

- 96 en Approvisionnements Généraux et les Bâtiments ;
- 44 en Services et Prestations Intellectuelles ;
- 30 Autres Infrastructures ;
- 44 en Bâtiments et Equipements Collectifs ;

Tels que récapitulés dans le tableau ci-dessous

Tableau 48 : Récapitulatif des experts utilisés par type de commissions

Commissions	AG	AI	SPI	TR	BEC	Total
Nombre utilisés	47	16	-	-	8	71
Avis émis	49	14	44	-	22	129
Avis suivis	-	-	-	-	14	14

5.1.3 Par les Observateurs Indépendants

Pour l'exercice sous revue, les Observateurs Indépendants (personnes physiques et morales) ont produit 3513 rapports, parmi lesquels 2381 rapports de séances des commissions, 1132 rapports de sessions des sous-commissions d'analyse, et 117 rapports périodiques.

La répartition de ces rapports est reprise dans le tableau ci-après :

Tableau 49 : Synthèse des rapports produits par les OI

N°	Type de Commission/MO	Nbre Appels d'Offres	Rapports Séances	Rapports Sessions	Rapports Périodiques
1	CPM/MIN	700	1052	501	44
2	CSPM/CEP	580	347	233	20
3	CIPM/EPA, CTD, CR	1905	878	371	43
4	CIPM/GOUV	48	56	13	5
5	CIPM/PREF	134	48	14	5
Total		3367	2381	1132	117

(*) Les Entreprises Publiques sont exclues du champ d'observation de l'activité des OI.

TROISIEME PARTIE

ACTIVITES DU REGULATEUR



SECTION 1 : SURVEILLANCE DU SYSTÈME

1.1- Suivi des procédures par type d'acteur et nature d'acte de régulation

Une rétrospection permet de constater une croissance des actes de régulation en 2023. En d'autres termes, 2782 actes ont été émis en 2022 contre 3136 en 2023. Les CTD sortent du lot avec un total de 2405 actes, représentant 77% de l'ensemble.

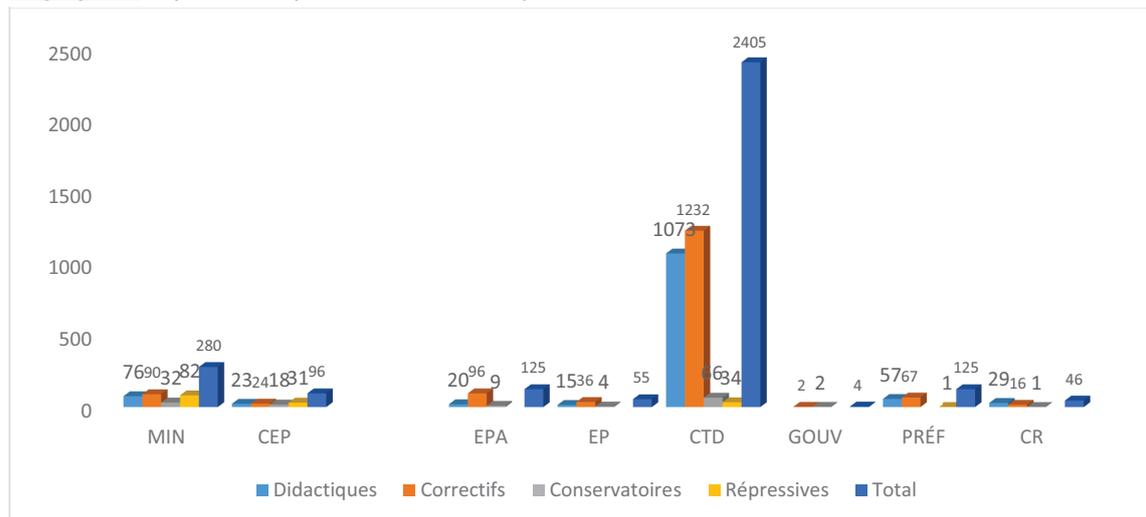
Les mesures didactiques et correctives ont des taux respectifs de 41 % et 50%, alors que celles dites conservatoires sont de 4%.

De ce qui précède, il serait indiqué de consolider les acquis des acteurs par des appuis techniques spécifiques en vue de réduire considérablement les difficultés rencontrées dans la programmation, la passation et l'exécution des marchés

Tableau 50 : Synthèse des actes de régulation par type de mesure

N°	Type d'Acteur	Didactiques	Correctifs	Conservatoires	Répressives	Total	%
1	MIN	76	90	32	82	280	9%
2	CEP	23	24	18	31	96	3%
3	EPA	20	96	9		125	4%
4	EP	15	36	4		55	2%
5	CTD	1073	1232	66	34	2405	77%
7	GOUV		2	2		4	0%
8	PRÉF	57	67		1	125	4%
9	CR	29	16	1		46	1%
Total		1293	1563	132	148	3136	100%

Graphique 24: Représentation par nature d'actes de régulation



1.2- ACTES DE RÉGULATIONS EMIS PAR ÉTAPE DE PROCÉDURE

Les étapes infra répertoriées représentent le cycle de vie d'un projet. De manière globale, 93% d'irrégularités détectées ont été prises en charge à travers les actes de régulation, contrairement à 2022 qui affichait un taux de 73,7%. Une fois de plus, 2023 revient à la charge, par une recrudescence des manquements à la réglementation.

La répartition des irrégularités par étapes de procédure, met en relief les statistiques suivantes :

- A la passation :
 - de la programmation à l'ouverture des plis, 1 849 d'entre elles pour un taux de 59%
 - de l'analyse des offres à la signature du contrat, 892, soit 28%
- A l'exécution :
 - Du démarrage des prestations à la réception définitive, 395 représentants 13 %

A l'évidence, la phase passation dont le taux global est de 82,4% reste un bassin important sur lequel il conviendrait de se pencher pour résorber ces irrégularités qui résistent, nonobstant les accompagnements et outils de facilitation à la disposition des acteurs. A cet égard, il serait loisible d'ouvrir le chantier du renforcement des capacités en fonction de la récurrence de certaines irrégularités.

Tableau 51 : Synthèse des actes de régulation par étapes de procédure

N°	Etape de la procédure	2023		
		Nbre Dysfonctionnements (1)	Nbre Acte de régulation (2)	% (2/1)
1	Programmation	65	60	92%
2	Examen DAO	437	336	77%
3	Lancement AO	1346	1303	97%
4	Dépouillement des Offres	174	150	86%
5	Examen du rapport d'analyse des Offres	32	31	97%
6	Publication des Résultats d'attribution	24	23	96%
7	Attribution	506	475	94%
8	Examen Projet Marche (EP pour les Gré à Gré)	13	12	92%
9	Examen Projet d'avenant	2	2	100%
10	Signature Marche	363	349	96%
11	Exécution	396	382	96%
12	Réception Provisoire	9	9	100%
13	Réception Définitive	5	4	80%
Total général		3372	3136	93%

1.3- IRREGULARITES PAR SOURCES D'INFORMATIONS

L'Agence a identifié au cours de la période de référence 3 372 irrégularités. Celles-ci proviennent de diverses sources notamment, les rapports des Observateurs Indépendants (OI), les documents générés par les procédures et transmis par les acteurs, le Journal Des Marchés (JDM), les requêtes, recours, dénonciations et autres correspondances.

Tout comme en 2022 96% des manquements à la réglementation, proviennent de la documentation que ce soit au niveau central que régional. Quant aux rapports des observateurs indépendants, leur exploitation est beaucoup plus visible dans les services centraux, que dans les régions alors que ce type de document regorge de plusieurs éléments à capitaliser, dans le cadre du traitement d'un dossier, voire la collecte des documents.

Au demeurant, l'exploitation des rapports des OI est faible dans l'ensemble en tenant compte de leur volume d'activités. Cependant, dans l'intérêt de la régulation en temps réel, il est judicieux de porter une attention particulière à ces rapports car, au-delà du contrat avec l'agence, cet acteur joue un rôle majeur dans la passation des marchés qui relèvent de sa compétence.

Tableau 52 : Irrégularités par sources d'informations

Source d'information	Administration centrale		Régions		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Rapport d'observation OI	110	21%	21	1%	131	4%
JDM, Cameroun Tribune et Documents de collecte	419	79%	2822	99%	3241	96%
Autres sources d'information	-	-	-	-	-	-
TOTAL	529	100	2843	100	3372	100

Cette ventilation des irrégularités met en exergue le nombre d'actes de régulation émis tant par les services centraux que régionaux. A ce propos, deux régions s'illustrent particulièrement dans l'accompagnement de proximité des acteurs. Il s'agit notamment de l'Ouest avec 31%, suivie de l'Est 20%. Les taux relativement bas des autres, présageraient d'une meilleure appropriation des textes par les acteurs. Par conséquent, cette cadence doit être maintenue pour le bien être de notre système.

Tableau 53 : Irrégularités par étapes de procédure et région, en nombre

Etape procédure	SC	AD	CE	EN	ES	LT	NO	NW	OU	SU	SW	Total
Programmation			12		50			3				65
Examen DAO	380	24				1	31		3	1		440
Lancement AO	54	4	348	143	41	73		22	594	28	39	1346
Dépouillement des Offres	36	1	37	8		3	6	7	53	9	13	173
Examen du rapport d'analyse des Offres	0		2			19		6	4			31
Attribution			46	28	161	25	73	23	76	3	2	437
Publication des Résultats d'attribution	60		1		1	2			20			84
Examen Projet Marche (EP pour les Gré à Gré)			7						6			13
Signature Marche			12		43	15	2	17	274			363
Examen Projet d'avenant			2									2
Exécution		6	7		371	1		15	2	3		405
Réception Provisoire			3	6								9
Réception Définitive						4						4
Total général	530	35	477	185	667	143	112	93	1032	44	54	3372

L'observation faite en 2022, est confortée en 2023 par la prédominance des mesures correctives, talonnées par celles dites didactiques. En effet, les acteurs de la région de l'Ouest ont été les plus nourris à 32% contre ceux de l'Est à 21, 10%. Pour ce qui est des mesures correctives, les régions de l'Ouest et du Centre enregistrent les taux respectifs de 35,19% et 20%. Le choix de ces mesures atteste d'un soutien technique des intervenants du système, plus que de l'arbitraire. En d'autres termes une régulation au service des procédures, et des acteurs pour que les projets arrêtés et financés soient exécutés selon les règles de l'art.

Tableau 54 : Ventilation des irrégularités par type de mesure, en nombre

Type de mesure	SC	AD	CE	EN	ES	LT	NO	NW	OU	SU	SW	Total général
CONSERVATOIRE	50		28	12		18	11	1	12			132
CORRECTIVE	114	3	312	137	128	112	71	55	549	27	52	1560
DIDACTIQUE	99	2	128	18	532	10	27	4	465	10	1	1296
REPRESSIVE	113		7	18	2		1			7		148
Total général	376	5	475	185	662	140	110	60	1026	44	53	3136

SECTION 2 : FACILITATION

2.1 APPUI TECHNIQUE

Dans sa mission régalienne de facilitation, l'Organisme Chargé de la Régulation des Marchés Publics apporte son appui technique aux acteurs à travers diverses activités entre autres : les avis techniques, les renforcements des capacités spécifiques, l'appui rédactionnelle des régimes de certaines entreprises publiques, à l'instar du Crédit Foncier et de la SIC.

Tableau 55 : Participation au CAER

Type d'acteur	Nombre de CAER	Accréditation		Participation		%	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
Entreprise Publique	36	15	24	9	22	25%	61%

2.2 FORMATION DES ACTEURS

13 Maîtres d'Ouvrages, ont sollicité des formations à l'Agence. A ce titre, nous avons 174 personnes formées, pour le compte de l'exercice 2023, contre 158 l'année précédente.

Le constat patent en 2023, renvoie aux effectifs formés qui sont ceux des EP et EPA, tandis que les autres brillent par leur absence. De manière générale, le relèvement du nombre d'acteurs révèle une assise du régulateur dans ce secteur. Pour perpétuer cet élan, l'Agence est en train d'élaborer une stratégie nationale dans le but de mieux atteindre le maximum d'intervenants de notre système et conforter l'exclusivité que lui confère la réglementation en vigueur.

Tableau 56 : État des formations et appuis techniques dispensés aux acteurs

N°	Maître d'Ouvrage	Catégorie d'Acteurs	Effectifs Formés	Période
1	CAA	EPA	20	Mars/Avril
2	CNCC	EP	16	Juillet
3	CNPBM	EPA	10	Juillet
4	CAMTEL	EP	22	Juillet
5	SODECOTON	EP	15	Juillet
6	CSPH	EPA	25	Juillet/Aout
7	NASAL	EPA	15	Aout
8	ADC	EP	06	Aout
9	SOPECAM	EP	11	Aout
10	HGY	EPA	10	Septembre
11	HGOPY	EPA	03	Septembre
12	CHC	EP	18	Septembre
13	SODEPA	EPA	03	Septembre
Total			174	

2.3 AGRÉMENT DES EXPERTS/PARTICIPATION PERSONNELS ARMP AU CER

Dans la même logique l'Agence est chargée d'agréeer des experts, dans le domaine des marchés publics afin de constituer un vivier dans lequel les différentes commissions (Passation et Contrôle) doivent puiser, pour formuler des avis qualitatifs sur les différents dossiers. En 2023, cette activité n'a pas été menée, néanmoins, les experts retenus en 2022 restent mobilisables jusqu'à l'actualisation du fichier y relatif.

Ces derniers sont répartis dans le tableau ci-dessous :

Tableau 57 : Agrément et Enrôlement des experts

Commissions	Agreement 2021	Agreement 2022	Agreement 2023	Total
CCCM	230	72	–	302
SCAO	958	195	–	1153
Total	1188	267		1455

2.4 CERTIFICATS DE NON-EXCLUSION

L'attestation de non-exclusion des marchés publics fait partie des pièces du dossier administratif d'une entreprise voulant postuler dans la commande publique, en phase passation et valable pour une consultation donnée. Elle fait également partie de la liasse documentaire exigible lors du paiement des prestations. Elle garantit l'éligibilité d'une entreprise à la commande publique.

Au cours de l'exercice 2022, 96 945 CNE ont été émis contre 105 160 en 2023.

Tableau 58 : CNE émis par type de commande publique

Régions	AMI	AO	AOIO	AOIR	AONO	AON R	AVENANT	BC	CONT RAT	CONVE NTION	DC	DP	FACTU RE	GG	MS	RE GIE	Total
ADAMAOU A	13	0	6	0	496	13	0	461	79	10	151	1	1	22	0	0	1 253
CENTRE	591	2 520	87	8	2 158	193	103	20 360	480	54	1 021	69	12	86	58	0	27 800
EST	12	0	2	1	412	38	0	2 921	182	8	99	1	3	4	0	0	3 683
EXTRÊME-NORD	58	4	4	4	940	25	4	3 325	188	17	275	17	4	90	1	0	4 956
LITTORAL	526	386	308	26	2 983	266	58	6 396	186	52	696	39	58	108	20	0	12 108
NORD	42	10	50	1	579	4	2	1 417	135	14	192	0	86	17	3	0	2 552
NORD-OUEST	43	2	11	0	858	9	4	392	48	1	117	0	400	35	0	0	1 920
OUEST	22	1	4	0	549	21	3	1 790	208	7	124	0	387	3	0	0	3 119
SERVICES CENTRAUX	973	287	169	49	2 892	360	81	35 709	509	73	1 666	64	76	360	100	4	43 372
SUD	2	2	0	1	225	1	0	1 517	75	0	38	0	0	13	1	0	1 875
SUD-OUEST	25	0	1	1	498	1	3	1 700	206	0	65	4	0	17	1	0	2 522
Total	2307	3212	642	91	12590	931	258	75988	2296	236	4444	195	1027	755	184	4	105160

2.5 PRODUCTION DES DOCUMENTS DE FACILITATION

L'élaboration des documents permettant d'alléger la tâche aux intervenants reste une zone de vigilance pour l'Agence. C'est pourquoi en 2023, d'autres documents types ont été élaborés en plus de ceux de 2022.

Tableau 59 : Publication des actes de procédures et production des documents de facilitation

N°	2022		
	DTAO classiques	DTAO spécifiques	Autres documents
1	Travaux	Les accords-cadres (fournitures, services, travaux à bons de commande, et à marchés subséquents)	Recueil des documents de facilitation des MP
2	Fournitures importées et locales	Marchés conception-réalisation	Guide du contrôle de la passation des MP
3	Services quantifiables	Matériel didactique	Guide de la régulation
4	Services non quantifiables y compris les prestations intellectuelles	Matériel médical et pharmaceutique	Manuel de procédure de passation des MP
5	Assurances	//	Guide du contrôle de la passation des MP
2023			
N°	DTAO classiques	DTAO spécifiques	Autres documents
1			Recueil des documents sur le processus de passation et d'exécution des marchés publics

SECTION 3 : INSTRUCTIONS DES LITIGES

Les statistiques de l'Agence révèlent qu'en 2023, 298 recours ont été transmis à l'Agence pour instruction par le CER, tandis que l'année précédente en a enregistré 439 plaintes. Cette estimation opposée au nombre de consultations lancées s'avère faible en valeur relative. Quoiqu'une légère baisse soit observée, la mobilisation des soumissionnaires à porter leurs réclamations auprès de ces comités est un fait à mettre au crédit de la réforme.

Tableau 60 : Récapitulatif des recours et requêtes des soumissionnaires

N°	Différends	Nombre de Différends	Statut instruction	ARMP				CER			
				Recev		Fondé		Recev		Fondé	
				Recev	Non-recev	fondé	Non fondé	Recev	Non-recev	fondé	Non fondé
1	Recours	291	245	155	75	79	169	166	78	54	102
2	Requêtes	7	7			5	2				
3	Avis technique	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total		298	254	155	75	84	171	166	78	54	102

De la recevabilité et du traitement des recours il ressort que 193 ont été traités, dont 186 concernant la phase passation et 7 relatifs à l'exécution.

Tableau 61 : Recours jugés recevables et traités par étape de procédure

Phase de la Procédure	Nombre fondé	(%Fondé)	Nombre Non fondé	(%Non fondé)	TOTAL
Passation	68	97,14	118	95,93	186
Exécution	2	2,85	5	4,07	7
TOTAL	70	100%	123	100%	193

2.1- PANORAMA DES SANCTIONS PROPOSÉES

2.1.1- LES SANCTIONS DES PROCEDURES ET DES ACTEURS

Au cours de la période sous revue, l'agence a contribué efficacement dans la prise de sanctions à l'encontre des procédures et des acteurs reconnus coupables de violations flagrantes de la réglementation en vigueur, aussi bien à la phase passation qu'à l'exécution des marchés. Les propositions de l'Agence ne tiennent lieu, qu'en phase passation.

En phase passation

Outre les données globales déclinées dans le tableau ci-dessous, il est important de rappeler que dans cette phase, les mesures prescrites par l'Agence dans le sens d'inviter le MO/MOD à déclarer les AO infructueux ont été prises en compte. C'est ainsi que 282 procédures ont été reprises à la faveur desdites mesures, alors qu'en 2022, 406 ont subi le même sort. Le fléchissement constaté atteste d'une prise de conscience par les différents intervenants.

Par contre, les annulations des procédures sont du ressort de l'ACMP sur propositions de l'Agence. Aussi, 65 et 76 se rapportent respectivement aux AO et attributions. Le statut quo peut être diversement apprécié mais il est permanent que l'Agence veille à la saine application des règles.

En phase exécution

Le motif de la défaillance est majoritairement invoqué, pour soutenir la décision de sanction des cocontractants de l'administration. Ceci tire sa source des abandons de chantiers, au nombre de 217 en 2023. Ce chiffre aurait pu évoluer, si d'aventure les MO/MOD prenaient effectivement leurs responsabilités à ce niveau. Pour l'année 2023, 16 décisions de résiliation ont été transmises à l'agence pour la suite de la procédure, soit 5,90% en tenant compte du volume des chantiers abandonnés. Ce faible taux de réaction des MO/MOD pourrait également se justifier d'une part, à travers la réglementation qui a confié le contrôle externe au MINMAP et la non mise à la disposition de l'Agence de la documentation y relative d'autre part.

Pour ce qui est des actes d'exclusion qui incluent les deux phases, la production de faux documents, les falsifications diverses, sont à l'origine des sanctions des personnes physiques, notamment les MO, les présidents et les membres des commissions ainsi que ceux des sous commissions d'analyse des offres. Les statistiques y afférentes accordent la part belle aux Ministères avec une proportion de 79,1%. Ce qui représente une marge importante conséquemment éligible au renforcement des capacités.

2.1.2- LES SANCTIONS PECUNIAIRES

Le volet des sanctions pécuniaires, résulte des différents manquements contractuels soit dans les délais d'exécution, soit dans le paiement.

Les pénalités de retard

L'exercice du contrôle externe par le MINMAP permet de capter une ressource nécessaire au fonctionnement de l'agence. En effet, pour l'année 2023, l'exploitation documentaire conjuguée à l'ingénierie de cet acteur ont permis de capter **TTC FCFA 2 109 876 880**, contre **633 895 439** en 2022.

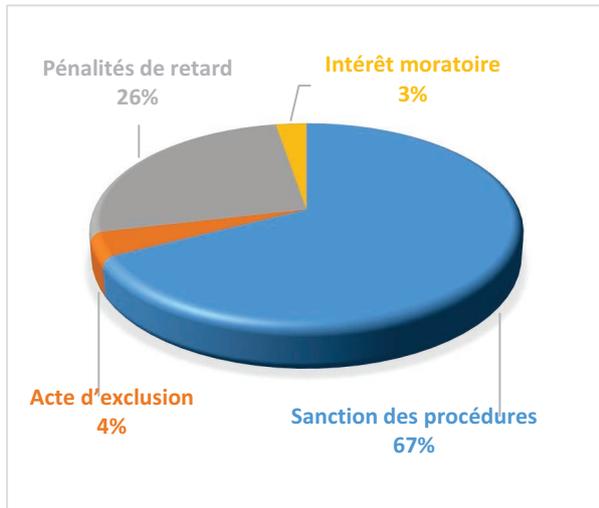
Les intérêts moratoires

Conformément aux dispositions de l'article 166 du Code des Marchés Publics, la non observance stricte des clauses contractuelles entraîne parfois des requêtes faisant ainsi suite au défaut de paiement dans les délais des prestations réalisées. Autrement dit, les cocontractants réclament des intérêts moratoires aux MO/MOD et l'intervention de l'Agence est sollicitée pour un avis technique. A cet égard, 11 dossiers pour le compte de l'exercice 2023 ont été régulièrement traités.

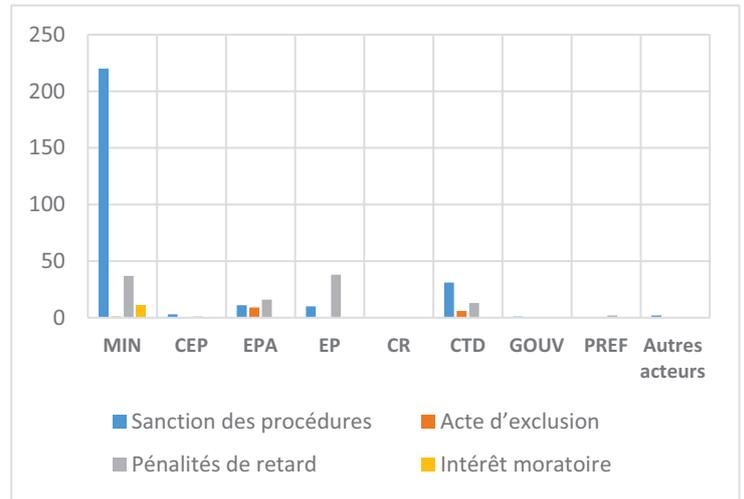
Tableau 62 : récapitulatif des sanctions

MO	Sanction des procédures	Actes d'exclusion	Pénalités de retard	Intérêts moratoires
MIN	220	58	37	11
CEP	3	11	01	0
EPA	11	37	16	0
EP	10	11	38	0
CR	0	1	0	0
CTD	31	19	13	0
GOUV	1		0	0
PREF	0		02	0
Autres acteurs	2		0	0
Total	278	137	107	11

Graphique 26: Récapitulatif des sanctions par Nature



Graphique 28: Récapitulatif des sanctions par Nature et Type d'Acteurs



SECTION 4 : ANIMATION ET ALIMENTATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES MARCHÉS PUBLICS

4.1- COLLECTE DES DOCUMENTS DES MARCHÉS PUBLICS

La collecte et la centralisation des documents générés par l'ensemble des acteurs s'effectue, à travers le réseau de collecte mis en place par l'Agence. Lesdits documents constituent majoritairement la base de l'activité de régulation des marchés publics. Ils permettent également de dresser les statistiques en fonction du type de documents et des acteurs responsables de leur production et de leur transmission et aussi, la mise à jour de la banque de données dynamique tenue par l'Agence.

Au plan réglementaire, la collecte et la transmission des documents est encadrée par un ensemble de dispositions au rang desquelles les articles 19 (1), 19 (3) et 36 (1) du Code des Marchés Publics, et les articles 20 (1) et 21 concernant les règles communes applicables aux entreprises publiques.

4.1.1- TRANSMISSION/ COLLECTE DES DOCUMENTS DE LA PHASE DE PASSATION : DOSSIERS DE CONSULTATIONS

Sur la base de la collecte par type de documents, l'on note que 6 739 Appels d'Offres ont été lancés au 31 décembre 2023 ; dont 6 797 dossiers de consultations collectés soit un taux global de collecte de 100.86% pour les dossiers de consultations.

Tableau 63 : Consultations et Dossiers de consultations collectés en 2023

Région	Nombre d'AO lancés	Nombre de DAO collectés
SC	708	872
AD	360	394
CE	1706	1301
EN	750	760
ES	396	410
LT	633	728
NO	421	538
NW	426	426
OU	466	492
SU	376	425
SW	497	451
Total	6739	6797

Au cours de la période de référence, 7684 décisions d'attribution ont été collectés dont 7 135 décisions des marchés de l'exercice 2023 et 549 décisions concernant les marchés des exercices antérieurs.

A l'observation des statistiques ci-dessous, il apparaît que les régions qui n'ont pas effectué une transmission exhaustive sont les régions de l'EST et du NORD avec des taux identiques de 97%, contrairement aux autres régions qui sont au-delà de 100%

Cet écart s'explique par le fait que les documents de certains marchés passés en fin d'exercice sont généralement collectés à l'exercice N+1

Tableau 64 : Décisions d'attributions collectées en 2023

Région	Nombre de marchés attribués (A)	Nombre de décisions d'attrib. Collectées (B)	Taux (B/A)
SC	1054	1090	103%
AD	447	491	110%
CE	1235	1326	107%
EN	770	798	104%
ES	421	409	97%
LT	722	723	100%
NO	680	660	97%
NW	370	408	110%
OU	515	521	101%
SU	447	507	113%
SW	474	514	108%
TOTAL	7135	7684	108%

4.1.2- TRANSMISSION/COLLECTE DES DOCUMENTS DE LA PHASE EXECUTION

La collecte des documents de la phase exécution reste le ventre mou de l'activité de collecte en raison de la multitude et la dispersion d'intervenants à cette phase, et la réticence même de ces acteurs à transmettre systématiquement ceux-ci à l'ARMP en dépit des dispositions règlementaires.

Cependant, force est de constater que, l'ordre de service de démarrage des travaux et le procès-verbal de réception des travaux sont des documents dont les taux de collecte, ne sont pas éloignés de 100%.

Au cours de la période de référence, l'on enregistre à cette phase une collecte de 4476 Ordres de Services de Démarrage des travaux pour 4607 contrats dont les OSD ont été collectés ; soit un taux de 97% et 1 493 Procès-Verbaux de réception des travaux sur 1 671 marchés réceptionnés soit 89%.

Il est important de relever qu'un écart notable demeure entre les projets démarrés, et les projets réceptionnés cet écart est de 2 636 projets, pour lesquels les documents de la phase exécution n'ont pu être collectés.

Les tableaux ci-après reprennent ces éléments.

Tableau 65 : Ordres de Services de Démarrage des travaux collectés en 2023

Région	Nombre de contrats démarrés	Nombre d'OSD collectés	Taux
SC	509	493	97%
AD	361	380	105%
CE	805	788	98%
EN	654	612	94%
ES	172	170	99%
LT	507	504	99%
NO	480	475	99%
NW	240	232	97%
OU	350	309	88%
SU	349	342	98%
SW	180	171	95%
TOTAL	4607	4476	97%

Tableau 66 : Procès-Verbaux de réception collectés en 2023

Région	Nombre de contrats démarrés (1)	Nombre de marchés réceptionnés (2)	PV de réception provisoire collectés (3)	taux (3/2)
SC	509	116	106	91%
AD	361	121	71	59%
CE	805	303	263	87%
EN	654	103	88	85%
ES	172	170	168	99%
LT	507	320	275	86%
NO	480	93	90	97%
NW	240	200	196	98%
OU	350	58	49	84%
SU	349	50	47	94%
SW	180	137	60	44%
TOTAL	4607	1671	1493	89%

4.1.3- Synthèse de la collecte par phase des opérations

Au 31 décembre 2023, sur une prévision de 276 018 documents attendus, 112 351 ont été collectés pour la phase passation, soit un taux de collecte de 41%. Ce taux reste globalement non satisfaisant dans les deux phases, et plus encore en phase exécution où il n'est que de 8%. Ce résultat s'explique en partie par la méconnaissance des dispositions réglementaires de la part de ces acteurs, la rétention des documents par les administrations, et la multiplicité et dispersion des points focaux.

En phase passation, la collecte au niveau des Services Centraux reste la plus faible, soit un taux de 30%.

Toutefois, l'on remarque qu'elle n'est pas aussi reluisante au niveau régional où, l'on enregistre des taux en dessous de 40%.

En phase exécution, elle est davantage faible au niveau des Services Centraux avec un taux de 28%. Elle n'est pas non plus très satisfaisante en Région où le taux le plus élevé n'est que de 39 % enregistré au Nord-Ouest.

Le tableau ci-dessous récapitule les documents collectés au niveau central et en régions.

Tableau 67 : Documents collectés au niveau central et par région

Niveau de Suivi	Phase passation			Phase exécution			Total		
	Attendus	Collectés	%	Attendus	Collectés	%	Attendus	Collectés	%
SC	45828	15998	35%	15052	877	6%	60 880	16 875	28%
AD	14466	6605	46%	10430	699	7%	24 896	7 304	29%
CE	52952	20840	39%	24177	1232	5%	77 129	22 072	29%
EN	27290	10488	38%	18090	1162	6%	45 380	11 650	26%
ES	16430	6355	39%	4626	437	9%	21 056	6 792	32%
LT	28320	11982	42%	13723	1191	9%	42 043	13 173	31%
NO	26174	10807	41%	14393	936	7%	40 567	11 743	29%
NW	14266	6332	44%	7562	748	10%	21 828	7 080	32%
OU	17598	8274	47%	10357	1560	15%	27 955	9 834	35%
SU	15130	6551	43%	9348	576	6%	24 478	7 127	29%
SW	17564	8119	46%	4764	627	13%	22 328	8 746	39%
TOTAL	276 018	112 351	41%	132 522	10 045	8%	408 540	122 396	30%

4.2- ALIMENTATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

4.2.1- Publication des actes de procédures des acteurs

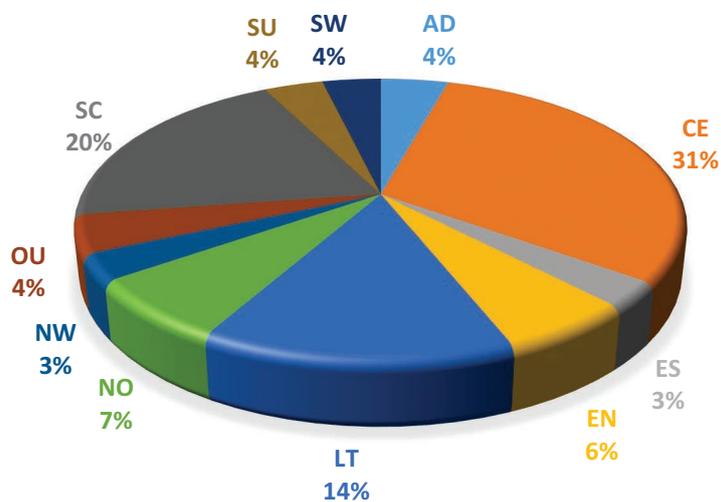
Au terme de l'exercice 2023, les actes ci-dessous dénombrés, ont été publiés dans le Journal des Marchés Publics (JDM) mis en ligne par l'Agence sur le site internet www.armp.cm :

- 5241 Avis d'Appels d'Offres ;
- 1035 Demandes de Cotations ;
- 543 Appels à Manifestation d'Intérêts ;
- 2778 Décisions d'Attributions ;
- 4434 Communiqués ;
- 151 Décisions déclarant infructueux les Appels d'Offres ;
- 70 Décisions d'annulations ;
- 41 Demandes de Propositions.

Tableau 68 : Nombre de publications des actes et procédures des acteurs par Régions

Région	Appels d'Offres	Demande de Cotation	Appel A Manifestation d'Intérêt	Demande de Proposition	Décision Attributions	Décision Infructuosités	Décisions Annulations	Communiqués	Additifs	Total
ADAMAOUA	261	110	3		18		7	232	56	687
CENTRE	1 134	248	157	5	1 106	82	33	1 380	744	4889
EST	304	42	5		18			20	76	465
EXTRÊME-NORD	521	103	28		68	2	6	139	109	976
LITTORAL	624	76	49	3	561	33	5	650	279	2280
NORD	454	104	19	1	235	5	6	150	160	1134
NORD-OUEST	358	67	2		18			4	37	486
OUEST	276	65	5		194	10	5	23	112	690
SERVICES CENTRAUX	621	177	273	32	445	11	4	1 604	1	3168
SUD	353	20			99	8	4	15	101	600
SUD-OUEST	335	23	2		16			217	2	595
Total	5 241	1 035	543	41	2 778	151	70	4 434	1 677	15970

Graphique 30: Pourcentages du nombre de publications des actes et procédures par type (par région)



QUATRIÈME PARTIE

ACTIVITÉS DE L'AUTORITÉ CHARGÉE DES MARCHÉS PUBLICS

SECTION 1 : ORGANISATION ET BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME

Conformément aux dispositions de l'article 50 du Code des Marchés Publics, le Ministre des Marchés Publics est l'Autorité Chargée des Marchés Publics. A ce titre, il organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics.

1.1 MISE EN VIGUEUR DES TEXTES D'APPLICATION

En application des dispositions de l'article suscité, le Ministre des Marchés Publics a signé, au cours de l'exercice 2023, deux (02) textes d'application du Code susmentionné.

Tableau 69 : Publication des textes

N°	Nature du texte /(arrêté, circulaire, lettre circulaire)	Référence et objet	Date publication
1	Arrêté N°9/MINMAP/CAB	Fixant les seuils et les types de marchés pouvant faire l'objet de passation par voie électronique	23 janvier 2023
2	LC N° 000 005/LC/MINMAP/CAB	Relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des bâtiments	26 décembre 2023

1.2 - CRÉATION DES COMMISSIONS ET NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS

La création des Commissions de Passation des Marchés et la nomination des présidents relève des prérogatives de l'Autorité chargée des Marchés Publics, conformément à l'article 10 du Codes des marchés publics.

Ainsi au cours de l'exercice 2023, le MINMAP a créé une (01) Commission de Passation des Marchés, nommé dix-neuf (19) présidents de commission et désigné cent-vingt-quatre (124) représentants d'administration au sein de diverses commissions.

Le tableau ci-dessous répertorie le nombre de commissions créées et de présidents nommés par catégorie de Maître d'ouvrage.

Tableau 70 : Commissions créées et Présidents nommés par types d'acteurs

N°	Type d'acteur	Effectif identifié	Commissions créées en 2023	Présidents nommés en 2023	Représentants désignés
1	MIN	38	0	0	8
2	CEP	67	0	0	0
3	EPA	104	0	0	0
4	EP	40	1	1	0
5	CR	10	0	1	0
6	CTD	360	0	3	116
7	MV	14	0	0	0
8	GOUV	10	0	4	0
9	PREF	58	0	10	0
Total		701	1	19	124

1.3 – CATEGORISATION DES ENTREPRISES

Au terme de l'exercice 2023, la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des BTP a procédé à la catégorisation de 209 entreprises dans les sous-secteurs des bâtiments et équipements collectifs (74), routes (80), énergie (12), hydraulique (20), télécom (11), et énergie électrique (12), pour les catégories respectives de A à E.

Tableau 71 : Entreprises catégorisées en 2023

Sous-Secteur	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	Total
BEC	9	4	31	13	17	74
ROUTE	19	10	15	20	16	80
AI - ENERGIE	1	1	2	6	2	12
AI -HYDRAULIQUE	2	1	4	7	6	20
AI - TELECOMS	1		2	4	4	11
AI – ENERGIE ELECTRIQUE	3	3		2	4	12
Total	35	19	54	52	49	209

SECTION 2 : GESTION DES PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES

D'après l'article 50 (1) du Code des Marchés Publics, la compétence des procédures exceptionnelles est dévolue à l'Autorité chargée des Marchés Publics. Celles-ci concernent, les procédures des marchés passés par voie de gré à gré, et les marchés en régie.

2.1-AUTORISATIONS DE GRÉ À GRÉ

Au cours de l'exercice 2023, 420 Gré à Gré ont été autorisés par l'Autorité des Marchés Publics, pour un montant global de 83 636 925 724 FCFA, ce qui représente 5,88% sur l'ensemble du nombre global des marchés attribués au cours de l'exercice, et 10,79% en valeur relative du montant total des marchés attribués. Il convient de relever que comparativement à l'exercice précédent, on enregistre une baisse du recours à cette procédure exceptionnelle : les données de l'exercice 2022 indiquent 475 autorisations de gré à gré pour un montant global de 216 298 052 030 FCFA.

Tableau 72 : Situation des autorisations de gré à gré

Type Maître Ouvrage	Marchés attribués		Marchés de gré à gré		%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
MIN	828	313 554 033 681	97	64 748 156 037	12%	21%
CEP	208	33 652 820 558	34	614 202 957	16%	2%
EPA	452	64 900 062 003	100	3 660 743 391	22%	6%
EP	545	96 370 983 700	19	3 875 212 114	3%	4%
CTD	4439	229 078 220 941	97	4 870 704 860	2%	2%
Gouv et Pref	392	18 236 430 555	12	1 574 173 447	3%	9%
Conseils Rég	271	19 210 011 243	28	4 293 732 918	10%	22%
TOTAL	7135	775 002 562 681	420	83 636 925 724	5,88%	10,79%

2.2- AUTORISATIONS DES REGIES

Ces procédures concernent notamment les travaux exécutés en régie.

Au cours de l'exercice 2023, certains Maîtres d'ouvrage ont obtenu l'autorisation de l'Autorité Chargée des Marchés Publics, d'exécuter certains travaux en régie. Dans ce chapitre, l'on a enregistré quatorze (14) marchés de ce type pour un montant global de 943 327 090 FCFA.

Tableau 73 : Situation des travaux en régie

N°	Type de Maître d'ouvrage	Régies	
		Nombre	Montant
1	MIN	3	78 687 780
2	CEP	–	–
3	EPA	1	10 000 000
4	EP	–	–
5	CR	–	–
6	CTD	9	544 639 310
7	GOUV	1	310 000 000
8	PREF	–	–
	TOTAL	14	943 327 090

Outre ces procédures exceptionnelles, on note également la facilitation de la passation des marchés en ligne, par l'Autorité des Marchés Publics.

En effet, au cours de la période sous revue, 303 appels d'offres ont été publiés sur la plateforme COLEPS (<https://marchespublics.cm>) pour être passés ligne. Ces appels d'offres ont donné lieu à 174 marchés attribués d'une valeur de **9 529 324 042 FCFA**. Par ailleurs, l'on relève que ces procédures ont fait l'objet de 77 soumissions en ligne.

Tableau 74 : Procédures passées en ligne à travers la plateforme COLEPS

Type MO	Appels d'offres publiés	Projets publiés	Marchés attribués	Montant des attributions	Montant du marchés	Nombre de soumissions en ligne
Ministères	230	315	160	8 698 145 260	52 874 551 942	14
Projets	7	7	0	-	288 500 000	1
EP	0	0	0	-	-	0
EPA	38	49	11	694 694 056	3 080 865 026	62
Gouverneurs et Préfets	0	0	0	-	-	0
CTD	24	45	3	136 484 726	4 284 323 944	0
CR	4	4	0	-	266 000 000	0
Total	303	420	174	9 529 324 042	60 794 240 912	77

SECTION 3 : ARBITRAGE DES LITIGES ET DÉSACCORDS

La gestion des litiges et des désaccords nés des procédures des marchés, est encadrée par les dispositions des articles 170 à 179 du Code des marchés publics.

3.1-RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

L'article 170 (1) du Code des Marchés Publics précise que tout candidat ou soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire un recours en fonction de l'étape de la procédure, soit auprès du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, soit auprès du Comité d'Examen de Recours, avec copie au MINMAP et à l'ARMP.

En substance l'on a enregistré au cours de la période sous revue, un volume global de 298 recours introduits auprès du Comité chargé de l'Examen des Recours (CER). Ces recours ont essentiellement été introduits entre la publication des résultats et la notification de l'attribution.

A l'observation, les procédures les plus querellées sont celles conduites par les Chefs des exécutifs communaux qui comptabilisent un total de 103 recours dont 86 en contestation des résultats d'attribution.

Tableau 75 : Recours des soumissionnaires en phase passation

N°	MO/MOD	Examen DAO	Lancement appel d'offre	Dépouillement des offres	Analyse des offres	Proposition d'attribution	Attribution	Total
1	MIN	0	2	8	1		52	63
2	CEP	0	0	0	1		11	12
3	EPA	0	0	1	0		37	38
4	EP	0	0	3	4		26	33
5	CR	0	1	2	4	3	24	34
6	CTD	0	5	10	1	1	86	103
7	GOUV	0	0	0	0		2	2
8	PREF	0	0	1	0		5	6
Total		0	8	25	11	4	243	291

3.2- REQUÊTES DES COCONTRACTANTS

Tout cocontractant de l'administration qui s'estime lésé dans l'exécution de son contrat peut introduire un recours non juridictionnel, auprès de l'Autorité chargée des marchés publics, avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

On enregistre 7 requêtes parmi lesquelles, 5 ont été déclarées non fondées, et 2 fondées.

Tableau 76 : requêtes des cocontractants

N°	MO/MOD	Démarrage	Exécution	Réception provisoire	TOTAL
1	MIN	-	4	-	4
2	CEP	-	-	-	
3	EPA	-	-	1	1
4	EP	-	-	1	1
5	CR	-	--	-	
6	CTD	-	1		1
7	GOUV	-			
8	PREF	-	-		
Total		0	5	2	7

3.3- DÉSACCORDS

L'Autorité des marchés Publics, est compétente des litiges nés des désaccords entre la CPM et les Maîtres d'Ouvrage, les Maîtres d'Ouvrage et la Commission Centrale, et aussi entre le cocontractant et le Maître d'Ouvrage

SECTION 4 : SANCTIONS

Les dispositions des articles 50 et 194 du CMP prescrivent que l'Autorité en charge des marchés publics sanctionne les procédures de même que les acteurs.

4.1- SANCTION DES PROCÉDURES

Le tableau ci-dessous renseigne sur le nombre des procédures viciées ayant fait l'objet d'un recours jugé fondé auprès du CER.

Tableau 77 : Procédures sanctionnées

Type d'Acteurs	Nombre de consultation lancés	Publication des Dossiers de consultation	Nombre de Procédures viciées
MIN	731	731	4
CEP	236	33	26
EPA	528	191	89
EP	515	354	1
CR	157	140	9
CTD	4118	1981	723
GOUV ET PREF	396	57	46
TOTAL	6739	3487	898

4.2- SANCTION DES ACTEURS

La sanction des acteurs relève de la compétence de l'Autorité chargée des marchés publics. A ce titre, le MINMAP a sanctionné seize (16) acteurs.

CONCLUSION

Au terme de l'exploration des activités de passation et d'exécution des Marchés Publics menées au titre de l'exercice budgétaire 2023, il apparaît que plusieurs problèmes continuent d'affecter la gouvernance dans ce secteur. Les entraves liées aux questions de transparence, d'éthique et de collecte documentaire demeurent des obstacles significatifs à l'optimisation de la consommation des ressources allouées. Or, une gestion inefficace des crédits affecte non seulement la qualité des services publics, mais compromet également les efforts visant à favoriser le développement socio-économique du Cameroun.

Pourtant, la mise en place des mécanismes éprouvés de suivi et d'évaluation contribuerait à garantir une consommation satisfaisante des crédits. Une telle approche permettrait, non seulement, de maximiser l'impact des investissements publics, mais également d'assurer une meilleure traçabilité des fonds, renforçant in fine la confiance de toutes les parties prenantes au système.

Ainsi donc, la priorisation de l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des Marchés Publics passerait par l'adoption des pratiques de gestion plus transparentes et inclusives. C'est à ce prix que les Marchés Publics pourraient alors jouer leur rôle de levier stratégique de développement économique et social à travers, entre autres, la création d'emplois, le renforcement des infrastructures et la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. En somme, une bonne gestion des Marchés Publics est essentielle pour assurer le développement durable du Cameroun.



ANNEXES

ANNEXE 1

**LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES
SANCTIONNÉES (2023)**

N°	Personnes sanctionnées	Référence et Objet du Projet	Objet de la sanction	Auteur Sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
1	KAMDOUM	N 001/M/MINDDEVEL/C-BEMENDJOU/BEC/19 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES (CMPJ) DE BANGAM	PAIEMENT DE DECOMPTE PROVISOIRE N 1 EN DEPASSEMENT DES QUANTITES EFFECTIVEMENT REALISEES - PAIEMENT DU DECOMPTE N 02 ET FINAL POUR DES TRAVAUX NON REALISES	AMP	24
2	KENNE NGOUANFO ROLLINE EPSE KAMDEM	N 001/M/MINDDEVEL/C-BAMENDJOU/BEC/19 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES (CMPJ) DE BANGAM	DEFAILLANCE PROFESSIONNELLE ET COMPLICITE DE PAIEMENT DE DECOMPTE POUR DES TRAVAUX FICTIFS	AMP	24
3	KAMGUE ANDRE	N 001/M/MINDDEVEL/C-BAMENDJOU/BEC/19 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES (CMPJ) DE BANGAM	COMPLICITE DE PAIEMENT DE DECOMPTE EN DEPASSEMENT DES QUANTITES DES TRAVAUX EXECUTES ET NON EXECUTES	AMP	24
4	TOMOH DAVID	N 10/AONO/C-BWA/CIPM-TBEC/2020 DU 01 SEPTEMBRE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PLATE FORME SPORTIVE DANS LA COMMUNE DE BANWA	VIOLATION DES DISPOSITIONS DU CODE DES MARCHES	AMP	12
5	KAMGOUM KENFACK BONAVENTURE	N 001/M/MINDDEVEL/C-BAMENDJOU/BEC/19 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES (CMPJ) DE BANGAM	DEFAILLANCE PROFESSIONNELLE ET COMPLICITE DE PAIEMENT DE DECOMPTE N 1 EN DEPASSEMENT DES QUANTITESS DES TRAVAUX EXECUTES ET DECOMPTE N 2 DES TRAVAUX EXECUTES ET NON EXECUTES	AMP	24
6	M. NDJOGUI	009/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 du 28 Juin 2022 pour le branchement du centre de Formation Professionnelles Sectoriel (CFPS) d'Edea au reseau ENEO	pour production san autorisation de son employeur, des documents administratifs de l'entreprise SOKE et FILS, pour la formation du GROUPEMENT LOH JUNIOR & SOKE ET FILS	AMP	12
7	EPEY née NGUETSO FONDJI Nicoline	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI	Analyse biaisee et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12
8	DAPSIA Elias	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI	Analyse biaisee et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12
9	BEKONO Daniel	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI	Analyse biaisee et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12
10	MVONGO GREGOIRE	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI	Analyse biaisee et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12
11	TEUBISSI NGANGUEU Fracis	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR	Analyse biaisee et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12

N°	Personnes sanctionnées	Référence et Objet du Projet	Objet de la sanction	Auteur Sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
		L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI			
12	AMBASSA ONANA Germain	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI	Analyse biaisée et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12
13	MBALLA NTEME Rostand	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI	Analyse biaisée et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12
14	MAHAMAT MAROUF	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI	Analyse biaisée et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12
15	ONGUENE ETOUNDI	RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIETE 2NBO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/APN/MINAC/CIPM/2023 DU 20MARS 2023POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE CULTURE DE YABASSI	Analyse biaisée et fantaisiste	000696/D/PR/MINMAP/A CMP/SG/DAJ DU 27/11/2023	12
16	Monsieur BOUTCHANG SIMO NAZAIRE	008/LC/DVNTC/C_AMB/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2022 DU 29 Juin 2022 pour les travaux de creation et d'entretien de la route communale non classée ZANMKAN NGANG-NGANG dans la commune d'Ambam, Departement de la Vallée du Ntem, Region du Sud	Résiliation de la lettre commande	AMP	24

ANNEXE 2

**LISTE DES PERSONNES MORALES
SANCTIONNÉES (2023)**

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
1	ACS SARL	001/AONO/MINEPIA/CDEN/CIPM/2022 du 11 avril 2022 pour les travaux de construction d'infrastructures d'élevage dans le cadre des activités de la CDEN- Lot 2: construction d'une étable laitière à Dogba.	Défaillance du cocontractant	CDEN	003/D/MINEPIA/CDE N/SAF/BM/2023	11/01/2023	24
2	AE VENTURES	N 009/C/SWR/SWRA/ITB/BUEA/2022 FOR THE CONSTRUCTION OF A MATERNITY BLOCK AT WABANE DISTRICT HOSPITAL	DEFAILLANCE	SOUTH WEST REGIONAL ASSEMBLY	N 008/D/SWRA/SWRE C/P/CAB OF 04/08/2022	04/08/2022	24
3	AFRICA BUSINESS COMPANY	221/M/GG/CIPM-ICQE/PAD/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 MODULAIRE PREFABRIQUE A USAGE DE BEAUX POUR LA GESTION DU SECTEUR 3 DU PORT DE DOUALA	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS ET RISQUES DE L'ENTREPRISE	PAD	0955-23/DG/PAD DU 19/04/2023	19/04/2023	24
4	AFRONET INTERNATIONA L SARL	008/AONO/PU/C.MNG/DG/CIPM/2023 RELATIF AU TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE AVEC POMPAGE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MENGONG	FAUSSE ATTESTATION POUR SOUMISSION CNPS	AMP	000793/D/MINMAP/ SG/DAJ/CRC/CEAI DU 27 DECEMBRE 2023	27/12/2023	12
5	AGHANWI ENTERPRISE	Lettre-Commande n° 001/LC/RO/D-NOUN/C.MAGBA/CIPM-TBEC/2019 pour les travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP de Fejemkwet	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/ SG/DAJ/CRC/CEAI	09/11/2022	24
6	ALTI CONSTRUCTIO N	02/M/PR/MINMAP/DRO/DDNDE/C-BGTE/SPM/2022 DU 21 JANVIER 2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE FOYER MENOJA - MARCHE PASTEQUE DANS LA COMMUNE DE BANGANGTE	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, ET RISQUE DE L'ENTREPRISE	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANGANGTE	012/DM/C-BGTE/SPM/2022 DU 10 MARS 2023	10/03/2023	24
7	ANTOU SERVICES	004/LC/MINAS/2023 DU 18 JANVIER 2023 PASSEE APRES APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CIPM/MINAS POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT CENTRAL DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES	CARENCE	MINAS	000035/D/MINAS/CA B	22/09/2023	24
8	ARIZONA GENERALIS	000408/D/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CNCG/RAF/SPM2022 CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE BINGUELA (EPAB) (LOT 1)	ABANDON CHANTIER	PEA-JEUNES	009/D/MINADER-MINEPEA/PEA-JEUNES/CN/SPM/R AF DU 22/02/2023	22/02/2023	24
9	ARIZONA GENERALIS	000407/D/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CNCG/RAF/SPM2022 CONSTRUCTION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE A L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE (ETA) DE DIBOMBARI (EPAB) (LOT 3)	ABANDON CHANTIER	PEA-JEUNES	010/D/MINADER-MINEPEA/PEA-JEUNES/CN/SPM/R AF DU 22/02/2023	22/02/2023	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
10	ARMADA	011/AONO/CUG/CIPM/BEC/2020 du 18/11/2020 pour les travaux de construction du marché à bétail et au poissons dans la ville de Garoua dans le cadre du programme C2D Urbain capitales régionales	Défaillance du cocontractant	MAIRE DE LA VILLE DE GAROUA	001/D/C2D/CR/CU/GA/2023	29/11/2023	24
11	ASPROTECH SARL	00070/E/2/AONO/MINH DU/PDVIR/CSPM/2022 DU 27 OCTOBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/ LOT 2 BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	PRESENTATION DE REFERENCE FALSIFIEE	AMP	000294/D/PRMINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 01/06/2023	01/06/2023	24
12	AUTHENTIC NATIONAL COOPERATION ENTERPRISE	004/AONO/CAD3/CIPM/2022 DU 04 AVRIL 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LOGBESSOU	DEFFAILLANCE AVEREE DE L'ENTREPRISE	MAIRE DOUALA III	089/D/M/SG/CAD3/2022	28/12/2022	24
13	BATI SERVICE	000435/M/PR/MINMAP/CCPM-BEC/2016 DU 07 MARS 2016 TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE DE DOUALA	RESILIE POUR DEFAILLANCE	LE MAIRE DE LA VILLE DE DOUALA	018/D/CUD/CAB-M/DAJC/2023 DU 24/04/2023	24/04/2023	24
14	CAMER NEGOCE&CONSULTING	Marché N°00066/M/MINEPAT/CISPM/2020 du 05 Novembre 2020 passe apres appel d'offres national ouvert N°000013/AONO/MINEPAT/CISP/2020 du 06 Avril 2020 lot 02 Travaux de construction de trois blocs de deux salles de classes équipées, d'un bloc de deux (02) logements d'astreinte pour maitres, d'une clôture et d'un forage a anergie solaire a l'Ecole Publique de Petit Bello	Defillance dument constate apres mise en demeure	MINEPAT	Décision N°00000206/D/MINEPAT/CAB/CT1/BNS du 09 Mai 2022	09/05/2022	24
15	CIT SARL	Lettre-Commande n° 001/LC/RO/D-NOUN/C-MLT/CIPM-TBEC/2020 du 24 avril 2020 pour les travaux de construction du CSI de Malien	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
16	CONCORDE SARL	222376/MS/MINDEF/02315 DU 19 AVRIL 2022 POUR L'ACQUISITION DES EFFETS D'HABILLEMENT AU PROFIT DES FORCES DE DEFENSE AU TITRE DE L'ANNEE 2022	PRODUCTION DE FAUX DOCUMENTS	AMP	000198/D/MINMAP/SG/DAJ/EGEA DU 29 MARS 2023	29/03/2023	18
17	CONSORTIUM GOLF SARL	02/LC/IRIC/CIPM/2022du 22 juin 2022 passe apres demande de cotation N°02/DC/IRIC/CIPM/2022 DU 29 AVRIL 2022 POUR L'EQUIPEMENT DE LA BOUTIQUE DES SOUVENIRS DE L'IRIC	defaillance	DIRECTEUR DE L'IRIC	DECISION N° 2023/014/UYII/IRIC/D/SEPRO/UEP OF 13 MARS 2023	13/03/2023	24
18	DAGGAPI SARL	APPEL D'OFFRES N°006/AONO/MINTP/CIPM-TCRI/2022 DU 13 JUIN 2022 EN PROCEDURE D4URGENCE POUR L4EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PONTS METALLIQUES ACCROW	PRODUCTION D'UNE FAUSSE REFERENCE	AMP	000197/D/MINMAP/SG/DAJ/EGEA DU 29 MARS 2023	29/03/2023	18
19	DIAKITE	001/LC/MIPROMALO/DG/A10/A50/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SALLES (CHANTIER ÉCOLE) ET AUTRES BÂTIMENTS DANS CERTAINES LOCALITES DU CAMEROUN (EN PROCEDURE D4URGENCE): CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIMEDIA A L4ECOLE PUBLIQUE DE MEKOTTO (EN BTC) LOT 1	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS ET RISQUES DE COCONTRACTANT	MIPROMALO	000003/D/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/22 DU 27/12/2022	27/12/2022	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
20	DSC MARINE SERVICES LTD / COMATRANS CAMEROON S.A	N 000306/M/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE4/2016 DU23/09/2016 RELATIF AU TRANSPORT DU PETROLE BRUT POUR LE COMPTE DE LA SONARA	CONFORMEMENT A L'ARTICLE 42 DU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES	SONARA	DECISION 019/SONARA/DG/C AB DU 17/05/2018	17/05/2023	24
21	EBTP CONSULTING Sari	Appel d'offres n°006/AONO/CDG/SIGAMP/CIPM-DDG/2023 du 16 mai 2023 pour l'acquisition en deux phases, d'engins d'exploitation pour la carrière municipale de DEMDENG, Arrondissement de DJEBEM, Département du KOUNG-KHI. Région de l'OUEST	Présentation d'une fausse attestation pour soumission	AMP	000778/D/MINMAP/SG/DAJ/BK	08/12/2023	18
22	ECAMEL SARL	Lettre-Commande n° 08/LC/CFT/CIPM/2020 du 12 juin 2020 pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de Apouh FongoTongo	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
23	ENTREPRISE ADVANCED CONSULTING	N° 000003/LC/MINDCAF/SG/DAG/SDBMM/SMP/2022 19 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION PARTIELLE DE L'IMMEUBLE MINISTERIEL N° 01 PASSE APRES APPEL D4OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0001/AONO/MINDCAF/CIPM/2022 DU 19 MAI 2022	DEFAILLANCE	MINDCAF	0000112/D/MINDCAF/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 OF 13/02/2023	13/02/2023	24
24	ENTREPRISE CENTURY CONSTRUCTION	Lettre-Commande n° 001/AONO/CTKBA/SG/C-KOUTABA/CDPMN-AI/2019 pour les travaux de construction de deux forages équipés de PMH à Choutfa et au CSI de Mapare	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
25	ENTREPRISE EXCALIBUR RESEARCH CENTER	Projet de réhabilitation et d'extension de l'AEP de Bangam	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
26	ENTREPRISE TRANS-PAC	Projet de construction de la maison des jeunes de Bamendjou	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
27	EREC CAMEROUN	Lettre-Commande n°003/LC/RO/D-NOUN/C-MLT/CIPM-BEC/2021 du 10 mai 2021 pour les travaux de consh-uction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP Mankoundoun	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
28	ETH SARL	00013/M/MINMAP/CCPM-TR/2012 + AVENANT 2 N°155/AV/MINTP/CIPM/TERI/2020 CONCLU AVEC L'ENTREPRISE ETH SARL POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE BUTIMAGE DE CERTAINES ROUTES EN TERRE DANS LA REGION DU CENTRE, EXTREME - NORD? DU LITTORAL DE L'OUEST ET DU SUD-OUEST, LOT N°3-CE, TRONCONS OBACK-MVOUA-NKONDOBO-KOUANDENG-INTERSECTION ROUTE BITUMEE MESSASSI-NKOMETOU II (22?50KM)	DEFFAILLANCE DE L'ENTREPRISE	AMP	419/D/MINTP/SG/DAJ/CR/CEA1 DU 21/12/2023	21/12/2023	24
29	ETS ABASSI	Lettre-Commande n° 06/LC/C.NJM/CIPMTBEC/2021 du 01/07/2021 pour l'aménagement du stade municipal de Njimom	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
30	ETS BERLINO SERVICES	N 01/DC/PU/C/MNG/DG/CIPM/2023 POUR EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE MENGONG	PRODUCTION DE FAUX DOCUMENTS	AMP	DECISION N 000330/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	12/07/2023	12
31	ETS BESS TRADING	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D4UN BATIMENT POUR L'ELEVAGE DES POULETS DE CHAIR D'UN CAPACITE DE 1000 SUJETS ET D'UN BATIMENT POUR ELEVAGE DE POULES PONDEURES D4UNE CAPACITE DE 2 000 SUJETS AU CRA-ETA-EFSC D4EBOLOWA (LO 1)	ABANDON DU CHANTIER	PEA - JEUNES	0068D/MINADER-MINAPIA/PEA-JEUNES/CN/SPM/R AF/	22/02/2023	24
32	ETS BESS TRADING	0416/C/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES//CN/SPM/PAF DU 24 NOVEMBRE 2022 POUR LA CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D4UN BATIMENT POUR L4ELEVAGE DES POULETS DE CHAIR D4UNE CAPACITE DE MILLE SUJETS ET D4UN BATIMENT POUR L'ELEVAGE DES POULES PONDEUSES D4UNE CAPACITE DE DEUX MILLES SUJETS A CRA-ETA-EFSC EBOLOWA	ABANDON DU CHANTIER	PEA-JEUNES	006/D/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CN/SPM/R AF	22/02/2023	24
33	ETS BETTER BUILDING	Lettre-Commande n°11/LC/SG/CBKOU/CIPM/2021 BKOU/CIPM/21 pour les travaux de construction de l'auberge municipale de la commune de Bakou équipée d'une AEP dans la commune de Bakou, département du Haut-Nkam	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
34	ETS BOKIS	N 0004/M/MINTSS/CIPM/2019 POUR L ACQUISITION D UN VEHICULE DE TYPE STATION WAGON 4X4 AU MINTSS	POUR OBTENTION EN VIOLATION DES REGLES DU CODE DES MARCHES PUBLICS	AMP	DECISION N 000316/D/MINMAP/SG/DAJ/BK DU 21JUN 2023	21/06/2023	12
35	ETS BOULO	006/AONO/C/LDO/CIPM/2023 du 22 mars 2023 relative aux travaux de construction d'une clôture à la tribune du stade municipal de Gouna dans Commune de Lagdo	Production de faux document dans l'offre administrative	AMP	000447/D/MINMAP/SG/DAJ/EGEA	22/08/2023	18
36	ETS BOULO	006/AONO/C/LDO/CIPM/2023 DU 22 MARS 2023 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE A LA TRIBUNE DU STADE MUNICIPAL DE GOUNA DANS LA COMMUNE DE LAGDO	PRODUCTION DE FAUX DOCUMENT	AMP	000447/D/MINMAP/SG/DAJ/EGEA DU 22/08/2023	22/08/2023	18
37	ETS CONFORT EQUIPEMENT PLUS	N 01/AON/PAREC/UCG/CSPM/SPM/2022 DU 08 MARS 2022 RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE COMPLEMENTAIRE POUR LE PERSONNEL DE L UCG DU PAREC ET POUR LES POINTS FOCALUX REGIONAUX ET COMMUNAUX	POUR VIOLATION DE LA DECISION N 00000424/D/PR/AC MP/SG/DAJ DU 24 JUIN 2021 SUSVISEE ET MANOEUVRES FRAUDULEUSES	AMP	N 0000420/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1 DU 01/08/2022	04/08/2022	24
38	ETS DG & FILS	Lettre-Commande n°02/LC/C/WAZA/2020 EM WAZA pour la construction d'un bloc de deux salles de classe	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
39	ETS DJAMILA ET FILS	Lettre-Commande n°09/LC/C-LOGONE BIRNI/CIPM-TBEC/2020 EP Diiga Mousgoum pour la construction d'un bloc	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
40	ETS ETRAC	Lettre-Commande n° 02/LC/BFG/SG/CIPM-BEC/2020 pour la construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP de Mouankeu centre ville Groupe 5 (lot2)	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
41	ETS FANY ET CO	007/LC/MINAS/2022 PASSE AVEC LES ETABLISSEMENTS FANY ET CO APRES DEMANDE DE COTATION N° 005/DC/CIPM/MINAS/2022 DU 18 MAI 2022 POUR LA REHABILITATION DU RESEAU INFORMATIQUE DE LA SALLE DES MACHINES DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	MARCHE RESILIE	MINAS	000019/D/MINAS/CAB OF 23/02/2023	23/02/2023	24
42	ETS GABY TRADING COMPANY	Projet d'équipement en matériel médical au CSI de Bétaras Gongo, commune de Ngaoundal	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
43	ETS GEDEON SERVICES	03/M/CA.BFM 1ER FEICOM/CIPM/2023 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D4UN BATIMENT B+1 DE 06 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE DE BAMENDZI 1 DANS LA COMMUNE D4ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1ER (LOT 2)	TORT ETS GEDEON SERVICES	LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1ER	212/DM/CA.BFM 1ER /2023	07/09/2023	24
44	Ets GEDEON SERVICES	Appel d'offres n°004/AONO/CA.BAF1/FEICOM/CIPM/22 du 18 Juillet 2022 pour les travaux de construction de deux (02) bâtiments R+1 de six salles de classes avec deux mini adductions en eau potable équipées de réservoirs de 8m3 dans les écoles publiques de NDIENGSO1 et BAMENDZ11 dans la Commune de Bafoussam 1er en 3 lots.	Présentation d'une caution de soumission falsifiée	AMP	000778/D/MINMAP/SG/DAJ/BK	08/12/2023	18
45	ETS GLOBA TECHNIS BTP	Projet de construction d'un bloc de 02 logements d'astreinte pour enseignements à l'EP de Bapa	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
46	ETS GROUPE MULTI SERVICES DES JEUNES BATISSEURS CONSULTING	006bis/LC/MINMAP/DR-NO/CRPM/NO/2017 du 04/04/2028 passé après AONO N°065/DANR/MINMAP/DR-NO/CRPM/2017 du 15/11/2017 pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction du réseau d'adduction en eau potable dans la ville de poli	Abandon des travaux réalisés seulement à hauteur de 19.24%	MAIRE DE POLI	01/D/C-POLI/SG/2023	27/03/2023	24
47	ETS HAMADOU TOULA	10/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2022 du 18/02/2022 pour la construction d'un Poste Agricole à DJOUGI	Défaillance u cocontractant	MAIRE COMMUNE DE FIGUIL	001/D/RN/D42/C-FIGUIL/SG/ST/SIGAMP	07/10/2022	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
48	ETS IMIYEV CORPORATION	004/AC/DC/H/SDG/SIGAMP/CRPM/2022 DU 16/05/2023 ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE DE CARTOGRAPHIE A LA MISSION SPECIALE D'ERADICATION DES GLOSSINES(MSEG) A NGAOUNDERE	RESILIE AUX TORTS EXCLUSIFS FAITS ET RISQUES	GOUVERNEUR ADAMAOUA	DECISION PORTANT RESILIATION N°009/D/SDG/SIGAMP/2023	16/06/2023	24
49	ETS IMM-TRANSACS 2000	N 0002/M/MINTSS/CIPM/2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSE AU CENTRE REGIONAL AFRICAIN D ADMINISTRATION DU TRAVAIL	VIOLATION DES REGLES DU CODE DES MARCHES PUBLICS	AMP	DECISION N 000316/D/MINMAP/SG/DAJ/BK DU 21JUIIN 2023	21/06/2023	12
50	ETS INASCO	01/M/C.KTCHA/CIPM/SG/2019 DU 11 MAI 2022 POUR LA CONSTRUCTION DE L4HOTEL DE VILLE DE KONTCHA (PHASE 2)	CARENCE	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KONTCHA	015/DM/C.KTCHA/SG/2022	07/12/2022	24
51	ETS LA BALANCE	MARCHE N° 0404/C/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CNCG/SPM/RAF/2022 DU 16/11/2022	AUX TORTS, FRAIS ET RISQUES DE L'ENTREPRISE	PEA-JEUNES	0007/D/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CN/SPM/RAF22/02/2023	22/02/2023	24
552	ETS LE DISTRIBUTEUR COMPANY LIMITED	08/M/C.KTCHA/CIPM/SG/2019 28/01/2020? POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BOUCHERIE EQUIPEE EN ENERGIE SOLAIRE A KONTCHA	CARENCE	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KONTCHA	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KONTCHA	07/12/2022	24
53	ETS LOH JUNIOR	002/LC/C.ANG/CIPM-ANG/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE A L'HOTEL DE VILLE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST	DEFFIANCE DE L'ENTREPRISE	COMMUNE D'ANGOSSAS	032/D/SG/C.ANG DU 17 OCTOBER 2022	17/10/2022	24
54	ETS MOUCHILI	Lettre-Commande n° 005/LC/C.BGRAIN/SG/2019 pour les travaux de construction du CSI de Ngwenfon	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L'ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
55	ETS NATHAN	Lettre-Commande n° 003/LC/R-OU/C.FBAN/CIPM/202 pour les travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'EPAd de Mambain G3	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L'ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
56	ETS NET SERVICES	000422/C/MINADER-MNEPIA/PEA-JEUNES/CNCG/RAF/SPM/2022 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'ELEVAGE DES POULETS DE CHAIR D'UNE CAPACITE DE 1000 SUBJECTS ET D'UN BATIMENT POUR L'ELEVAGE DE POULES PONDEURSES D'UNE CAPACITE DE 2000 SUBJECTS A L'INSTITUTE AGRICOLE D'OBALA (IAO) LOT 1	ABANDON DE CHANTIER	PEA-JEUNES	005/D/MINADER-MINEPIA/PEA-JEUNES/CN/SPM/RAF DU 22/02/2023	22/02/2023	24
57	ETS NK SERVICES	002/SWRA/ITB/2022 of 27072022 of 27/07/2022 for the acquisition of four (04) toyota fortuner, one (01) liaison vehicule (toyota pick-up) for the south west regional assembly and the acquisition of a starlet vehicule to ddr centre buea for the training of ex-combatants	TERMINATION OF CONTRACT	SOUTH WEST REGIONAL ASSEMBLY	0180/D/SWRA/SG/2023 OF 30 NOVEMBER 2023	30/11/2023	24
58	ETS OMBX CORPORATION	Lettre-Commande n' 07/LC/C.NJM/CIPMTR/2021 du 01/07/2021 pour les travaux d'un bâtiment en H au centre de Santé de Mankounwi phase 1	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
59	ETS PHOENIX GROUP LIMITED	Projet d'approvisionnement en Eau Potable de Lekouet	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
60	ETS SEBAGO	N 0001/M/MINTSS/CIPM/2019 DU 16 AOUT 2019 RELATIF A L'AMENAGEMENT DES PARTIES COMMUNES DU BATIMENT ABRITANT DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTRE DU TRAVAIL	OBTENTION EN VIOLATION DES REGLES DU	AMP	DECISION N 000316/D/MINMAP/SG/DAJ/BK DU 21JUIN 2023	21/06/2023	12
61	ETS SEBAGO	N 00001/LC/MINTSS/CIPM/2020 DU 30 DECEMBRE 2020 RELATIF A LA REHABILITATION DES DELEGATIONS DEPARTEMENTALES DU NYONG ET SO'O ET DU MAYO KANI	OBTENTION EN VIOLATION DES REGLES DU	AMP	DECISION N 000316/D/MINMAP/SG/DAJ/BK DU 21JUIN 2023	21/06/2023	12
62	ETS SHAKEH KILIAN KEFEH	Lettre-Commande n° 02/LC/C.NJM/CIPMTBEC/2021 du 05/05/2021 pour la construction de l'abattoir municipal de Njimom	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
63	ETS TC	Consultation relative à la construction d'un bloc -administratif pour l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Somalomo	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
			EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE				
64	F.Y. SOLUTIONS	10/M/MINEDUB/SG/DPPS/PASZEP/2018 DU 14 AVRIL 2018 RELATIF AUX TRAVAUX PUBLIQUE DE GENIE CIVIL AU PASZEP	FAUX ET USAGE DE FAUX, NOTAMENT PRODUCTION D'UN ACTE NOTARIE PORTANT CREATION D4UN FAUX GROUPEMENTENT D'ENTREPRISE	MINEDUB	000485/D/MINMAP/SG/DAJ/BS	24/08/2023	24
65	FAF AFRICA SARL	Marche N° 000041/M/MINEPAT/CISPM/2020 DU 29 OCTOBRE 2020 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 000033/AONO/MINEPAT/CISP/2020 DU 07 AVRIL 2020 EN VUE DE L EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE EQUIPE D'UN BLOC DE DEUX (02) LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR MAITRE D'UN CLOTURE ET FORAGE A ENERGIE SOLAIRE DANS LES ECOLE PUBLIQUES DE MATAKAM SOULED ET DE ZIDIM DANS LE DEPARTEMENT DE MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME NORD, REPARTIS EN DEUX (02) LOTS EN PROCEDURE D'URGENCE LOT 1: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE EQUIPES, D'UN BLOC DE DEUX (02) LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR MAITRES, D'UNE CLOTURE ET D'UNE FORAGE A ENERGIE SOLAIRE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MATAKAM SOULED DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA	DEFAILLANCE DUMENT CONSTATEE APRES MISE EN DEMEURE	MINEPAT	N 00817/D/MINEPAT/CAB/CT1/BNS DU 01 AOUT 2022	01/08/2022	24
66	FOTOKO AUTO TECHNIC DIFFUSION (ATD)	01/M/CUB/SG/DAG/SDMGP/SPMP/CIPM/2021 DU 29 SEPTEMBRE 2021 POUR LA FOURNITURE D'UNE PELLE EXCAVATRICE NEUVE SUR PNEUS A LA COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM	RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE	COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM	000380/DC/CUB/SG/CAJC DU 20 DECEMBRE 2022	20/12/2022	24
67	GROUPEMENT ETS AMAO/SOCIETE SIECO SARL	Projet Centre de Santé Intégré d'Ouro Tchede pour la construction de la clôture IHC Ouro Tchede	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
68	HILL WATER RESOURCE SARL	N 00256/PR/MINMAP/DGMI/DMAI/CE2/2017 POUR LES SONDAGES, LA REALISATION DES FORAGES D'EAU POTABLE EQUIPES ET LA REHABILITATION / FOURNITURE DES EQUIPEMENTS OU ACCESSOIRES DE FORAGES DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES	POUR DEFAILLANCE	MINMAP	DECISION N 2944/D/MINSANTE/SG/DEP/CEI/2023 DU 14 JUILLET 2023	14/07/2023	24
69	IMEXTRA SARL	Lettre commande n°17/LC/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2021	incapacité de l'entreprise à remplir ses obligations contractuelles	COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA	Décision n°003/CUD/SG/DSGP/SDPM/2023	12/06/2023	24
70	ISPE-CAMEROON SARL	Marche N°03/2020/M/MINESEC-UGPEST/CIPM/2020 DU 16 AVRIL 2020, PASSE APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT LIMITE AUX FOURNISSEURS RESSORTISSANTS DES PAYS MEMBRES DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT N°009/19/AOIO-PM/MINESEC-UGPEST/CIPM/2019 DU 05 MARS 2019 POUR L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DES EQUIPEMENTS DES FILIERES TECHNIQUES INDUSTRIELLES AU CETIC DE NSAM (LOT 2)	CARANCE	MINESEC	DECISION N° 62/23/D/MINESEC/SG/DPPC/UGPEST/UC DU 13 FEVRIERE 2023	13/02/2023	24
71	JFF/EQUIPEMENT FORCIER DU CAMEROUN	N 04242/M/MINH DU/CIPM/18 PASSE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N 003946/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMTR DU 27 NOVEMBRE 2018 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN URGENCE DES VOIRIES URBAINES DANS CERTAINES VILLES DU CAMEROUN	POUR DEFAILLANCE AVEREE DE L'ENTREPRISE A REMPLIR SES OBLIGATIONS CONTRACTUELES	AMP	DECISION N 00140/D/M/MINH DU/SG/DOU/SDVRD/STVRDZS/IA DU 25 MAI 2023	25/05/2023	24
72	JUBUS CONSTRUCTION	N 032/JO/SWR/SWRA/ITB/BUE/2022	DEFAILLANCE	LIMBE 1 MUNICIPALITE	DECISION N 009/D/SWRA/SWRE C/P/CAB OF 13/05/2022	13/05/2022	24
73	L.M.S CAMEROUN	000130/MINEPAT/SG/DGIEPIP/SIGAMP/2018 DU 23 FEVRIER 2018 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00349/AONO/MINEPAT/CMSPM/2017 DU 10 OCTOBRES 2017 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA REGION DU SUD lot 1	DEFFAILLANCE	MINEPAT	00000194/D/MINEPAT/SG/DGIEPIP/SIGAMP-94/COOR/CAD/UC DU 03 AVRIL 2023	03/04/2023	24
74	L.M.S CAMEROUN	000135/M/MINEPAT/CMSPM/2018 DU 23 FEVRIER 2018 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00347/AONO/MINEPAT/CMSPM/2017 DU 10 OCTOBRES 2017 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS CERTAINES LOCALITES DU TERRITOIRE NATIONAL LOT 2	MARCHE RESILIE POUR CAUSE DE DEFAILLANT DE L'ADJUDICATAIRE	MINEPAT	00000193/D/MINEPAT/SG/DGIEPIP/SIGAMP-94/COOR/CAD/UC DU 03 AVRIL 2023	03/04/2023	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
75	L.M.S CAMEROUN	000127/M/MINEPAT/CMSPM/2018 DU 23 FEVRIER 2018 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00347/AONO/MINEPAT/CMSPM/2017 DU 10 OCTOBRES 2017 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS CERTAINES LOCALITES DU TERRITOIRE NATIONAL LOT 1	MARCHE RESILIE POUR CAUSE DE DEFAILLANT DE L'ADJUDICATAIRE	MINEPAT	00000192/D/MINEPAT/SG/DGEPIP/SI GAMP-94/COOR/CAD/UC DU 03 AVRIL 2023	03/04/2023	24
76	L.M.S CAMEROUN	000128/M/MINEPAT/CMSPM/2018 DU 23 FEVRIER 2018 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00349/AONO/MINEPAT/CMSPM/2017 DU 10 OCTOBRES 2017 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA REGION DE SUD LOT 3	MARCHE RESILIE POUR CAUSE DE DEFAILLANT DE L'ADJUDICATAIRE	MINEPAT	00000189/D/MINEPAT/SG/DGEPIP/SI GAMP-94/COOR/CAD/UC DU 03 AVRIL 2023	03/04/2023	24
77	L.M.S CAMEROUN	000133/M/MINEPAT/CMSPM/2018 DU 23 FEVRIER 2018 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00349/AONO/MINEPAT/CMSPM/2017 DU 10 OCTOBRES 2017 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS CERTAINES LOCALITES DU TERRITOIRE NATIONAL LOT 3	MARCHE RESILIE POUR CAUSE DE DEFAILLANT DE L'ADJUDICATAIRE	MINEPAT	00000191/D/MINEPAT/SG/DGEPIP/SI GAMP-94/COOR/CAD/UC DU 03 AVRIL 2023	03/04/2023	24
78	LA PAIX D AFRIQUE	N 006/M/MINPROFF/CIPM/2020 RELATIF A LA FOURNITURE DE 400 MACHINES A COUDRE AU PROFIT DES CENTRES DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	POUR DEFAILLANCE DUMENT CONSTATEE	AMP	N 23/00173/D/MINPROFF/SG/DAG/SMP DU 04/07/2023	04/07/2023	24
79	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Marché N°16/M/GG/CIPM/CENAME/2022	Marché résiliés de plein droit	CNAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
80	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°06/LC/GG/CIPM/CENAME/2022	Marché résilié de plein droit	CNAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
81	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°23/LC/GG/CIPM/CENAME/2022	Marché résiliés de plein droit	CNAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
82	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Marché N°14/M/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résilié de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
83	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Marché N°15/M/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résilié de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS	24/05/2023	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
					SCT/YDE DU 2405/2023		
84	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Marché N°17/M/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
85	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Marché N°22/M/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
86	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°25/LC/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
87	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Marché N°24/M/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
88	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°13/LC/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
89	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°18/LC/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
90	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°27/LC/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
91	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°29/LC/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
92	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°30/LC/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
93	LA SANTE PHARMACEUTIQUE	Lettre-Commande N°31/LC/GG/CIPM/CENAME/2022 Achat des médicaments essentiels	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/D G/DAPSP/SDAP/CS	24/05/2023	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
					SCT/YDE DU 2405/2023		
94	LA SANTE PHARMACEUTIQUE (LSP SA)	Marché N°26/M/GG/CIPM/CENAME/2022	Marché résiliés de plein droit	CENAME	526/23/L/CENAME/DG/DAPSP/SDAP/CS SCT/YDE DU 2405/2023	24/05/2023	24
95	MACAO TRADING COMPANY	N 196974/LC/MINDEF/CIPMP/2019 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N 195851/DC/CIPMP/MINDEF/2019 DU 03/09/2019 RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE REPROGRAPHIE AU CENTRE DE L'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE L'AIR CONCLUE LE 16/10/2019	RESILIE AUX TORTS EXCLUSIFS	MINDEF	N 225118/LE/MINDEF/01	08/08/2022	24
96	MADA SARL	008/DC/CUD/CIPM/2021 du 26 MAI 2021 pour Acquisition des Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour le Service d'hygiène et les Inspections Environnementales	Marché abandonné	LE MAIRE DE LA VILLE DE DOUALA	DECISION N°002/CUD/ SG/ DSGP/SDPM/2023	12/04/2023	24
97	MAMOUN SARL	038/AONO/CUD/CIPM/2021 du 28 JUILLET 2021 pour Acquisition d'Equipements pour certains Hôpitaux de District de santé de la ville de Douala.	Marché abandonné	LE MAIRE DE LA VILLE DE DOUALA	DECISION N°001/CUD/ SG/ DSGP/SDPM/2023	12/04/2023	24
98	MBUNYA AND SONS ENTERPRISE	007/LC/REG-OU/CRPM-TBEC DU 04/07/2029 PASSE APRES APPEL D'OFFRES N° 011/AONO/GOUV-OU/CRPM/2019 DU 27 MARS 2019 POUR LES TRAVAU DE CONSTRUCTION DE LA CASE D'ASTREINTE A LA DELEGATION REGIONALE DU MINEPART DE L'OUEST	DEFAILANCE ETABLIE ET AVEREE RELATIVEMENT A L'EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE SUSVISEE	LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE OUEST	278/DR/F/SG/DPAO DU 22/07/2022	22/07/2022	24
99	MEDICAL SPACE SARL	004/LC/HGOPED/DG/CIPM/2023 ET 005/LC/HGOPED/DG/CIPM/2023 RELATIVES A LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES MEDICAUX POUR LA PHARMACIE (LOT N°) ET LOT N° 2) A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED)	MARCHE RESILEES	L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED)	012/D/HGOPED/DG/ DAAF/SM DU 11/10/2023	11/10/2023	24
100	MEDICAL-SPACE SARL	004/LC/HGOPED/DG/CIPM/2023 Fourniture des consommables médicaux pour la pharmacie (lot 1) et (Lot2) à l'hôpital Gyneco- Obsétrique et pédiatrique de Douala (HGOPED)	Défaillance du cocontractant à remplir ses obligations contractuelles	DIRECTEUR GENERAL HGOPED	012/D/HGOPED/DG/ DAAF/SM	11/10/2023	12
101	NEW AVENIR GROUP	02/PR/MINMAP/DRO/DDNDE/C-BGTE/SPM/CIPM/ DU 21 JANVIER 2022 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS	LE MAIRE DE LACOMMUNE	010/DM/C-BGTE/SPM/2022 DU 10 MARS 2023	10/03/2023	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
		ADDITION D4EAU POTABLE (AEP) SOLAIRE A BANGANGTE-FOKAM DANS LA COMMUNE DE BANGANGTE	ET RISQUE DE L'ENTREPRISE	DE BANGANGTE			
102	NGAH FERDINAND	APPEL D4OFFRES N°007 ET 008/ONIT/GOV.NWR/RTB/2023 POUR LA LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT NSOIME DE 7KM SUR LA ROUTE WAILEM- BERLEM NKUM, DEPARTEMENT DE BUI, REGION DU NORD OUEST H=4, W=7, L=7 ET POUR LA CONSTRUCTION D4UN PONT EN BETON RENFORCE DE 45KM DE PK24*800 SUR LE TRONCON DE ROUTE COMMUNAL MBIAME-LIP-LIMITE DU NO/OU DEPARTEMENT DE BUI DANS LA REGION DU NORD OUEST	PRODUCTION D'UN FAUX ATTESTATION DE NON-REDEVANCE	AMP	000545/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 DU 05/09/2023	05/09/2023	12
103	NKC CORPORATION SARL	Marché N°00000061/M/MINEPAT/CISPM/2020 du 05 Novembre 2020 passe apres appel d'offres national ouvert N° 000006/AONO/MINEPAT/CISPM/2020 DU O3 AVRIL 2020 LOT 01 Travaux de construction d'un centre de santé intègre d'un logement d'astreinte et d'une clôture au CSI du Mayo Fowrou, dans l'arrondissement de Banyo, Département du Mayo Banyo, Région de l'Adamaoua	marché résilié aux torts, frais et risques de l'entreprise pou défaillance dument constatée après mise en demeure	MINEPAT	Décision N°00000204/D/MINEPAT/CAB/CT1/BNS du 09 Mai 2022	09/05/2022	24
104	RC/YAO/2005/A/860	005/AONO/C/LDO/CIPM/2022 du 22 mars 2022 relatif aux travaux de construction du centre de promotion de la femme et de la famille de la commune de Lagdo.	Défaillance du cocontractant	MAIRE LAGDO	002/D/C/LDO/2022	22/09/2022	24
105	REDFLASH CAMEROON	06/LC/R-AD/DF&D/C-TG/CIPM-C.TIG/ST/2022 DU 25 MAI 2022 POUR L'ACQUISIRION D'UN VEHICULE TOYOTA FORTUNER POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE TIGNERE	MARCHE RESILIE	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIGNERE	01/D/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM/SIGAMP/CT/ST/2022 DU 12/08/2022	12/08/2022	24
106	SAMCO PAPER COMPANY LTD	05/M/SPE/CIPM DU 18/10/2021 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER JOURNAL BLANC AMELIORE A LA SOPECAM (LOT 2)	MARCHE RESILIE	SOPECAM	056/SPE/DG/DAF/D AGRH/SM DU 11/01/32023	11/01/2023	24
107	SAMCO PAPER COMPANY LTD	06/M/SPE/CIPM DU 18/10/2021 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER JOURNAL BLANC AMELIORE A LA SOPECAM (LOT 3)	MARCHE RESILIE	SOPECAM	269/SPE/DG/DAF/D AGRH/SM DU 13/02/2023	13/02/2023	24
108	SAMOA COMPANY SARL	Marche N° 000042/M/MINEPAT/CISPM/2020 DU 30 OCTOBRE 2020 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000033/AONO/MINEPAT/CISPM/2020 DU 07 AVRIL 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES D'UN BLOC DE DEUX LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR MAITRE	POUR DEFAILLANCE DUMENT CONSTATEE APRES MISE EN DEMEURE	MINEPAT	N 00818/D/MINEPAT/CAB/CT1/BNS DU 01/08/2022	01/08/2022	24
109	SOCATRANS	MARCHE N°15/M/PAK/CIPM/2021 POUR ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU PORT AUTONOME DE KRIBI PASSE AVEC L4ENTREPRESSE SOCATRANS	RESILIE POUR DEFAILLANCE		DECISION N° 0568/D/PAK/DG/2022 DU 27 JUILLET 2021	21/02/2023	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
110	SOCIETE BERNI S.A	02/AONR/SDC/CD/CIPM/2022 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE DE BAWAKA OUMAROU-BAWAKA KOE SUR 3 KM ET RÉALISATION -ACHÈVEMENT D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT (COMMUNE DE NGAOUI--DJOHONG)	RESILIE AUX TORTS, FRAIS ET RISQUE	PRESIDENT SYNCOM MBERE	decision N°02/2023/D/SCM/SP	03/05/2023	24
111	SOCIETE CAROLE BUSINESS SARL	Lettre-commande n° 006/LC/R-AD/Dmb/C-DIR/CIPM/2021 du 23 juin 2021 pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte pour enseignant à l'Ecole Publique Bilingue dans la commune de Dir	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
112	SOCIETE HAKIFA SARL	001/M/C.MMA/CIPM/2020 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004-BIS2/AONO/C.MMA/CIPM/2020 DU 19/10/2020 EN PROCEDURE D4URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) MINI-RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE PAR POMPAGE SOLAIRE A MBOMA?, NGOAP ET ZOUME DANS LA COMMUNE DE MBOMA, DEPARTEMENT DU HAUTE-NYONG, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)	DEFFIALLANCE ET CARANCE DE COCONTRACTANT	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBOMA	001/M/CMMA/CIPM P/2020 OF 28/06/2022	28/06/2022	24
113	SOCIETE ISIR SARL	00000009/M/C-DKO/M/SG/ST/2020 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004-BIS/AONO/C-DKO/CIPM/2020 DU 28/08/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AUBERGE MUNICIPALE DANS LA COMMUNE DE DIMAKO EN PROCEDURE URGENT, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST, (LOT UNIQUE)	CARANCE? ABANDON DE CHANTIER ET DEFAILANCE DE L'ENTREPRISE	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIMAKO	00000042/DM/C-DKO/M/CAB	04/07/2022	24
114	SONS ENTERPRISE	Lettre-Commande n° 007/LC/REG-OU/CRPM-TBEC/2019 pour les travaux de construction de ta case d'astreinte à la Délégation Régionale du MINEPAT de l'Ouest	MARCHE RESILIE AUX TORTS, FRAIS, FRAIS ET RESQUE EXCLUSIF DE L4ENTREPRISE	AMP	DECISION 0000566/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1	09/11/2022	24
115	STE AYE-BOSS CAMEROON SARL	015/LC/HGOPED/DG/CIPM/2022 Fourniture et installation des équipements médicaux de divers service à HGOPED	Défaillance du cocontractant à remplir ses obligations contractuelles	DIRECTEUR GENERAL HGOPED	01/D/HGOPED/DG/ DAAF/SM	22/06/2023	24
116	STE BEST SERVICES SARL	N°03/LC/DNCOB/CIPM/2023 DU 10/04/2023 ISSU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°04/AONO/CNDOB/CIPM/2023 DU 25/01/2023 POUR LA CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE A NGOMA-BAKOUA DANS LA COMMUNE DE NDOBIAN	Défaillance avérée à remplir ses obligations contractuelles	MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOBIAN	DECISION MUNICIPALE N°020/DM/CNDOB/SG/2023	16/06/2023	24

N°	Entreprise	Référence et Objet du Projet	Motif Sanction	Auteur Sanction	Acte d'Exclusion	Date sanction	Durée de la Sanction (en Mois)
117	STE VERO CARE LTD	018/LC/HGD/CIPM/2021 Fourniture des gants de soins à l'Hôpital Général de Douala	Défaillance du cocontractant à remplir ses obligations contractuelles	DIRECTEUR GENERAL HGD	018/D/HGD/DG/DT/SMP/2023	05/10/2023	12
118	STE VERO CARE LTD	22/MP/HGD/CIPM/2022 Fourniture des poches à sang à l'hôpital Général de Douala	Défaillance du cocontractant à remplir ses obligations contractuelles	DIRECTEUR GENERAL HGD	019/D/HGD/DG/DT/SMP/2023	05/10/2023	12
119	THAYA & PARTNERS SARL	N 0006/M/MINTSS/CIPM/2019 RELATIF A LA RENOVATION DU CENTRE REGIONAL AFRICAIN D'ADMINISTRATION DU TRAVAIL(CRADAT) N 0005/M/MINTSS/CIPM/2019 RELATIF A LA RENOVATION ET L'EQUIPEMENT DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LE GREFFE DES SYNDICATS N 0002/M/MINTSS/CIPM/2020 RELATIF A LA REHABILITATION DU CENTRE REGIONAL AFRICAIN D'ADMINISTRATION DU TRAVAIL N 0001/LC/MINTSS/CIPM/2019 POUR L'ACQUISITION DE GROUPES ELECTROGENES POUR LES INSPECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DU MINTSS	POUR OBTENTION EN VIOLATION DES REGLES DU CODE DES MARCHES PUBLICS	AMP	DECISION N 000316/D/MINMAP/SG/DAJ/BK DU 21JUN 2023	21/06/2023	12
120	THE NYL COMPANY SARL	MARCHE SPECIAL N° 11/2021/MS/COVID19/MINSANTE/SG/DLMEP/CCOUSP/2021DU 18 OCTOBRE 2021 RELATIF A LA FOURNITURE DE 250000 TEST RAPIDES BIOSYNEX AU LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE 5LNSP°	TORTS EXCLUSIFS FRAIS ET RISQUES DE L4ENTREPRISE	MINSANTE	002/D/MINSANTE/S G/CCOUSP/SGI DU 30/01/2023	30/01/2023	24
121	TOMOH DAVID	N 010/MC-BWA/CIPM-TBEC/2020 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL 10/AONO/C-BWA/CIPM-TBEC/2020 DU 01 SEPTEMBRE 2020 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PLATE FORME SPORTIVE DANS LA COMMUNE DE BANWA	VIOLATION DES DISPOSITION DU CODE DES MARCHES	AMP	DECISION N 000337/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1 DU 13 JUN 2023	13/07/2023	12

ANNEXE 3

**DEMARCHE POUR L'ESTIMATION DES DÉLAIS
CONFORMES A LA PASSATION DES MARCHES**
*(Décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code
des Marchés Publics)*

I-Appel d'offres Ouvert dans le cadre de la demande de cotation : 12 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	2
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen du DAO et notification observations au MO	CIPM		2
3	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
4	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des plis (article 89 alinéa 2)	CIPM	20 minimum	
5	Convocation des membres, et ouvertures des plis et examen de la proposition (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
6	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
7	Publication résultats d'Attribution, y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (attributaire, P/CPM, ARMP) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
8	Elaboration projet marché	MO/SIGAMP		2
9	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	attributaire	15 maximum	
10	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
11	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX				64
DELAÏ ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				57

II- Appel d'offres National Ouvert avec ouverture des offres en un temps (CIPM) :15 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	2
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen du DAO et notification observations au MO			2
3	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
4	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des plis (article 89 alinéa 2)	CIPM	25 au moins et 20 si urgence	
5	Analyse des offres et transmission du rapport à la CIPM (article 94 alinéa 1)	SCAO	10 max	
6	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen rapport d'analyse et notification proposition d'attribution au MO	CIPM		2
7	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
8	Publication résultat d'appel d'offres y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (P/CIPM et attributaire) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
9	Elaboration projet marché	MO/SIGAMP		2
10	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	attributaire	15 maximum	
11	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
12	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX			83	
DELAÏ ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				74

III-Appel d'offres International Ouvert avec ouverture des offres en un temps (CIPM) : 15 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	2
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen du DAO et notification observations au MO			2
3	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
4	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des plis (article 89 alinéa 2)	CIPM	90 maximum et 50 si urgence	
5	Analyse des offres et transmission du rapport à la CIPM (article 94 alinéa 1)	SCAO	10 max	
6	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen rapport d'analyse et notification proposition d'attribution au MO	CIPM		2
7	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
8	Publication résultat d'appel d'offres y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (P/CIPM et attributaire) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
9	Elaboration projet marché	MO/SIGAMP		2
10	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	Attributaire	15 maximum	
11	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
12	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX			148	
DELAI ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				139

IV-Appel d'offres National Restreint avec ouverture des offres en deux temps (CIPM) : 23 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
i	Finalisation des TDR et du projet de SMI	MO	-	7
ii	Publication de la SMI et réception des candidatures (article 77)	MO	15 au moins et 21 au plus/10 au moins et 15 si urgence	
iii	Rédaction du rapport de pré qualification	MO/Comité ad hoc		15
iv	Publication de la liste restreinte	MO		
v	Finalisation du projet de DAO par insertion de la liste restreinte	MO		
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	5
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen du DAO et notification observations au MO			2
3	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
4	Convocation des membres pour ouverture des plis (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
5	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des pièces administratives et des offres techniques (article 89 alinéa 1)	CPM	25 minimum/ 50 maximum	
6	Analyse des offres techniques et transmission du rapport à la CIPM (article 94 alinéa 1)	SCAO	15 au moins et 21 si projet complexe	
	Convocation des membres, examen rapport d'analyse technique	CIPM	2 maximum	
	Convocation des membres et soumissionnaires qualifiés et ouverture des offres financières (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
	Analyse des offres financières et rédaction rapport final ou de synthèse	SCAO	-	
	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
7	Examen rapport d'analyse des offres financières et de synthèse et notification proposition d'attribution au MO			
8	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
9	Publication résultat d'appel d'offres y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (P/CIPM et attributaire) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
10	Elaboration projet marché	MO/SIGAMP		2
11	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	attributaire	15 maximum	
12	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
13	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX			155	
DELAI ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				106

V-Appel d'offres International Restreint avec ouverture des offres en deux temps (CIPM) : 23 étapes

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
i	Finalisation des TDR et du projet de SMI	MO	-	7
ii	Publication de la SMI et réception des candidatures (article 77)	MO	21 au moins et 30 au plus/10 au moins et 15 si urgence	
iii	Rédaction du rapport de pré qualification	MO/Comité ad hoc		15
iv	Publication de la liste restreinte	MO		
	Finalisation du projet de DAO par insertion de la liste restreinte	MO		
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	5
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen du DAO et notification observations au MO			2
3	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
4	Convocation des membres pour ouverture des plis (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
5	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des pièces administratives et des offres techniques (article 89 alinéa 1)	CPM	25 minimum 90 maximum	
6	Analyse des offres techniques et transmission du rapport à la CIPM (article 94 alinéa 1)	SCAO	15 au moins et 21 si projet complexe	
	Convocation des membres, examen rapport d'analyse technique	CIPM	2 maximum	
	Convocation des membres et soumissionnaires qualifiés et ouverture des offres financières (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Analyse des offres financières et rédaction rapport final ou de synthèse	SCAO	-	
	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
7	Examen rapport d'analyse des offres financières et de synthèse et notification proposition d'attribution au MO			
8	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
9	Publication résultat d'appel d'offres y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (P/CIPM et attributaire) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
10	Elaboration projet marché	MO		2
11	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	attributaire	15 maximum	
12	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
13	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	

ESTIMATION DELAIS GLOBAUX	195	
DELAI ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ		146

VI-Appel d'offres National Ouvert avec ouverture des offres en un temps (CIPM) & Contrôle à priori

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	2
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen du DAO et notification observations au MO			2
3	Préparation du dossier et saisine de la CCMP	MO		2
4	Examen du DAO et notification de l'avis de la CCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP	10	
5	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
6	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des plis (article 89 alinéa 2)	CIPM	25 au moins et 20 si urgence	
7	Analyse des offres et transmission du rapport à la CIPM (article 94 alinéa 1)	SCAO	10 max	
8	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen rapport d'analyse et notification proposition d'attribution au MO	CIPM		2
9	Préparation du dossier et saisine de la CCMP	MO		2
10	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
11	Examen Attribution et notification de l'avis de la CCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP	10 maximum	
12	Publication résultat d'appel d'offres y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (P/CIPM et attributaire) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
13	Elaboration projet marché	MO		2
14	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	attributaire	15 maximum	
15	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
16	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX			107	
DELAI ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				86

VII- Appel d'offres International Ouvert avec ouverture des offres en un temps : (CIPM) & Contrôle a priori des CCCMP:19 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	2
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen du DAO et notification observations au MO			2
3	Préparation du dossier et saisine de la CCMP	MO		2
4	Examen du DAO et notification de l'avis de la CCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP	10	
5	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
6	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des plis (article 89 alinéa 2)	CIPM	90 maximum et 50 si urgence	
7	Analyse des offres et transmission du rapport à la CIPM (article 94 alinéa 1)	SCAO	10 max	
8	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen rapport d'analyse et notification proposition d'attribution au MO	CIPM		2
9	Préparation du dossier et saisine de la CCMP	MO		2
10	Examen Attribution et notification de l'avis de la CCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP	10	
11	Publication résultat d'appel d'offres y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (P/CIPM et attributaire) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
12	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
13	Elaboration projet marché	MO		2
14	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	attributaire	15 maximum	
15	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
16	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX			172	
DELAI ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				151

VIII- Appel d'offres National Restreint avec ouverture des offres en deux temps (CIPM) & Contrôle a priori des CCCMP : 25 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
i	Finalisation des TDR et du projet de SMI	MO	-	7
ii	Publication de la SMI et réception des candidatures (article 77)	MO	15 au moins et 21 au plus/10 au moins et 15 si urgence	
iii	Rédaction du rapport de pré qualification	MO/Comité ad hoc		15
iv	Publication de la liste restreinte	MO		
	Finalisation du projet de DAO par insertion de la liste restreinte	MO		
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	5
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Examen du DAO et notification observations au MO			2
3	Préparation du dossier et saisine de la CCMP	MO		2
4	Examen du DAO et notification de l'avis de la CCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP	10	
5	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
6	Convocation des membres pour ouverture des plis (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
7	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des pièces administratives et des offres techniques (article 89 alinéa 1)	CPM	25 minimum/ 50 maximum	
8	Analyse des offres techniques et transmission du rapport à la CIPM (article 94 alinéa 1)	SCAO	15 au moins et 21 si projet complexe	
	Convocation des membres, examen rapport d'analyse technique	CIPM	2 maximum	
	Convocation des membres et soumissionnaires qualifiés et ouverture des offres financières (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Analyse des offres financières et rédaction rapport final ou de synthèse	SCAO	-	
	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
9	Examen rapport d'analyse des offres financières et de synthèse et notification proposition d'attribution au MO			
10	Préparation du dossier et saisine de la CCMP	MO		2
11	Examen Attribution et notification de l'avis de la CCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP	10	
12	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
13	Publication résultat d'appel d'offres y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (P/CIPM et attributaire) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
14	Elaboration projet marché	MO		2
15	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	attributaire	15 maximum	
16	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
17	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX			179	
DELAI ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				118

IX- Appel d'offres International Restreint avec ouverture des offres en deux temps CIPM & Contrôle a priori des CCCMP : 25 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
i	Finalisation des TDR et du projet de SMI	MO	-	7
ii	Publication de la SMI et réception des candidatures (article 77)	MO	21 au moins et 30 au plus/10 au moins et 15 si urgence	
iii	Rédaction du rapport de pré qualification	MO/Comité ad hoc		15
iv	Publication de la liste restreinte	MO		
	Finalisation du projet de DAO par insertion de la liste restreinte	MO		
1	Saisine CIPM par le Maître d'Ouvrage et réception du dossier par la CIPM	MO et CIPM	0	5
2	Convocation des membres (article 19 alinéa 2) Examen du DAO et notification observations au MO	CIPM	2 maximum	2
3	Préparation du dossier et saisine de la CCMP	MO		2
4	Examen du DAO et notification de l'avis de la CCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP	10	
5	Publication avis d'appel d'offres à compter de sa réception (article 88)	ARMP	1	
6	Convocation des membres pour ouverture des plis (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
7	Remise des offres par les Soumissionnaires et ouverture des pièces administratives et des offres techniques (article 89 alinéa 1)	CPM	25 minimum 90 maximum	
8	Analyse des offres techniques et transmission du rapport à la CIPM (article 94 alinéa 1)	SCAO	15 au moins et 21 si projet complexe	
	Convocation des membres, examen rapport d'analyse technique	CIPM	2 maximum	
	Convocation des membres et soumissionnaires qualifiés et ouverture des offres financières (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
	Analyse des offres financières et rédaction rapport final ou de synthèse	SCAO	-	
	Convocation des membres (article 19 alinéa 2)	CIPM	2 maximum	
9	Examen rapport d'analyse des offres financières et de synthèse et notification proposition d'attribution au MO			
10	Préparation du dossier et saisine de la CCMP	MO		2
11	Examen Attribution et notification de l'avis de la CCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP	10	
12	Signature des résultats d'attribution (article 101 alinéa 2)	MO	5 maximum	
13	Publication résultat d'appel d'offres y compris Notification de la décision d'Attribution du marché au (P/CIPM et attributaire) (article 101 alinéa 1)	MO	3 maximum	
14	Elaboration projet marché	MO		2
15	Souscription par l'attributaire (101 alinéa 4)	attributaire	15 maximum	
16	Signature du marché (article 107 alinéa 1)	MO	5 maximum	
17	Notification du marché (article 107 alinéa 2)	MO	5 maximum	
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX			219	
DELAÏ ENTRE REMISE DES OFFRES ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				158

X- Marchés de gré à gré : consultation d'au moins 3 entreprises sans obligation de publicité suivant 109 (b) et (c)CIPM : 14 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
1	Elaboration du dossier de consultation des entreprises	MO	45(article 101 alinéa 6)	15
2	Demande d'autorisation de gré à gré	MO		
3	Notification de l'Autorisation de gré à gré	ACMP		
4	Consultation des 3 candidats	MO		
5	Analyse des offres	MO		
6	Rédaction du projet de marché et souscription par l'attributaire	MO/attributaire		
7	Préparation du dossier et saisine de la CIPM	MO		
8	Convocation des membres	CPM		
9	Examen du dossier et notification avis de la CIPM			
10	Rédaction du projet de marché et souscription par l'attributaire	MO/attributaire		
11	Publication résultats d'attribution (montant et délais)	MO		
12	Mise en forme du marché et souscription par l'Attributaire	MO/attributaire		
13	Signature du marché	MO		
14	Notification du marché	MO		
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX		60		

XI-Marchés de gré à gré : consultation d'au moins 3 entreprises sans obligation de publicité suivant 109 (b) et (c) (CIPM & CCCMP) :16 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
1	Elaboration du dossier de consultation des entreprises	MO	45(article 111 alinéa 6)	15
2	Demande d'autorisation de gré à gré	MO		
3	Notification de l'Autorisation de gré à gré	ACMP		
4	Consultation des 3 candidats	MO		
5	Analyse des offres	MO		
6	Rédaction du projet de marché et souscription par l'attributaire	MO/attributaire		
7	Préparation du dossier et saisine de la CIPM	MO		
8	Convocation des membres	CIPM		
9	Examen du dossier et notification avis de la CIPM	CIPM		
10	Rédaction du projet de marché et souscription par l'attributaire	MO/attributaire		
11	Préparation du dossier et saisine CCCMP	MO		
12	Examen projet marché et notification avis CCCMP (article 40 alinéa 2)	CCCMP(10)		
13	Publication résultats d'attribution (montant et délais)	MO		
14	Mise en forme du marché et souscription par l'Attributaire	MO/attributaire		
15	Signature du marché	MO		
16	Notification du marché	MO		
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX		70		

XII-Marchés de gré à gré : une entreprise détenant le monopole suivant 109 (a) et (d) (CIPM) : 14 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)
1	Elaboration et/ou finalisation du dossier de consultation des entreprises	MO		15
2	Consultation du candidat et réception des offres	MO		
3	Analyse des offres par SCAO	SCAO		
4	Demande d'autorisation de gré à gré	MO		
5	Notification de l'autorisation de gré à gré	ACMP	30(article 111 alinéa 6)	
6	Transmission ensemble dossier à la CIPM pour examen projet de marché	MO		
7	Convocation des membres	CIPM		
8	Examen du dossier et notification avis de la CIPM			
9	Rédaction du projet de marché et souscription par l'attributaire	MO/attributaire		
10	Rédaction du projet de marché et souscription par l'attributaire	MO/attributaire		
11	Publication résultats d'attribution (montant et délais)	MO		
12	Mise en forme du marché et souscription par l'Attributaire	MO/attributaire		
13	Signature du marché	MO		
14	Notification du marché	MO		
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX				45

XIII-Marchés de gré à gré : une entreprise détenant un monopole suivant 109 (a) et (d) (CIPM & CCCMP) :15 séquences

N°	Désignation activité	Responsable	Délai réglementaire (en jours)	Délais moyens pratiqués (en jours)	
1	Elaboration et/ou finalisation du dossier de consultation des entreprises	MO		15	
2	Consultation du candidat et réception des offres	MO			
3	Analyse des offres par SCAO	SCAO			
4	Demande d'autorisation de gré à gré	MO			
5	Notification de l'autorisation de gré à gré	ACMP	30 (article 111 alinéa 6)	40	
6	Transmission des offres à la CIPM	MO			
7	Rédaction du projet de marché et souscription par l'attributaire	MO/attributaire			
8	Préparation du dossier et saisine de la CIPM	MO			
9	Examen projet de marché par CIPM	CIPM			
10	Préparation du dossier et saisine du CCCMP, le cas échéant	MO			
11	Examen projet de marché et notification avis CCCMP	CCCMP			10
12	Publication résultats d'attribution (montant et délais)	MO			
13	Mise en forme du marché et souscription par l'Attributaire	MO/attributaire			
14	Signature du marché	MO			
15	Notification du marché	N			
ESTIMATION DELAIS GLOBAUX				55	

TABLE DES MATIERES

RAPPEL DES MISSIONS	3
AVERTISSEMENT	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	8
LISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES	9
RESUME	11
INTRODUCTION	19
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DES ACTEURS ET DES ORGANES	20
SECTION 1 : ACTEURS.....	21
1.1 ACTEURS DE LA SPHÈRE STRATÉGIQUE	21
1.2 ACTEURS DE LA PHASE PASSATION ET D'EXÉCUTION	21
SECTION 2 : ORGANES DE CONTRÔLE	22
2.1- ACTEURS DU CONTRÔLE À PRIORI.....	22
2.2- ACTEURS DU CONTRÔLE À POSTÉRIORI.....	23
DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉS DE PASSATION ET D'EXECUTION	25
SECTION 1 : PROGRAMMATION DES MARCHES.....	26
1.1- PROJETS PROGRAMMÉS.....	26
1.2- PROJETS NON PROGRAMMÉS	28
1.3- PROJETS IDENTIFIÉS AU COURS DE LA PÉRIODE	30
SECTION 2 : ACTIVITÉS DE PASSATION ET D'EXÉCUTION	31
2.1- SERVICES CENTRAUX.....	31
2.2- SERVICES DÉCONCENTRÉS	34
2.3- SYNTHÈSE GLOBALE DES RÉALISATIONS (MARCHÉS PROGRAMMÉS ET NON-PROGRAMMÉS)	44
SECTION 3 : DELAIS DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS	48
3.1- DELAIS CONFORMES.....	48
3.2- DÉLAIS GLOBAUX PAR TYPE DE PROCÉDURE.....	49
3.3- DÉLAIS GLOBAUX PAR TYPES D'ACTEURS ET TYPES DE PROCÉDURES	53
SECTION 4 : DEPERDITIONS DES PROCEDURES	54
4.1- DEPERDITION EN PHASE PASSATION	54
4.2- ETAT DES DEPERDITIONS DES OPERATIONS D'EXECUTION	55
4.3- SYNTHÈSE DES DÉPERDITIONS DES OPÉRATIONS D'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS	57
SECTION 5 : CONTROLE INTERNE DE PASSATION ET D'EXECUTION.....	58
5.1- CONTRÔLE À PRIORI DES PROCÉDURES PAR LES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS	58
TROISIEME PARTIE :ACTIVITES DU REGULATEUR	60
SECTION 1 : SURVEILLANCE DU SYSTÈME.....	61
1.2- ACTES DE RÉGULATIONS EMIS PAR ÉTAPE DE PROCÉDURE.....	61
1.3- IRREGULARITES PAR SOURCES D'INFORMATIONS	62
SECTION 2 : FACILITATION	64
2.1 APPUI TECHNIQUE.....	64
2.2 FORMATION DES ACTEURS	64
2.3 AGRÉMENT DES EXPERTS/PARTICIPATION PERSONNELS ARMP AU CER	65
2.4 CERTIFICATS DE NON-EXCLUSION	65
2.5 PRODUCTION DES DOCUMENTS DE FACILITATION.....	65
SECTION 3 : INSTRUCTIONS DES LITIGES	66
2.1- PANORAMA DES SANCTIONS PROPOSÉES.....	67

SECTION 4 : ANIMATION ET ALIMENTATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES MARCHES PUBLICS	68
4.1- COLLECTE DES DOCUMENTS DES MARCHÉS PUBLICS	68
4.2- ALIMENTATION DU SYSTÈME D'INFORMATION.....	71
QUATRIÈME PARTIE : ACTIVITÉS DE L'AUTORITÉ CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS	73
SECTION 1 : ORGANISATION ET BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME.....	74
1.1 MISE EN VIGUEUR DES TEXTES D'APPLICATION	74
1.2 - CRÉATION DES COMMISSIONS ET NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS.....	74
1.3 – CATEGORISATION DES ENTREPRISES	74
SECTION 2 : GESTION DES PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES	75
2.1-AUTORISATIONS DE GRÉ À GRÉ.....	75
SECTION 3 : ARBITRAGE DES LITIGES ET DÉSACCORDS	76
3.1-RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES.....	76
3.3- DÉSACCORDS	77
SECTION 4 : SANCTIONS.....	77
4.1 - SANCTION DES PROCÉDURES.....	77
4.2- SANCTION DES ACTEURS.....	78
CONCLUSION.....	79
ANNEXES	80

Faire de l'ARMP

une Institution Performante au Service du
Développement Socio-économique
du Cameroun

PERFORMANCE

- Rendement
- Efficacité
- Rigueur
- Organisation et méthode

RESPONSABILITÉ

- Engagement au travail
- Sens élevé du travail
- Souci du résultat
- Honnêteté



INTÉGRITÉ

- Exemplarité
- Loyauté
- Rectitude morale
- Bonne gouvernance

DISCIPLINE

- Ponctualité
- Assiduité
- Respect mutuel
- Respect des lois, procédures et consignes

ESPRIT D'ÉQUIPE

- Solidarité
- Partage d'expériences
- Travail en groupe
- Coaching

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !**



Une Institution performante au service du développement socio-économique du Cameroun
An efficient enterprise at the service of the socio-economic development of Cameroon



NOS CONTACTS

Direction Générale (Mballa II)

✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 60 43 / 222 20 33 26
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
✉ infos@armp.cm
🌐 www.armp.cm
🌐 Plateforme : pridesoft.armp.cm

Centres régionaux

- Adamaoua, Ngaoundéré	Tél. : 242 25 18 32	- adamaoua@armp.cm
- Nord-Ouest, Bamenda	Tél. : 343 36 26 87	- nord-ouest@armp.cm
- Centre, Yaoundé	Tél. : 242 20 16 96	- centre@armp.cm
- Nord, Garoua	Tél. : 242 27 27 39	- nord@armp.cm
- Est, Bertoua	Tél. : 242 67 88 23	- est@armp.cm
- Ouest, Bafoussam	Tél. : 242 05 17 49	- ouest@armp.cm
- Extrême Nord, Maroua	Tél. : 242 29 19 09	- extreme-nord@armp.cm
- Sud, Ebolowa	Tél. : 242 10 14 98	- sud@armp.cm
- Littoral, Douala	Tél. : 343 42 44 60	- littoral@armp.cm
- Sud-Ouest, Buéa	Tél. : 343 07 22 22	- sud-ouest@armp.cm